

*Bibliothèque numérique*

**medic@**

**Grognier, Louis-Furcy. Notice  
historique et raisonnée sur C.  
Bourgelat, fondateur des écoles  
vétérinaires,... par L.-F. Grognier,...**

*Paris : Mme Huzard, 1805.*

*Cote : 50116 (1)*



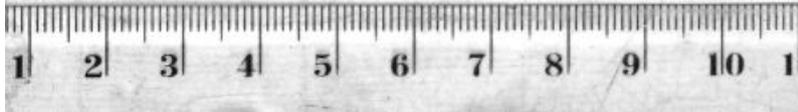
**(c) Bibliothèque interuniversitaire de médecine (Paris)**  
Adresse permanente : <http://www.bium.univ-paris5.fr/hist/med/medica/cote?50116x01>

50116

NOTICE

RAISONNÉE

SUR C. BOURGELAT.





50116

## NOTICE

HISTORIQUE ET RAISONNÉE

SUR C. BOURGELAT,

*Fondateur des Ecoles Vétérinaires ; où l'on  
trouve un aperçu statistique sur ces  
établissements.*

PAR L. F. GROGNIER,

Professeur à l'École Impériale Vétérinaire de Lyon ;  
membre de l'Académie, de la Société de Médecine  
et de celle d'Histoire Naturelle de la même ville,  
et correspondant de la Société Médicale de  
Montpellier.

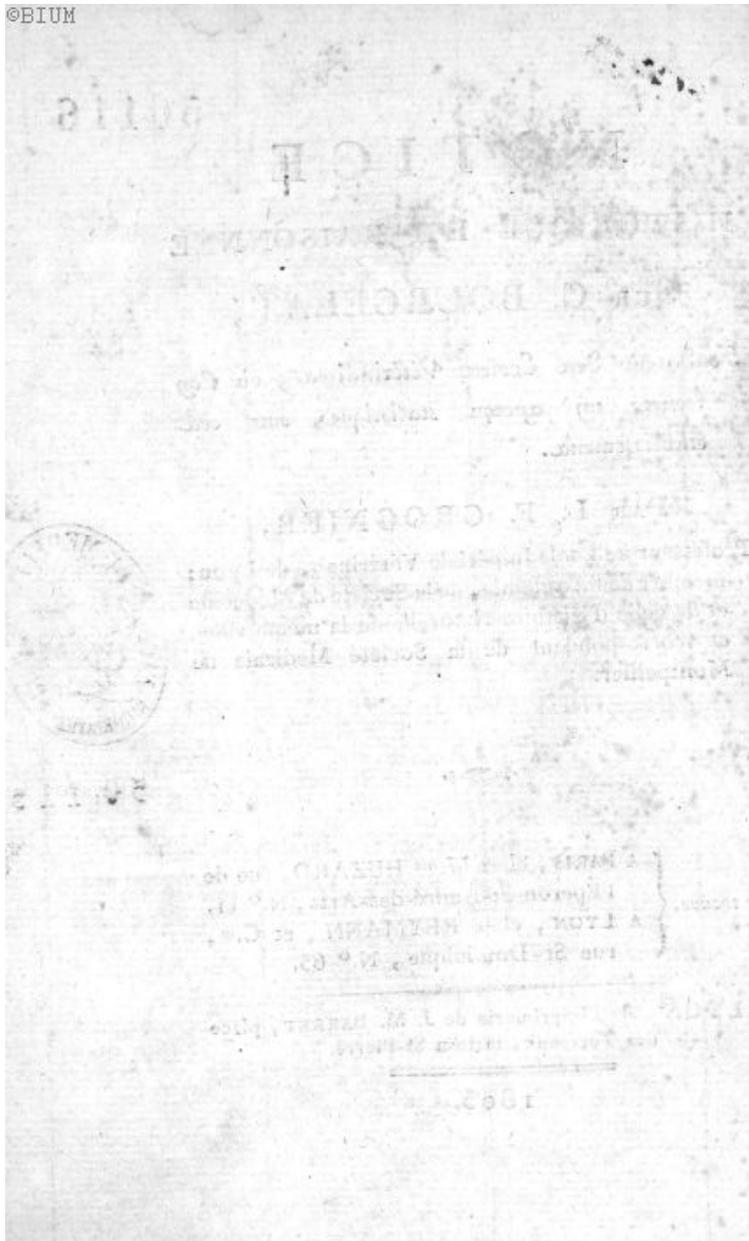


50.116

*Se trouve,* { A PARIS, chez M.<sup>me</sup> HUZARD, rue de  
l'Éperon-St-André-des-Arts, N.<sup>o</sup> 11.  
A LYON, chez REYMANN, et C.<sup>ie</sup>,  
rue St-Dominique, N.<sup>o</sup> 63.

A LYON, de l'Imprimerie de J. M. BARRET, place  
des Terreaux, maison St-Pierre.

1805.



L'AUTEUR DÉDIE CET OUVRAGE  
A M. BREDIN PÈRE,  
DIRECTEUR DE L'ÉCOLE IMPÉRIALE  
VÉTÉRINAIRE DE LYON.

---

50116

*Pendant le siège de Lyon, les bombes menaçaient de détruire l'école, alors située à la Guillotière; les élèves ne pouvaient rester en sûreté dans cette maison; ils allaient être dispersés: le Directeur fit transporter dans une petite propriété qu'il possède à quelque distance de Lyon, tout ce que l'école renfermait de précieux; il réunit chez lui les élèves; il fournit à leur loge-*

vj  
ment et à leur entretien , jusqu'à ce qu'ils pussent sans danger rentrer dans les bâtimens de l'école. Le Directeur laissa ignorer ce fait au Gouvernement ; il ne forma pas même de demande en indemnité : il ne vit dans cette démarche qu'un moyen de sauver l'établissement , et il ne crut faire que son devoir.

Extrait du rapport fait au Comité d'agriculture et des arts de la Convention nationale , le 28 Nivôse an 3 , par la Commission d'agriculture et des arts , sur l'organisation des écoles vétérinaires , rédigé par Gilbert et Huzard.



# NOTICE

## RAISONNÉE

Sur C. BOURGELAT, Fondateur des  
Ecoles Vétérinaires.

### ARTICLE PREMIER.

*Etat de la Science Vétérinaire avant  
BOURGELAT.*

#### § 1<sup>er</sup>

L'ART qui a pour objet la conservation des animaux utiles fut pratiqué par les anciens. Chez les Grecs il se confondit, pour ainsi dire, avec la Médecine; Hippocrate lui-même ne dédaigna point d'appliquer les secours de l'art de guérir aux animaux domestiques. Chez les Romains, Végèce déplora, vers le quatrième siècle de

A

l'ère chrétienne, l'état d'avilissement dans lequel était plongée de son temps la médecine des animaux : elle était abandonnée au plus ancien berger de la ferme ; delà le nom de *medicina veterina* qui fut donné à cet art. Végèce lui imposa ce nom parce qu'il était pratiqué par des vieillards. Dans la suite les animaux malades et enfin le troupeau tout entier fut connu sous le nom collectif de *veterina*, et on appela vétérinaires non seulement les médecins des bestiaux, mais encore tous ceux qui les soignaient ou qui les gouvernaient (\*).

Ces deux termes *veterina*, *vétérinaire* ne furent conservés dans aucune des langues modernes qui se formèrent du mélange du latin, des langues indigènes et des idiômes barbares introduits par les conquérans septentrionaux.

(\*) D'autres étymologistes ont trouvé une autre origine au mot vétérinaire ; ils ont dit : les chevaux, les jumens, les mulets et les bœufs avaient reçu chez les Latins l'épithète de *vecterini*, *veheterini*, ou bien *veterini* ; c'est-à-dire, propres aux transports, *ad vecturam idonei*.

Dès le moyen âge , les artisans qui appliquent des fers sous les pieds des chevaux , s'étant érigés en médecins de ces quadrupèdes , et par la suite de tous les autres animaux domestiques ; ce qu'on appelait chez les Romains *medicina veterina* , porta le nom de *maréchallerie*. Ferrer les chevaux et les traiter dans leurs maladies , furent les deux branches indivisibles d'un art rangé parmi les professions mécaniques. En Espagne seulement , on distingua deux espèces de maréchaux ; les uns , nommés *herradores* , ferraient les chevaux , et ils étaient confondus parmi les artisans ; les autres , connus sous le nom d'*abaytars* ou *albaiters* , exerçaient la médecine des animaux , et jouissaient des privilèges de la noblesse. Dans d'autres pays , notamment en Suède , les maréchaux médecins de bestiaux occupaient le dernier rang de la société ; ils étaient même regardés comme infames parmi le peuple.

## § II.

Tandis que la médecine des animaux était livrée à des pâtres ou à des manœuvres

vres, des hommes étrangers à la pratique de cet art écrivirent sur sa théorie. Ces auteurs, à l'exception d'un très-petit nombre, se sont copiés servilement les uns les autres. Des erreurs absurdes sur les animaux, leurs maladies, les remèdes qui leur conviennent, consignées dans les immenses écrits d'Aristote et de Pline, ont traversé les siècles et sont parvenues jusqu'à nos jours.

Dans la foule innombrable d'agriculteurs et de médecins, d'écuyers et de naturalistes qui ont écrit sur notre art, Ruini, sénateur de Bologne; Ramazzini, professeur de médecine à Padoue; Solleysel, écuyer de Louis XIV, seuls, peut-être, écrivirent d'après leurs observations, et non d'après les livres de leurs devanciers.

Tel fut donc le sort de la maréchallerie jusqu'au milieu du dernier siècle. Presque tous ceux qui nous ont laissé des livres sur cet art, ne l'ayant point pratiqué, les composèrent d'après l'analogie médicale, les renseignemens qu'ils purent obtenir des maréchaux-ferrans, sur-tout d'après les ouvrages antérieurs de maréchallerie. Les hommes dont le métier consistait à ferrer

le cheval et à traiter tous les animaux domestiques, artisans grossiers et sans lettres, n'eurent d'autre guide qu'une routine aveugle, que des recettes transmises de père en fils, avec les outils de la forge. L'origine de ces recettes, presque toutes absurdes, se perd dans la nuit des temps; quelques-unes remontent jusqu'à Végèce, qui les avait ramassées dans les livres d'auteurs plus anciens. Jetons un coup-d'œil sur ces livres pour lesquels les bibliomanes, qui ne les lisent jamais, ont un respect religieux. Rendons justice à leurs auteurs; ils n'avaient pas tout vu et voulaient parler de tout; ils ont souvent recueilli des bruits populaires, auxquels leur autorité a donné un grand poids.

### A R I S T O T E .

#### § 3.

À l'ouvrage d'Aristote : cinq chapitres y sont consacrés à la médecine des animaux. En parlant des cochons, Aristote reconnaît dans ces animaux trois maladies: une qu'il nomme *raucedo*, est une inflammation des glandes

parotides , qui peut se porter sur quelques autres parties du corps , attaquer le poulmon et produire la mort : le remède consiste à extraire dès le principe la partie malade. Les deux autres maladies portent le nom générique de *struma* ; l'une est une douleur de tête , et l'autre une dyssenterie : la première espèce se guérit en faisant prendre du vin par les narines ; la seconde est incurable.

Les chiens ont trois maladies : la rage , l'esquinancie et la goutte. La rage canine ne se *communique* point à l'homme ; l'esquinancie est toujours mortelle , et la goutte presque toujours.

Les bœufs réunis en troupeaux ne sont exposés qu'à la goutte et au *struma*. La goutte fait enfler les pieds , et les bœufs qui n'en meurent pas perdent les sabots. Le *struma* a pour symptômes la chaleur et la fréquence de la respiration ; les bœufs qu'il attaque meurent en peu de jours. A l'ouverture du cadavre on trouve le poulmon putréfié.

Les chevaux paissant en troupeaux , ne sont exposés qu'à une seule maladie ,

la goutte. Les symptômes de la maladie sont : les palpitations du testicule droit , de petites tumeurs ou de petits ulcères dans les narines. Les chevaux domestiques sont sujets à plusieurs maladies ; l'une , caractérisée par un intestin trop étroit , s'annonce par le rapprochement des extrémités postérieures des antérieures.

Le cheval qui a jeûné plusieurs jours entre en fureur ; on le soulage par la saignée.

Les chevaux atteints de l'*hordeatio* (la fourbure) ne peuvent être guéris par aucun remède ; la nature seule peut triompher de la maladie.

Si les chevaux sont mordus par un petit animal nommé *musaraigne* (\*), ils survient des tumeurs très-malignes qui, par leur rupture, causent la mort.

---

(\*) La musaraigne est un petit animal qui ressemble à la souris ; elle ne peut pas mordre le cheval. Telle est cependant la puissance d'un préjugé accrédité par un grand nom , que , malgré les observations de Lafosse père , lues à l'académie des sciences , on croit encore dans beaucoup de contrées que le charbon du cheval est dû à la morsure de la musaraigne.

La fumée d'une lampe éteinte exhale une odeur qui fait avorter les jumens.

Le poulain en naissant porte l'hypomanès sur le front.

Les chevaux *aiment* les prairies humides, et ils *préfèrent* l'eau trouble à l'eau limpide : voilà pourquoi ils sont dans l'usage de la troubler avant de s'en abreuver.

Les ânes ne sont sujets qu'à une seule maladie qu'on nomme *mallida*. Le siège du mal est dans la tête ; il s'écoule beaucoup de pituite par les naseaux : si cette pituite tombe dans le poumon, l'animal meurt ; si elle reste dans la tête, il guérit.

**P L I N E.**

§ 4.

Pline l'ancien nous apprend que le cheval est contraint de suivre la piste d'un loup mort ; que si le cavalier le force à suivre les traces d'un loup vivant, les pieds du cheval tombent en paralysie.

Les chevaux chargés de pommes suent très-facilement.

En attachant des dents de loup au coté d'un cheval on le garantit de la fourbure ; et on lui donne des forces pour résister à la course la plus violente et la plus longue , sans éprouver la moindre lassitude.

La verveine infusée dans le vin est un excellent remède contre la fièvre des chevaux. Si la fièvre est tierce, il faut cueillir la plante à trois nœuds ; si elle est quarte, il faut la cueillir à quatre nœuds.

Pour faire uriner les chevaux il faut leur frotter les parties sexuelles avec un ail broyé, ou autrement attacher à quelque'une des parties de leur corps une chauve-souris.

Le ramier a la vertu de guérir les tranchées des chevaux. On prend l'oiseau, on lui fait faire trois tours près des parties sexuelles de l'animal malade ; celui-ci guérit sur le champ , et le ramier meurt aussitôt, quand bien même on lui donnerait sa liberté.

Le spécifique souverain des ulcères de garot , c'est la poudre de fougère.

La farine d'ivraie donnée en breuvage guérit la goutte des chevaux.

no La poudre de guimauve est excellente pour les chevaux morveux, ou qui ne peuvent uriner que goutte à goutte.

su Pour exempter un chien de la rage, il faut lui donner du lait d'une nourrice qui ait accouché d'un enfant mâle.

no La lie de vin, entr'autres propriétés, guérit de l'hydrophobie. Il en est de même des petites branches de figuier, ou d'une noix mâchée à jeun et appliquée sur la morsure. Il en est de même de la *vigne-porette*. ( je ne connais pas cette plante. )

Un remède contre l'hydrophobie plus facile à trouver, c'est l'urine même du malade mêlée avec de la cendre. On peut encore appliquer sur la plaie de la chair de veau, et faire humer la vapeur du bouillon de cette viande. On peut se contenter d'introduire dans la plaie un bourdonnet de laine, pourvu qu'on ne lève point l'appareil avant le septième jour. Si l'on veut que la personne mordue n'ait point l'horreur de l'eau, il faut prendre la tête du chien enragé, la faire brûler, et en appliquer les cendres sur la plaie. On obtiendra le même résultat en faisant prendre en breuvage un certain

limon déposé par la salive qui se trouve sous la langue des chiens enragés.

Il est un moyen d'empêcher que les chiens ne prennent l'hydrophobie ; il suffit pour cela de leur ôter un certain ver que les Grecs nomment *lytta*, qui se trouve sous leur langue. Cette amputation a d'autres avantages, le chien sur lequel on l'a pratiquée a toujours bon appétit. Ce même ver préserve de la rage ceux qui ont été mordus par un chien enragé, pourvu qu'avant de le prendre on lui fasse faire trois tours près du feu.

Ces choses paraissent bien étranges ; mais ce qui ne l'est pas moins, c'est que la bave du chien enragé est tellement venimeuse, qu'une pierre qui en est imprégnée, jetée dans une foule est une pierre de discorde, etc., etc.

Je n'ai pas rapporté la moitié des spécifiques contre l'hydrophobie, qui sont épars dans l'*histoire du monde*. Dans cette immensité de remèdes, tous plus bizarres les uns que les autres, un seul est avoué par la médecine ; c'est l'application du cautère actuel sur la plaie.

Encore Plinæ a-t-il très-grand tort de

dire que cette opération est un moyen curatif lorsque la rage s'est déclarée, tandis que la cautérisation peut tout au plus la prévenir.

Comment se fait-il qu'Aristote et Pline, regardés comme deux oracles de l'esprit humain, aient entassé dans leurs ouvrages tant d'absurdités sur la médecine des animaux?

Ce phénomène serait en droit de nous étonner, si nous ne considérons point que ces écrivains prodigieux ont réuni dans leurs livres encyclopédiques toutes les vérités et toutes les erreurs de leur siècle et des siècles antérieurs: or, il n'y avait du temps de Pline et d'Aristote que des erreurs sur la médecine des animaux; leur génie était grand, sans doute, mais pas assez pour deviner ce qu'il leur était impossible de connaître.

#### VÉGÈCE.

##### § 5.

Descendons à Végèce, que Vitet et les bibliographes vétérinaires qui ont copié Vitet regardent comme le plus ancien écri-

tain vétérinaire, tandis que le livre de Végèce intitulé *Vegetii Renati ars veterinaria sive mulo-medicina*, n'est autre chose qu'un répertoire de tous les préjugés sur la médecine des animaux consignés dans des ouvrages grecs et latins.

Il paraît que Végèce n'avait rien observé par lui-même ; il déclare que tout ce qu'il dit a été recueilli dans les écrits de ses devanciers : or, que dit-il ?

Les animaux sont sujets à sept genres de maladies, savoir : l'*humide*, l'*aride*, l'*affection sous-peau*, l'*articulaire*, le *farineux*, le *sous-rénal* et l'*éléphantiasis*. Je ne rapporte point les descriptions de ces différens genres de maladies, telles que Végèce les a tracées ; quelques-unes ne s'appliquent à aucune des affections des animaux domestiques.

Pour le traitement de l'*affection humide*, Végèce conseille d'injecter dans les naseaux des substances huileuses, de souffler dans ces ouvertures de la poudre d'*azarum*, d'oindre les oreilles d'huile chaude, de faire prendre au malade de la poudre aromatique délayée dans le vin ; ensuite on tire du sang

de la veine matricale, on mêle ce sang avec du fort vinaigre, et on frotte tout le corps avec ce mélange : si le malade vient à perdre l'appétit, on lui donne de l'eau blanche avec de la farine d'orge, et on le saigne au palais.

Dans la maladie *aride*, on frotte le malade avec un composé de graisse et de vin ; on lui fait prendre des pillules composées de poivre, de myrrhe, de safran ; et on lui donne pour boisson de l'eau miellée, ou une décoction d'orge.

Il suffirait de ce que je viens de dire, pour se faire une idée de la pratique de Végèce ; mais cet auteur a été donné pour l'Hippocrate de la médecine vétérinaire, je ne saurais me dispenser de le faire connaître plus amplement.

Il n'est pas nécessaire d'être versé dans cette science pour sentir l'absurdité des préceptes suivans :

Lorsque le sang coule du nez après une course violente ou un travail forcé, on arrête l'hémorragie au moyen du suc des feuilles de coriandre verte, ou du suc de porreau.

Pour rafraîchir le cheval échauffé, on lui donne du vin vieux dans lequel on met du miel, du lait de chèvre, de l'huile et du pourpier.

Si le cheval en voyage éprouve une difficulté d'uriner, on lui introduit dans le gosier par les narines, un mélange d'urine et de vin; on lui donne pour boisson de l'infusion de manne édulcorée avec du miel; enfin, s'il n'urine pas encore, on lui introduit dans l'oreille et le fourreau une punaise.

Pour guérir un cheval goutteux, on commence par le faire suer; ensuite on le saigne, le premier jour, à la tête; le deuxième, au talon; le troisième, aux jambes; le quatrième, au dessous des parties douloureuses: après quoi on lui donne de l'eau chaude nitreuse. Le traitement se termine par l'administration du vin tenant en solution de l'encens. Si tout cela ne guérit pas, on châtre l'animal.

Pour guérir un cheval frappé de tétanos, on introduit dans la bouche de petites branches de laurier; on donne pour nourriture des fèves avec de baies de laurier; on administre un lavement composé d'eau

miellée , tenant en solution du *castoreum* ; on verse par la narine gauche de la farine d'orge délayée dans de l'eau miellée ; on frotte tout le corps avec un mélange d'huile, de vin et de poix ; on verse dans les oreilles de l'huile chaude ; on fait prendre des infusions aromatiques , et on saigne abondamment.

La toux vient du foie , des poumons , ou des parties précordiales. Si elle tient à un vice interne , on ferme les naseaux du malade.

Lorsqu'un animal a mangé du foin gâté , on le saigne ; ensuite on lui fait boire de l'infusion de figues dans du vin ; ce remède est excellent contre les indigestions d'orge.

A-t-on jeté un *maléfice* à l'animal , hâtez-vous de delayer du bitume de soufre et de baies de laurier dans de l'eau , que vous verserez dans les naseaux.

Dans l'épilepsie les chevaux vomissent quelquefois l'eau qu'ils ont bue ; alors il faut saigner à la veine jugulaire , donner des breuvages aromatiques , et faire des onctions très-chaudes sur le poitrail.

Il est très-dangereux de tenir le bœuf dans une étable où sont renfermés des cochons

chons ou des poules , bientôt il souffre de violentes coliques , le ventre s'enfle et l'animal meurt. On peut le secourir en lui faisant prendre un breuvage composé de trois onces d'*ache* , deux onces de *cumin* , deux livres de *miel* et de quantité suffisante d'*eau*.

Si je voulais rapporter toutes les erreurs de Végèce , je serais forcé de transcrire son livre presque tout entier. Il faut l'avouer cependant , Végèce n'était pas un homme ordinaire ; son style est élégant , clair et précis ; mais il écrivit sur une science qui n'existait point encore.

Comme il connaissait parfaitement les vétérinaires qui l'ont précédé , nous pouvons juger par ses ouvrages de ceux d'Hieroclès , d'Absyrtus , de Theomnestus , de Pelagonius , d'Anatorius , de Tibère , d'Eymelus , d'Archidème , d'Emilius , d'Ispanus , etc. , etc.

Columelle , Caton et Varron avaient donné avant Végèce d'excellens préceptes sur l'agronomie et la conduite des troupeaux ; ils ont répété sur la médecine vétérinaire

B

les erreurs qui régnaient de leur temps, en leur imprimant le cachet de leur autorité.

Je passe sous silence Ruel, Delcampe, Jourdain, Zehentner, Blasius, Goëlicke, Bucard-Mauchard, Abraham-Ens, Calloët, Burdon, Lyard, Rusé, Fiaschi, Cito, Corte, Menou, Dumesnil, Markam, Liberrati, Hoboken, Dupuis-Dempportes, et une infinité d'autres, très-dignes d'un éternel oubli.

### SOLLEYSSEL.

#### § 6.

Arrêtons-nous un instant sur Solleysel, qui avait beaucoup vu, peu copié les anciens, et qui ne manquait pas de génie. Cet auteur fit oublier tous ses devanciers, et fut copié par tous ses successeurs jusqu'au milieu du dernier siècle. Que d'imperfections cependant dans le *parfait maréchal* ! Que de bizarreries, que d'absurdités dans ce livre qui renferme d'ailleurs d'excellentes vues de pratique ! Le bon Solleysel croyait à l'influence des astres ; tel jour de la lune était bon pour saigner, tel autre

pour purger. Selon lui, le cerveau était une espèce de chapiteau d'alambic, où s'élevait au moyen de la veine cœliaque les vapeurs subtiles exhalées des reins, de la rate, des poumons et du foie.

Comme praticien, Solleysel ne connaissait guère que des remèdes échauffans. Il administrait des cordiaux dans les maladies inflammatoires « parce que, disait-il, » les échauffans ont de l'affinité avec le » tempérament des chevaux ; ils n'enflament point, et n'échauffent que ce qu'il » est besoin de fortifier. » (\*)

Solleysel, le premier, introduisit dans la maréchallerie un grand nombre de pratiques barbares, auxquelles les maréchaux renoncèrent difficilement : comme, par exemple, d'extirper la membrane clignotante, et d'extraire les graisses des salières, pour guérir la lunatique ; de meurtrir avec un

---

(\*) Solleysel était bien différent de la plupart des vétérinaires de nos jours ; ceux-ci pour ne pas échauffer emploient sans cesse la méthode débilitante : leurs émoulliens sont aussi pernicieux que les cordiaux de Solleysel.

( 20 )

brochoir les parotides enflammées ; de barrer la veine aux larmiers , pour dissiper les ophthalmies ; d'oindre avec la graisse , avec le sang du cheval malade un membre qui a éprouvé un effort ; de dessoler dans un grand nombre de maladies de pieds ; de remplir d'onguent de toute espèce les plaies et les ulcères ; etc. , etc.

Gaspard Saulnier , La Guérinière , Garsault sont estimables comme écuyers ; ils ne méritent aucune considération quand ils traitent des maladies du cheval.

---

## A R T I C L E II.

*Les deux LAFOSSE , BOURGELAT.*

### § I.

LES écrivains vétérinaires qui se sont succédés depuis Végèce jusqu'à Solleysel , ne nous offrent , à l'exception d'un très-petit nombre , qu'un enchaînement de grossiers compilateurs de compilations grossières : si le temps avait dévoré leurs ouvrages la science des animaux malades n'aurait rien à regretter.

Aristote , Plinè , Végèce , quelques modernes ont entassé des erreurs et des vérités. Ces vérités sont faciles à saisir dans la nature ; pourquoi les chercher laborieusement dans des livres immenses ? On rirait d'un géographe qui découvrirait dans un vieux auteur que le Tibre baigne les murs de Rome ; on ne rit point lorsque des savans dans d'autres genres font un pareil usage de l'érudition. Les vérités sur notre art consignées dans les ouvrages des anciens , quelques modernes les ont d'abord observées dans la nature , et ils se sont ensuite glorifiés de les avoir rencontrées dans des livres composés depuis un grand nombre de siècles.

Lorsque Bacon de Verulam traça l'arbre synoptique des connaissances humaines , il omit la science vétérinaire , parce que cette science n'existait point encore. Quelques-uns de ses élémens les plus précieux étaient épars dans des livres appartenant à d'autres sciences , dans des dictionnaires et des collections de tous les genres. Les académies recueillirent quelques faits qui s'y rapportent.

Au milieu du dernier siècle parurent deux hommes supérieurs qui vouèrent leur plume et leur génie à la conservation et au perfectionnement des animaux utiles : l'un des deux, simple maréchal, fut connu de tous les savans de l'Europe, se fit écouter au milieu de l'académie des sciences, et sa réputation fut surpassée par celle de son fils. L'autre, écuyer célèbre, passionné pour le cheval, conçut, dans un âge avancé, le hardi projet de créer la médecine de ce quadrupède et celle de tous les autres animaux domestiques : il fonda des écoles pour enseigner publiquement cette science.

Bourgelat n'est point, comme on l'a dit et répété, le restaurateur, il doit être regardé comme le créateur de la Vétérinaire. C'est désormais de ce nom qu'il faut appeler la science des animaux utiles.

Bourgelat et Lafosse fils furent ennemis ; quelque aient été l'origine et les causes de leur démêlé, ce qu'il y a de vrai, c'est que Lafosse a souillé ses écrits par des injures plates et grossières contre son rival ; tandis que Bourgelat ne parle point de Lafosse dans les siens, ou n'en parle qu'avec décence et modération.

La mésintelligence qui divisa ces deux grands Vétérinaires fut peut-être une calamité pour l'art, dont elle arrêta le développement. Que n'eût pas produit un homme tel que Bourgelat, s'il avait uni ses moyens à ceux d'un homme que Haller regardait déjà comme le plus grand hippiatre qui eût existé ?

On a dit que Lafosse désirait de s'associer à Bourgelat, pour l'établissement des Ecoles Vétérinaires, et que Bourgelat ne voulut que des élèves et non des collègues. Notre fondateur a été taxé d'orgueil. Les plus grands hommes payent leur tribut à la faiblesse humaine. . . . . Examinons les titres du père de la Vétérinaire à notre vénération et à notre reconnaissance.

## ARTICLE III.

## NOUVEAU NEWCASTLE.

## §. I.

LE premier ouvrage de Bourgelat parut en 1747, sous le titre de *Nouveau Newcastle, ou Traité de cavalerie*. Il fut imprimé à Lausanne, ensuite réimprimé à Paris et à Lyon; il fut traduit en plusieurs langues: la traduction anglaise fut imprimée avec un luxe typographique prodigué rarement aux ouvrages étrangers. Ce livre parut sans nom d'auteur. Bourgelat ne voulut point l'avouer, parce qu'il le regardait comme au-dessous du but qu'il s'était proposé. Il l'intitula le *Nouveau Newcastle*, à cause de son admiration pour le prince de Newcastle, auteur d'un ouvrage intitulé: *Méthode et invention nouvelle de dresser les chevaux*.

Ceux qui prétendent que le nouveau Newcastle n'était qu'une compilation de l'ancien, n'ont lu ni l'un ni l'autre de

ces ouvrages , ou ils sont de mauvaise foi. Le livre de Bourgelat me paraît supérieur à celui du grand seigneur Anglais. La *Méthode de dresser les chevaux* est un énorme in-folio dans lequel les principes les plus solides sont, pour ainsi dire, ensevelis dans un amas de répétitions et de fastidieuses inutilités. La moitié de l'ouvrage de Newcastle traite des Haras. Le livre de Bourgelat est aussi clair et aussi précis que celui de Newcastle est obscur et prolix.

Dans sa préface , Bourgelat trace en peu de mots l'histoire de l'art de l'équitation. Cet art naquit en Italie , à l'époque de la renaissance des lettres. Les premiers écuyers furent *Frédéric Grisone* , *Claudio Centio* , *Laurentius Cussius* , *César Fiaschi* , *Pascal Carraciale* , *Giovan* , *Battista Pignatteli*. C'est à Rome et à Naples que ces maîtres tinrent leurs écoles.

Delabroue et Pluvinel répandirent cet art en France ; il fut professé avec éclat dans les académies de Paris , Tours , Bordeaux et Lyon. Nous fûmes alors les premiers écuyers de l'Europe. Le duc de Newcastle nous enleva la palme de l'équitation , Bourgelat nous la rendit.

Il est difficile de faire l'analyse d'un ouvrage très-précis, où il n'y a pas un mot inutile ; tel est celui qui m'occupe. Je vais tâcher de donner une idée des principes de l'auteur.

En faisant l'éducation d'un cheval destiné au manège, on doit s'attacher principalement à exercer l'esprit et la mémoire de l'animal ; on doit chercher à démêler son naturel, à connaître sa force, pour tirer ensuite partie de cette connaissance : il faut une méthode savante pour réparer une nature souvent défectueuse et presque toujours indocile.

Bourgelat veut que dans l'homme à cheval les parties qui ne doivent jamais se mouvoir, soient la fourchure et les cuisses : voilà l'assiette du cavalier. Le tour des cuisses doit partir de la hanche, le poids du corps est l'unique force qui le tiennent sur la selle : voilà l'équilibre.

La tête doit être ferme, libre et aisée, la poitrine effacée, les épaules seront en arrière,

les reins feront un pli léger, et la ceinture avancera près du pommeau de la selle.

Les bras doivent être pliés en coude, et les coudes posés sur les hanches; la main droite ou de la gaule doit être plus bas et plus en avant que l'autre.

Les jambes ont deux usages, elles servent à aider et à châtier l'animal: elles doivent être près du corps du cheval et sur la ligne du corps du cavalier. La pointe des pieds sera un peu plus élevée que les talons.

### § 3.

La nature seule peut donner la délicatesse de la main: cette qualité naturelle doit être perfectionnée par l'exercice; elle ne peut s'appliquer avec fruit qu'à la faveur d'une grande connaissance du cheval.

La main a cinq positions: la première est la position générale; (\*) la deuxième

---

(\*) Cette position générale connue de tous les écuyers, a été vivement critiquée par *Lafosse*, parce que *Bourgelat* appelle nœud la seconde phalange du petit doigt.

détermine le cheval en avant ; la troisième , en arrière ; la quatrième , à droite ; la cinquième , à gauche. Après avoir décrit avec la plus grande justesse le mécanisme de ces cinq positions , Bourgelat fait une observation qui paraît avoir échappé aux écuyers ses prédécesseurs , et être négligée par les écuyers qui l'ont suivi : ne passez pas brusquement , nous dit-il , d'une position à l'autre ; ménagez avec art et méthode la transition ; que votre main soit ferme , douce , légère.

La main ferme est celle dont le sentiment a un rapport parfait avec celui qui réside dans la bouche du cheval.

La main douce mitige le point d'appui ferme et assuré , se relâche un peu , et modifie la force du sentiment de la bouche.

La main légère diminue encore le point d'appui , modifié par la main douce.

est la position générale (\*) : § 4.

Après avoir développé savamment ces idées , Bourgelat répète son principe : ne passez pas brusquement d'une main à l'autre.

( 29 )

N'étonnez jamais l'animal si vous voulez vous rendre maître de tous ses mouvemens : c'est là tout l'art de l'équitation.

Mais le cheval refuse souvent d'obéir : Bourgelat nous dit, et il le prouve, que les défenses du cheval naissent plutôt de l'impéritie du cavalier que des défauts naturels du cheval lui-même. Le cheval qui se défend ignore ce qu'on lui demande, il ne peut pas l'exécuter, ou il ne le veut pas.

Ne sait-il pas ? sachez l'enseigner. Ne peut-il pas ? tâchez par le moyen de l'art de réformer la nature, ou cessez de demander ce que vous n'obtiendrez jamais. Ne veut-il pas ? après avoir épuisé les voies de douceur et de patience, employez la rigueur.

Quatre vices rendent un cheval défectueux : la faiblesse, la pesanteur, le défaut de courage et la paresse.

Quatre qualités concourent à former un cheval parfait : la force, la légèreté, le courage et le jugement.

## § 5.

Le cavalier doit conformer ses procédés et ses méthodes à la nature et aux forces du cheval qu'il veut dresser et qu'il doit connaître.

Bourgelat développe avec une sagacité merveilleuse ce principe ; il en fait l'application à des cas particuliers , en citant une multitude d'exemples. Toujours il recommande de n'employer la force et la violence qu'à la dernière extrémité , crainte d'avilir l'animal , à qui il faut inspirer de l'amitié et du respect ; il faut lui imposer , pour ainsi dire , l'ascendant de la supériorité humaine ; il faut que sa volonté s'anéantisse devant la volonté du cavalier : pour obtenir ce résultat , on agira plus souvent sur le moral que sur le physique. Bourgelat nous apprend dans un long chapitre , comment on corrige les vices des chevaux mal élevés , et comment on les prévient dans les poulains ; il nous dit en finissant : les chevaux sont naturellement moins adroits que nerveux , plus colères que méchants.

## § 6.

Après avoir tracé de main de maître les principes relatifs à l'assiette de l'homme de cheval , à la main et à ses effets , aux défenses des chevaux et aux moyens d'y remédier ; Bourgelat traite du manège proprement dit. Il nous dit des choses neuves et profondes sur le *trot* , l'*arrêt* ou *parer* , le *reculer* , l'*ensemble* ou l'*union* , les *pilliers* , les *aides* et les *châtiments* , le *passage* , la *tête* et la *croupe au mur* , les *changemens de main large et étroite* , les *voltes* et les *demi-voltes* , les *aides du corps* , le *galop* , les *passades* , les *pesades* , le *mézair* , les *courbettes* , les *croupades* et les *balotades* , les *cabrioles* , le *pas* et le *saut*.

Tout le monde connaît le *trot* , tous les écuyers savent que c'est le fondement des leçons qu'on donne au cheval. Bourgelat , le premier , a indiqué les trois qualités du *trot*. Cette allure doit être déterminée , déliée et unie. Dans le *trot* déterminé , le cheval va en avant sans se retenir , sans se traverser. Cette allure est déliée , si dans chaque mouvement l'animal plie les jointures des épau-

les , des genoux et des pieds. Le trot est uni , lorsque les mouvemens du cheval sont tellement égaux que ses jambes n'embrassent pas plus de terrain les unes que les autres. Pour donner ces trois qualités au trot du cheval , il est besoin de beaucoup d'art ; l'éducation doit être proportionnée à la structure et au naturel de l'animal. Notre maître nous trace les règles à suivre selon les différentes circonstances ; il nous apprend de quelle manière nous pouvons tirer parti des bonnes qualités du cheval que nous avons à élever , et corriger ses défauts.

La plus grande preuve qu'un cheval puisse donner de ses forces et de son obéissance , est de faire un bel arrêt ferme et léger à la fin d'une course précipitée. La justesse et la perfection de l'arrêt ne peuvent guère se trouver dans un cheval défectueux ; mais telle est la puissance de l'art , qu'elle triomphe jusqu'à un certain point de la nature physique , tandis que l'ignorance ou de faux systèmes dénaturent tout. Que de prétendus maîtres en équitation , incapables d'avoir égard à la structure physique du cheval qu'ils dressent à son naturel , ont des

des leçons banales pour tous les chevaux ; ils les désunissent , falsifient leurs allures , ruinent leurs membres : rien de plus difficile que d'apprendre aux chevaux à bien parer.

Le *reculer* n'est pas moins important : il s'agit d'obtenir ce mouvement du cheval sans qu'il se désunisse. Pour que le cheval exécute bien ce qu'on lui demande, il faut qu'il comprenne ce que le cavalier exige de lui, et que le cavalier lui apprenne peu à peu à l'exécuter.

La leçon du *reculer* apprend à bien *parer*. C'est à cette action franche et mesurée qu'il est difficile de déterminer certains chevaux.

### § 7.

L'*union* ou l'*ensemble* est la distribution des forces de l'animal sur ses membres, de manière que les plus faibles soient soulagés. Voici à cet égard un principe de notre maître ; il dit :

» Par la structure naturelle du corps du  
» cheval, ses bras et ses épaules suppor-  
» tent la plus grande partie de son poids ;

C

» en effet , sa croupe et ses hanches ne  
» portent , pour ainsi dire , que sa queue ,  
» tandis que ses jambes de devant , dans  
» une attitude perpendiculaire , sont char-  
» gées de la tête , du cou et des épaules :  
» ainsi quelque bien fait , quelque bien pro-  
» portionné qu'il soit , le devant est toujours  
» plus employé , soit dans le travail , soit  
» dans le repos , et conséquemment il faut  
» que l'art vienne le soulager ; et c'est aussi  
» ce qui fait l'union ou l'ensemble , puis-  
» qu'il le contrebalance en mettant l'animal  
» sur les hanches.

Le trot combiné avec des *pesades* , des *partir de main* , le *reculer* et l'*arrêt* est excellent pour unir un cheval ; mais il est constant que le cheval ne peut s'appuyer sur son derrière qu'autant que le devant est *allegeri*. Rien n'assouplit davantage les épaules du cheval que de le travailler dans des cercles larges : il faut pour ces leçons une main douce et légère , des jambes savantes.

Les écuyers ne s'accordent pas sur les avantages des pilliers pour unir un cheval ; l'illustre Pluvinel inventa les deux pilliers

qui ont fait tant de mal entre les mains des mauvais écuyers , mais pas tant que le pillier seul qu'avait auparavant imaginé Pignatelli. Règle générale : avant de mettre le cheval au pillier il faut l'assouplir : ce sont les jarrets du cavalier qui sont les pilliers naturels du cheval.

### § 8.

Il faut connaître profondément le cheval pour bien ménager les *aides* et les *châtiments*. Les aides préviennent les fautes , les châtiments les corrigent : les aides doivent être fines, douces et liantes , proportionnées au degré de sensibilité de l'animal ; quand on le punit , il faut plutôt travailler sur son entendement que sur les parties de son corps ; au lieu d'user de vigueur à son égard , il vaut beaucoup mieux s'opposer à sa volonté , en lui demandant le contraire de l'action à laquelle il se détermine.

Usez de douceur et de patience , nous répète sans cesse Bourgelat , ne corrigez qu'à la dernière extrémité ; rien n'avilit plus un cheval que les coups d'éperons donnés sans

une grande nécessité. Si vous frappez des deux, faites-le avec la vélocité de l'éclair, et sans ouvrir vos cuisses et vos jambes : il importe beaucoup que le cheval ne prévienne pas ce que vous allez faire.

Après nous avoir parlé de la chambrière, qui doit toujours être dans la main des maîtres, Bourgelat nous parle de la gaulle et de la langue. On peut se servir de ces deux aides ; leur importance est bien au-dessous de ceux que fournissent les jambes. Il divise les aides des jambes en quatre : l'aide des jarrets, celle des gras de jambe, celle du pincer, celle de l'appui ferme sur les étriers. Les jambes et les mains doivent être dans un accord parfait ; sans cet accord, point d'homme de cheval, point de justesse, point de cadence, point de mesure, point d'harmonie dans les airs du manège. Les applications de ces principes aux différentes déterminations qu'on donne au cheval terminent ce chapitre.

## § 9.

Dans les suivans notre maître parle des différentes allures ; du *passage*, qui n'est

autre chose que le pas et le trot bien harmoniques, bien cadencés. On ne doit mettre le cheval à cette leçon qui le dispose à tous les airs brillans du manège, qu'après l'avoir assoupli et lui avoir donné de l'ensemble.

De la *tête* et de la *croupe* au mur. Cette leçon est admirable pour apprendre au cheval à demeurer dans l'obéissance. Il ne faut mettre l'animal dans cette attitude qu'après l'avoir travaillé long-temps dans de grands cercles ; la tête dans le centre, la croupe dehors, ou le long du mur, la tête en dedans, la croupe échappée ; autrement on court risque de jeter l'animal dans le désordre.

Des *changemens de mains larges et étroites*, des *voltes* et des *demi-voltes*. Si on donne à propos ces différentes leçons connues de tous les écuyers ; il en résultera une obéissance exacte de la part du cheval, qui dès-lors se dépouillera, pour ainsi dire, de sa propre inclination, et sera contraint de se conformer aux ordres du cavalier, transmis par la main et les jambes.

Le corps a aussi ses aides qui concourent avec les jambes et la main. Le cava-

lier ne sera pas complètement maître de son cheval s'il n'a sur la selle un aplomb imperturbable, s'il ne sent tous les mouvemens du cheval, s'il ne s'unit pas à ses mouvemens : ceux qu'il communique, doivent être imperceptibles, et le cheval, soit qu'il se porte en avant, en arrière, à droite ou à gauche, doit paraître travailler seul.

Un cheval bien uni, bien assoupli, qui obéit franchement à tous ses aides, se porte facilement au galop, sans s'abandonner sur l'appui, sans se précipiter sur les épaules. L'action du galop bien ménagé assure une bouche faible et sensible ; il a beaucoup d'autres avantages. Il ne faut pas oublier que les courses précipitées nuisent aux chevaux sensibles et impatiens, autant qu'elles sont propres à ceux qui sont lâches, paresseux et qui se retiennent.

#### § 10.

Pour bien connaître les qualités d'un cheval, il faut le voir passer et repasser sur une ligne droite ; ce mouvement se nomme *passade* : il est des passades parfaites, il en est de relevées, il en est de furieuses ; on

se sert de ces allures dans les combats. Le cheval parvenu à l'extrémité de la ligne, s'arrête, et, dans la même cadence de son arrêt, il forme la demi-volte, et attend toujours sur les hanches le temps de repartir : voilà la passade parfaite. Le cheval au bout de la ligne, fournit sa demi-volte en mézair ( ou à demi-courbette ) : voilà la passade relevée. Le cheval part à toute bride, on marque un demi-arrêt par deux falcades ( petite courbette ), avant de prendre la demi-volte, qui se fait d'une piste en trois temps ; au troisième, le cheval est sur la ligne de la passade, et prêt à repartir ; voilà la passade furieuse.

#### § II.

Pour disposer le cheval à ces airs de manège et à tous ceux que vous voudrez lui enseigner, il faut au préalable lui apprendre à jeter sur ses hanches tout le poids de son corps. Cette leçon se nomme *pesade* ; les aides des pesades sont les mêmes que celles du reculer. Évitez les pesades de chèvre, c'est-à-dire, celles qui sont trop hautes, dans lesquelles le cheval roidit ses jarrets.

Lorsque vous apprendrez à votre cheval à faire des courbettes, des mézairs, qui sont des espèces de demi-courbettes, des croupades, des balotades et des cabrioles, accommodez-vous toujours à sa force, à sa vigueur, à sa disposition : l'art ne peut servir qu'à perfectionner la nature. La leçon de la *courbette* doit être donnée après les autres, et seulement aux chevaux qui sont propres à cet air de manège. Pour ce qui concerne la *croupade*, la *balotade*, la *cabriolle* et le *saut*, proprement dit. Ces airs de manège sont plus facilement exécutés par les chevaux qui ont de l'agilité, du nerf, de la légèreté, que par ceux qui sont doués d'une grande force. Quelque relevés que soient ces airs, ils ne doivent pas faire perdre au cavalier son véritable appui, soit qu'il hausse, ou retienne, ou chasse le cheval.

## § 12.

Le grand maître dont nous analysons l'ouvrage, le termine par l'observation suivante :

« Gardez-vous d'excéder jamais votre che-

» val, ne cherchez à en tirer que la moitié  
» de ce qu'il peut fournir; car, si vous l'affaiblissez, si vous diminuez son haleine  
» et sa force, vous serez contraint d'user  
» d'aides grandes et apparentes; il en résultera que votre action et celle du cheval seront totalement dénuées de force. »

Le nouveau Newcastle est un ouvrage plein de bons principes, de règles sûres. Bourgelat y a établi sa grande supériorité sur les écuyers qui ignorant la structure du cheval, obtiennent de lui des actions dont ils ne sauraient prévoir les résultats avantageux ou nuisibles.

Un écuyer nourri dans son école appliqua avec le succès le plus brillant les préceptes qu'il y avait puisés.

Un cheval très-vigoureux devint, par suite des mauvais traitemens qu'il avait essuyés, ennemi de l'homme. Comme il était extrêmement dangereux d'approcher cet animal furieux, on se détermina à le tuer. L'élève de Bourgelat offrit de l'acheter; il l'obtint à très-bas prix. Au bout de six mois c'était le cheval le plus souple et le plus obéissant de son écurie.

## ARTICLE IV.

## ÉLÉMENTS D'HIPPIATRIQUE.

## § 1.

Quelque temps après la publication du Nouveau Newcastle, Bourgelat donna un ouvrage intitulé : *Elémens d'Hippiatrique, ou Nouveaux Principes sur la connaissance et sur la médecine des chevaux*. Cet ouvrage, qui fut imprimé à Lyon en 1750, est en 5 volumes.

Les écuyers prédécesseurs de Bourgelat qui ont écrit sur leur art, avaient pensé presque tous que leurs ouvrages eussent été incomplets s'ils n'eussent pas traité des maladies du cheval et des remèdes propres à les guérir. La Guérinière, contemporain de Bourgelat, bon écuyer, mais étranger à la vétérinaire, eut la pudeur de ne pas écrire sur ce qu'il ignorait ; mais, ne voulant pas laisser son livre incomplet, il confia le soin de décrire les maladies du cheval à un médecin de la faculté de Paris.

» Je me crois obligé , dit-il , d'avertir le  
» lecteur que je n'ai contribué en rien à  
» la description des maladies du cheval et  
» au traité des opérations qui se pratiquent  
» sur cet animal. Il faut être versé dans les  
» matières qui concernent l'anatomie et la  
» médecine pour entreprendre de traiter cette  
» matière ; autrement on tomberait dans le  
» défaut assez ordinaire aux auteurs qui ont  
» écrit des maladies de chevaux ; ce défaut  
» est de donner des définitions confuses et  
» fausses , et des remèdes qui , par leur  
» multiplicité , se détruisent souvent les uns  
» les autres. C'est pour éviter de si dange-  
» reux inconvéniens que j'ai eu recours à  
» un médecin de la faculté de Paris. »

La Guérinière eût pu mieux choisir son  
collaborateur ; le médecin de la faculté de  
Paris se contenta de copier Solleysel ; il  
répéta des erreurs et des absurdités cent  
fois répétées.

### § 2.

Il était réservé à Bourgelat d'ouvrir une  
nouvelle carrière. Cet illustre écuyer conçut  
le projet de développer dans toute son étend-

due la science du cheval , de ne fonder sa théorie que sur ses propres observations. » Je me suis fait une loi , nous dit-il , » de ne parler que d'après l'inspection de » l'animal mort ou vivant , et non d'après les » préceptes qui nous ont été transmis ; dans » la crainte où j'ai été de n'être qu'un co- » piste servile , et de tomber dans des er- » reurs grossières , et dans des absurdités » que commettent toujours ceux qui ayant » la crédulité plutôt que la science en par- » tage , croient devoir mettre à profit les » travaux et les réflexions des autres , et se » dispensent d'en faire eux-mêmes. »

Il nous dit dans un autre endroit : » L'histoire de nos travaux et de nos pré- » tendues découvertes en hippatrique n'est » autre chose que l'histoire de nos égare- » mens ; vainement nous flatterions-nous » de trouver dans les ouvrages de ceux qui » nous ont précédés les semences d'une » doctrine sûre et lumineuse. Malgré le cri » des préjugés populaires , réduisons-les à » leur juste valeur ; nous n'y verrons que » des fautes grossières , qui seront néanmoins » des leçons instructives si nous apprenons

» à les éviter. Privé par conséquent des  
» secours utiles que dans les autres sciences  
» on a l'avantage de tirer de l'expérience  
» historique, c'est-à-dire, de cette étude  
» qui nous rendant propres les travaux de  
» toutes les nations et de tous les siècles,  
» nous fait participer à leurs lumières; ce  
» n'est qu'en fouillant dans le livre de la  
» nature même, que nous acquerrons des  
» connaissances certaines. A peine se sera-t-  
» elle montrée à nous, que tout prestige  
» et toute illusion cesseront; et nous ne  
» chercherons qu'à opérer sur des vérités,  
» qu'à en saisir le fil, qu'à les suivre aussi  
» loin qu'elles pourront s'étendre (\*). »

---

(\*) Lafosse s'exprime ainsi dans son *guide du maréchal*, « Je n'ai rien lu de satisfaisant dans  
» les auteurs qui ont écrit sur la maréchallerie;  
» ils sont remplis d'idées vagues, de raisonne-  
» mens faux, d'opinions absurdes, de systèmes  
» superstitieux, d'une doctrine dangereuse; ce qui  
» peut s'y trouver de bon est tellement noyé,  
» qu'il n'est pas possible d'en tirer beaucoup de  
» fruit. »

## § 3.

D'après le plan que Bourgelat avait tracé dans le discours préliminaire, les *Elémens d'Hippiatrique* devaient être divisés en six volumes.

Le premier devait comprendre la connaissance du cheval, considéré extérieurement.

Le second livre était destiné à faire connaître la structure anatomique des organes de cet animal.

Le troisième eût exposé les fonctions ; il eût offert un abrégé physiologique de ces organes.

Les maladies externes devaient être l'objet du quatrième livre ; là devait encore se trouver un traité théorique et pratique des opérations chirurgicales.

Le cinquième volume aurait contenu une histoire des maladies internes précédée d'un traité d'hygiène.

L'ouvrage eût été terminé par un cours des médicamens.

L'exposition de ce plan annonçait un travail immense : un plan plus vaste encore

avait été conçu par Bourgelat. » L'ouvrage  
» dont je m'occupe n'est, dit-il, qu'une  
» ébauche, qu'une esquisse de celui qui  
» doit le suivre, et que je médite. »

Des circonstances impérieuses, d'autres travaux ne lui permirent pas de réaliser ces grandes pensées dans tout leur développement. A cette époque, en 1750, il sentait la nécessité des écoles vétérinaires, qu'il fonda 12 ans après.

On lit dans ses élémens d'Hippiatrique :  
» Ceux qui se destinent à la maréchallerie,  
» n'acquerront jamais le degré suffisant  
» d'instruction, tant qu'on ne formera point  
» d'établissemens, qu'on n'ouvrira pas des  
» écoles pour les instruire : mais, ajoute-t-il,  
» considérer les avantages qu'elles procu-  
» reraient à l'état, ce serait vouloir suggé-  
» rer des idées qui n'échapperont pas sans  
» doute à des génies qui ne se conduisent  
» que par les vues supérieures du bien  
» public. »

Il faut espérer que les successeurs de Bourgelat rempliront dans la suite des temps les immenses lacunes qu'il a laissées à la vétérinaire. Ils pourraient aller beaucoup

plus loin que leur maître, sans acquérir une gloire aussi grande : les pères des sciences sont au-dessus de ceux qui les étendent, qui les perfectionnent. Les élémens d'Hippiatrique, ouvrage extrêmement incomplet, supposent plus de génie que n'en aura besoin pour faire un traité *ex professo* sur cette partie, un homme nourri des principes de Bourgelat.

## § 4.

Le premier volume des élémens d'Hippiatrique parut d'abord seul. L'auteur y traite de la connaissance du cheval considéré extérieurement. Il dévoile avec la plus grande finesse, la plus grande sagacité, les beautés et les défauts de chacune des parties du corps de ce bel animal ; il s'attache en examinant ces parties, à faire connaître la situation, le caractère, le danger, les causes des maladies qui se présentent à l'extérieur. Viennent ensuite des préceptes sur la connaissance de l'âge, sur la distinction des poils, et des principes sur la ferrure, fondés sur le mécanisme de l'ongle même.

L'auteur a cru devoir rédiger son livre  
par

par demandes et par réponses : cette forme caractérise mieux de simples essais, et les impressions du dialogisme sont plus nettes et conséquemment plus durables. La pratique du professorat m'a démontré que cette méthode est la plus classique, sur-tout quand on est chargé d'expliquer des questions abstraites et compliquées à de jeunes auditeurs qui n'ont pas l'habitude de la réflexion et de l'analyse : je regrette que les ouvrages que Bourgelat destina d'une manière spéciale à l'enseignement vétérinaire, ne soient pas rédigés par demandes et par réponses.

Le livre que j'examine n'est point compris parmi les ouvrages classiques ; une partie des principes qu'il renferme sont exposés dans d'autres écrits qui sont dans les mains des élèves ; mais les élémens d'Hippiatrique contiennent des principes et des observations pathologiques qu'on chercherait vainement ailleurs, et ces choses sont perdues pour notre enseignement. Nous manquons et nous manquerons peut-être long-temps d'un traité complet de pathologie vétérinaire ; nous ne connaissons d'une

D

manière bien précise, qu'un très-petit nombre des maladies internes qui affectent les animaux domestiques. Nous n'avons sur les autres maladies de ces animaux que des données vagues, fondées sur l'analogie médicale, ou sur des bases plus trompeuses encore. Les maladies externes des animaux nous sont mieux connues; on a beaucoup écrit sur les affections chirurgicales du cheval. La plupart de ces affections sont désignées sous le nom de *tares*; elles portent dans les auteurs des dénominations bizarres; ce sont des *malandres*, des *solandres*, des *capelets* ou *passe-campanes*, des *grappes*, des *rapes*, des *peignes*, des *mules traversines*, des *soies*, des *cerises*, des *crapauds* et des *crapaudines*.

Bourgelat, voulant être entendu des simples maréchaux, ne crut pas devoir supprimer ces termes burlesques.

Il donne avec une clarté et une précision admirables le diagnostic des *tares* qui se remarquent sur le cheval. Nul animal n'est exposé à un aussi grand nombre de ces affections, qui tiennent à une conformation naturellement vicieuse, ou rendue

telle par l'usure, les écarts de régime, les traitemens barbares. Bourgelat décrit ces maladies en peu de mots ; il détermine leur degré de gravité, remonte à leurs causes, distingue celles qui sont curables, celles qui sont au-dessus des efforts de l'art ; il sème çà et là des vues de pratique infiniment précieuses, une multitude d'observations qui lui sont personnelles : on n'a rien écrit de mieux sur la chirurgie vétérinaire. On peut trouver néanmoins des imperfections à cette partie des élémens d'Hippiatrique ; quelques-unes annoncent la rapidité avec laquelle ce livre a été conçu et exécuté : tantôt le maître suppose dans le disciple des connaissances étendues d'anatomie ; tantôt, le jugeant étranger à cette science, il s'attache à lui en donner quelques notions élémentaires, nécessaires à l'intelligence des questions qu'il veut lui faire comprendre. En parlant des mouvemens, des allures du cheval, il lui arrive quelquefois de supposer que son élève a suivi un cours de manège. Souvent il renvoie l'explication de ce qu'il avance à ce qui suit ou à ce qui précède ; on parcourt le livre tout entier, et l'explication ne s'y trouve pas.

## § 5.

Un reproche plus important qu'on est en droit de faire à la partie médicale du livre que j'analyse, tient à la théorie Boerhavienne qu'avait embrassée l'auteur, et qu'il exagère quelquefois : voici de quelle manière il expose la cause prochaine du *roux-vieux*.

» La cause de cette maladie est une humeur lymphatique, visqueuse, grossière, saline et acre, arrêtée et engagée dans les vaisseaux de la peau, ou dans les oignons ou bulbes des crins et des poils. Cette lymphe qui se porte à cette partie avec plus d'abondance que par-tout ailleurs, y séjourne, s'y accumule d'autant plus facilement que les pores étant obstrués par la crasse que l'on ne peut en ôter, l'excrétion ne peut s'en faire. Le mouvement intestin qui arrive par la chaleur, déchire et détruit les parties *sulfureuses* de cette humeur. Par ce moyen, les *sels* mis en liberté et délivrés de ce *lien sulfureux* qui les émoussait et bridait leur action, deviennent plus cor-

» rosifs, et par conséquent capables de ronger et le crin et la peau. »

Si Bourgelat avait écrit dans le temps où la médecine a pris une marche philosophique, il eût expliqué différemment les causes prochaines des maladies ; ou, pour mieux dire, il eût passé sous silence ces causes, dont la connaissance extrêmement difficile, n'intéresse pas toujours l'art de guérir (\*).

J'ai dit que le fondateur des écoles vétérinaires avait transporté dans les ouvrages qu'il destina à l'enseignement la plupart

---

(\*) Bourgelat a parlé d'une multitude de maladies qui affectent les yeux, les jarrets, les pieds du cheval. Il ne les a pas toutes connues ; il ne parle point d'une affection très-grave qui survient aux jarrets : c'est une espèce de ganglion dont le siège est à la base du calcaneum, et occupe la partie postérieure de la jambe. Cette tumeur est dure, insensible, elle gêne le mouvement des muscles. Il paraît que la cause de la maladie est le rapprochement des tendons qui se trouvent dans cette partie, et leur soudure par une infiltration lymphatique. Lorsque le ganglion est ancien il est pour l'ordinaire incurable ; l'application du feu le guérit quelquefois dans son principe.

des principes exposés dans ses élémens d'Hippiatrique ; je puis par conséquent renvoyer à l'analyse de ces ouvrages l'exposition du système de notre maître sur les belles proportions du cheval , la connaissance de l'âge d'après la dentition , la ferrure , etc.

## § 6.

Je n'ai qu'un mot à dire sur les deux derniers volumes des élémens d'Hippiatrique. Ils contiennent un abrégé de l'ostéologie , la myologie et l'angiologie du cheval ; ils offrent encore un précis anatomique de la tête et de la poitrine de ce quadrupède. Un autre volume qui n'a point paru , devait renfermer la description des viscères du bas ventre.

D'après la marche de l'auteur , ces trois volumes n'eussent pas contenu un sujet auquel il avait cru d'abord qu'un seul volume pouvait suffire. » Tant il est vrai que tous les projets que l'on fait ( c'est Bourgelat qui parle ) , et tous les plans que l'on trace en entreprenant un ouvrage , ne peuvent être que vagues et généraux ; les

» objets alors dans l'éloignement trompent  
» les yeux de l'esprit , leur volume se perd  
» dans la distance qu'il y a du dessein à  
» l'exécution : ce n'est qu'à mesure que  
» nous en approchons que les parties qui  
» en formaient le total ou l'ensemble , se dé-  
» veloppent , se détachent et se présentent  
» séparément sous une multitude de faces ,  
» qui nous conduisent et nous entraînent  
» malgré nous dans des détails que l'exacti-  
» tude ne nous permet ni de négliger ni  
» d'omettre. »

Dans la suite , le père de l'art resserra  
son plan ; il renferma dans deux volumes  
l'anatomie du corps du cheval comparée  
avec celui du bœuf et du mouton.

~~\_\_\_\_\_~~  
A cette époque, nous avons vu de  
de lettres avant conçu le projet étonnant  
de rassembler les connaissances éparses sur  
la surface de la terre , et de en exposer le  
système général , il était naturel que les  
articles de ménage et de marchandises fussent

## ARTICLE V.

*Articles Vétérinaires et de Manège  
de l'Encyclopédie.*

## § I.

LES élémens d'hippiatrique , quoique n'offrant qu'une ébauche légère et incomplète , ne laissèrent pas de donner à Bourgelat une grande célébrité. L'académie des sciences de Paris admit pour la première fois au nombre de ses membres , un auteur de manège et de maréchallerie.

Quelques années après , Frédéric II associa le plus grand écuyer , le plus grand hippiatre de l'Europe aux travaux de son académie de Berlin.

A cette époque , une société de gens de lettres ayant conçu le projet étonnant de rassembler les connaissances éparses sur la surface de la terre , et d'en exposer le système général , il était naturel que les articles de manège et de maréchallerie fussent

confiés à l'auteur du nouveau Newcastle et des élémens d'hippiatrique.

Les auteurs de l'encyclopédie furent loin d'atteindre le but qu'ils s'étaient proposé ; au lieu d'un système complet des connaissances humaines , ils n'offrirent qu'un amas informe de vérités et d'erreurs , de pensées sublimes , d'idées ridicules , de monumens de la plus belle éloquence , de productions grossières et triviales. On peut comparer ce livre à une bibliothèque recueillie par un homme sans goût , qui place à côté les uns des autres les ouvrages les plus disparates. Dans l'encyclopédie , comme dans un assemblage de livres fait au hasard , se trouvent entassées pêle-mêle les productions qui enrichissent les sciences , honorent la littérature , et d'ignobles compilations fournies par des manœuvres de librairie.

Bourgelat , en écrivant pour l'encyclopédie , créa la science dont on lui demandait l'exposé. Les vérités qu'il consigna dans ce recueil lui appartiennent toutes entières ; quelques-unes n'ont pas été reproduites dans ses autres écrits : seront-elles perdues pour l'art ? Peu de personnes , en effet , sont ten-

tées d'aller puiser des observations et des principes vétérinaires dans le dictionnaire raisonné des sciences, arts et métiers. Cependant avant et après Bourgelat, on n'a rien produit sur la pathologie vétérinaire de mieux pensé que les articles qu'il inséra dans l'encyclopédie. Tachons de découvrir dans cette immensité de phrases, que personne ne lira jamais quelques principes lumineux, quelque observation précieuse sur notre art.

## § 2.

On n'a rien écrit sur l'épilepsie du cheval, à peine connaît-on l'existence de cette maladie : Bourgelat, qui l'a observée avec soin, a vu des chevaux qui tombaient comme frappés de la foudre, se relevaient un instant après leur chute, prenaient sur le champ le fourrage qu'on leur présentait, et mangeaient aussi avidement que s'ils avaient joui d'une santé parfaite. Un étalon atteint de ce mal, dit Bourgelat, tombait sans qu'aucun signe précédât l'attaque ; il écumait, se mordait la langue et la déchirait avec les dents ; au bout d'un demi-quart

d'heure le membre entraît en érection, il éjaculait une quantité considérable de semence, il se relevait aussitôt, se secouait et hennissait pour demander du fourrage. Une jument n'avait des accès épileptiques, que lorsqu'elle était trop sanglée, et seulement dès les premiers pas qu'elle faisait sous le cavalier. Il a vu tomber dans des accès d'épilepsie un cheval de tirage qui avait cheminé trente pas, étant atelé; un cheval napolitain estrapassé et gendarmé pendant long-temps dans les pilliers; un cheval limousin naturellement timide, et qu'on effrayait indiscretement, pour l'accoutumer au feu; un poulain dont une multitude de vers rongeaient la tunique des intestins; ainsi qu'un cheval sujet à une fluxion périodique sur les yeux, de laquelle on le guérit.

Bourgelat n'obtint d'autres résultats des remèdes anti-épileptiques que celui de retarder plus ou moins les accès.

### § 3.

Il fut plus heureux contre le farcin, cette maladie formidable que Van-Helmont regar-

daît comme la source du syphillis (\*). Il y a cinquante ans qu'elle était plus rebelle que de nos jours ; et ce n'est point à la perfection de l'art qu'il faut attribuer cet heureux changement.

Bourgelat qui raconte avec une noble naïveté tous les revers de sa pratique , doit être cru quand il annonce les succès qu'il a obtenus : or , Bourgelat nous dit avoir guéri quatre-vingts chevaux attaqués du farcin le mieux caractérisé , dans un hôpital de chevaux qu'il dirigeait. Ceux qui ont dit que l'instituteur des écoles vétérinaires n'était qu'un théoricien étranger à la pratique , ont ignoré ou feint de ne pas savoir que long-temps avant l'établissement de ces écoles , Bourgelat , écuyer , académicien ,

---

(\*) Du temps de Van - Helmont , la maladie vénérienne était presque toujours au-dessus des efforts de la nature et de l'art ; les malheureux qui en étaient infectés mouraient au milieu des symptômes les plus effroyables. Cette maladie s'affaiblit ; elle disparaîtra par la suite des temps. Le farcin et la morve disparaîtront sans doute aussi. Les espèces , de même que les individus , ont des maladies aiguës et des maladies chroniques.

se livrait avec ardeur non seulement à la médecine, mais encore à la chirurgie des animaux domestiques. C'est à lui que nous devons la connaissance du traitement du farcin. Il nous apprit que le bois de *gayac* et l'*éthiops minéral* ( oxide sulfuré noir de mercure ) étaient les meilleurs apéritifs qu'on pût opposer au farcin ; qu'il fallait user avec le plus grand ménagement du caustère actuel ; il prescrivit un exercice modéré ; il recommanda encore la précaution trop négligée de placer un bandage sur les jambes couvertes d'ulcères farcineux, pour les préserver du contact de l'air, et celle de fixer des cylindres réunis ensemble sur l'encolure, afin que le cheval ne puisse pas porter sa bouche sur les parties affectées : cet assemblage de cylindres, de l'invention de Bourgelat, porte le nom de *chapelet*.

La description que notre maître nous donne du farcin est claire et méthodique ; tandis qu'il n'y a rien de plus confus et de plus embrouillé que l'histoire du farcin tracée par d'autres auteurs. Bourgelat ne reconnaît que deux espèces de farcin, le *benin* et le *malin* ; tandis que d'autres vé-

térinaires nous parlent du farcin *volant*, *cordé*, *cul-de-poule*, *profond*, *taupin*, *bifurque* ; du farcin de *terre*, de *rivière*, etc., etc.

Il est une maladie qu'on peut confondre avec le farcin, et cependant le pronostic en est bien différent ; c'est l'*ébullition*.

A cet article, Bourgelat distingue avec sagacité ces deux affections. Elles diffèrent 1.<sup>o</sup> par la promptitude de la formation et de la cure des tumeurs de l'ébullition ; 2.<sup>o</sup> par leur peu de volume ; 3.<sup>o</sup> par leur défaut d'adhérence et de dureté ; 4.<sup>o</sup> par leur circonscription ; 5.<sup>o</sup> parce qu'elles ne dégèrent pas en abcès ; 6.<sup>o</sup> parce qu'elles n'ont rien de contagieux.

A l'article *gale*, Bourgelat nous indique un fait analogue à plusieurs autres, desquels j'ai été moi-même le témoin : des chevaux atteints de cette maladie, et qu'aucun remède n'avait pu guérir, abandonnés à eux-mêmes dans des prairies, se sont rétablis entièrement. Le régime du vert est souvent plus efficace que les anti-psoriques les plus renommés pour dissiper les gales invétérées. Bourgelat s'élève avec raison contre l'abus des topiques dans le traitement

de cette maladie ; il rapporté des observations qui prouvent combien ils peuvent être funestes.

## § 4.

Ceux qui doutent que notre maître fut un grand praticien , n'ont qu'à lire l'article *application du feu* ; ils y trouveront les principes qui nous dirigent dans cette partie importante de notre chirurgie : quelques-uns des préceptes qu'il nous donne sont trop négligés. Il nous dit, par exemple, de ne pas appuyer avec force le cautère actuel ; de suivre la direction des poils , pour éviter une cicatrice difforme ; de les écarter , et de glisser dans leurs intervalles l'instrument incandescent : il nous enseigne un moyen de prévenir ces mêmes cicatrices , qui déshonorent un cheval fin ; c'est de pratiquer d'abord une incision avec un bistouri, et de faire passer l'instrument une seule fois dans cette solution de continuité. Le *chapelet* est fortement recommandé après l'application du feu , pour éviter les frottemens suscités par la démangeaison.

Ceux qui ont eu le bonheur de recevoir

des leçons de la bouche même de notre instituteur, savent combien était sûr et prompt le coup-d'œil qui lui faisait distinguer de quel membre boitait un cheval. Les claudications sont très-souvent l'opprobre des praticiens, qui cherchent dans le pied un mal dont le siège est à l'épaule.

Aux articles *écarts*, *encloutres*, *entorses*, notre maître nous donne sur ces maladies des renseignemens qu'il serait trop long d'exposer ici. Je me contenterai de dire d'après lui, qu'il faut faire marcher quelque temps l'animal : si le mal attaque le pied, il boitera toujours davantage ; s'il existe dans les parties supérieures de l'extrémité, il boitera moins. Lorsque le bras est écarté, l'animal fauche en cheminant ; dans la contusion, le bras est douloureux ; mais l'animal ne fauche point.

Les boues d'eaux minérales chaudes sont un excellent remède contre les écarts, les efforts de reins. Bourgelat nous cite à l'article *eau*, des observations qui constatent ce fait : il nous parle de deux chevaux de prix entièrement délaissés, à la suite d'un effort de reins auquel on n'avait pas radicalement

calement remédié, et qui pouvaient à peine traîner le train de derrière lorsqu'ils avaient cheminé l'espace d'une demi-lieue; les douches des eaux d'Aix en Savoie leur rendirent toutes leurs forces et leur vigueur. Les eaux minérales du Mont-d'Or guérèrent un cheval poussif.

## § 5.

La question de *Peau* est traitée dans cet excellent article sous le rapport de l'hygiène, de la matière médicale et du manège.

Sous le rapport du manège, Bourgelat nous enseigne les moyens d'empêcher que les chevaux ne se couchent dans l'eau. » Munnissez-vous, nous dit-il, de petits flacons de verre recouverts d'osier et remplis d'eau: au moment où le cheval fléchira ses genoux pour se coucher, cassez-lui sur la tête un de vos flacons; vous le verrez aussitôt renoncer à son intention, et continuer précipitamment sa route. » Un autre expédient plus simple et non moins efficace, consiste à se pourvoir de petites balles de plomb, percées et suspendues à

E

une ficelle : lorsque le cheval est prêt à se coucher , on les laisse tomber dans ses oreilles ; quand il se dispose à continuer sa route , on les retire.

À l'article *lunatique* , on trouve un remède qui a réussi dans les mains de Bourgelat : pourquoi ne pas répéter et varier cette expérience ? Ce remède n'est autre chose que des fleurs de genêt données en nature , et une boisson préparée , dans laquelle on avait mis cinq onces , ou environ , de cendres de genêt renfermées dans un nouet (\*).

§ 6.

Je suis forcé de passer sous silence beaucoup d'autres observations vétérinaires éparpillées dans l'encyclopédie. Nous y découvrons que dans l'entorse il ne faut pas un repos absolu , que quelques mouvemens sont nécessaires ; que l'ébrouement est un signe favorable dans un cheval qui tousse

---

(\*) Bourgelat avait saisi le type périodique et fébrile de cette maladie ; voilà pourquoi il lui opposa des amers.

et qui jette ; que la faim-vaille attaque rarement un cheval plusieurs fois.

Je termine par un mot sur l'article *fièvre*.

Avant Bourgelat , des auteurs de maréchallerie qui avaient observé les maladies des animaux dans les livres de médecine humaine , avaient parlé de fièvres quartes , tierces , avec redoublement , sans redoublement , etc. : Bourgelat , qui ne consulta , pour ainsi dire , d'autres livres que celui de la nature , déclare que les accès et les redoublemens des fièvres dans les animaux n'ont jamais gardé aucun ordre ; qu'on ne peut les ramener à aucun type ; qu'elles n'ont que des rapports très-éloignés avec les fièvres de l'espèce humaine. Bourgelat , dans les maladies fébriles du cheval , fait très-peu de cas de l'exploration du pouls , malgré l'importance qu'attachent à ce signe des vétérinaires moins attentifs à guérir leurs malades qu'à se donner des airs de docteur en médecine.

#### § 7.

Les articles insérés dans l'encyclopédie par notre maître sont en petit nombre :

M. Genson se chargea de continuer la partie de la maréchallerie, et, au lieu de suivre les traces de son collaborateur, il compila les vieux maréchaux.

Quelques années après la publication de l'encyclopédie, un vétérinaire nommé M. Ronden l'aîné donna un ouvrage intitulé : *Observations sur des articles de l'encyclopédie concernant la maréchallerie*. Cet auteur critique Bourgelat avec modération, à la vérité, mais pas toujours avec justesse. Il reproche à Bourgelat d'avoir établi une distinction entre le cheval *encastelé* et celui qui tend à l'*encastelure*. Il veut qu'on pansé un pied dessolé avec de l'huile de laurier. Il eût désiré que Bourgelat eût distingué avec plus de soin les maladies à raison de leur intensité. Il préfère la ferrure à la manière de Lafosse à celle qui est exposée dans l'encyclopédie : je pense que sur ce dernier article M. Ronden a raison.

Si je n'ai point extrait de l'encyclopédie quelques principes de ferrure que Bourgelat y a insérés, c'est uniquement parce que ces principes ont été développés dans un ouvrage particulier dont je parlerai dans

la suite de ce mémoire. C'est également pour éviter les répétitions que j'ai passé sous silence les articles de manège fournis par Bourgelat. Ces articles ne sont que le développement du nouveau Newkastle. J'aurai, d'ailleurs, occasion de montrer derechef notre instituteur comme grand écuyer, quand je parlerai de son excellent traité de l'*extérieur* du cheval. Actuellement je vais considérer le fondateur des écoles vétérinaires comme anatomiste.

---

## ARTICLE VI.

### *ANATOMIE comparée du Cheval, du Bœuf et du Mouton.*

#### § I.

**B**OURGELAT peut être considéré comme le créateur de l'anatomie des animaux. Quelques connaissances grossières sur les os du cheval, quelques notions très-superficielles des viscères de cet animal, voilà à-peu-près tout ce que possédaient sur cette science les anciens auteurs de maréchallerie : en-

core était - ce moins dans la nature que dans l'ouvrage de Ruini qu'ils avaient puisé ces faibles lumières. Ruini, qui écrivait au seizième siècle, exposa avec assez d'exactitude, pour son temps, les os du cheval. Quant aux viscères, il ne traite que de ceux de l'abdomen : encore ne les considère-t-il que dans leur surface externe, et tombe-t-il dans un grand nombre d'erreurs ; il passe complètement sous silence les muscles, les glandes, les artères, les veines et les nerfs.

Après Ruini on vit des auteurs d'Hippiatrique, tels que Marckand et Bradley, nier l'existence du cerveau dans le cheval, soutenir que le crâne de cet animal renferme un corps dur et impénétrable, chercher un dissolvant pour désobstruer sa vésicule du fiel des calculs qui peuvent l'obstruer, etc., etc.

D'autres ont soutenu » qu'il n'est qu'une » veine dans le cheval, laquelle est dans » le foie, la vraie source et fontaine du gros » tuyau qui fait une séparation des membres et du corps, courant par-tout pour » donner nourriture à l'animal cabalin ; qu'il

» est deux sortes de sang , savoir : le sang  
 » vital et le sang *principal* ; que le sang  
 » vital travaille toujours quand l'animal dort ,  
 » et que le sang principal sort des veines  
 » du sang *mu* ; qu'il part enfin de la tête  
 » du cheval un nerf blanc , qui prend son  
 » origine au bout du nez , et fait son éten-  
 » due au -dessus du cou , suivant l'épine  
 » du dos , les quatre membres et s'arrê-  
 » tant aux quatre pieds , etc. , etc.

Solleysel , qui écrivait du temps de Vinslow et de Malpighi , croyait que le cerveau recevait des reins , de la rate , du poumon et du foie des vapeurs subtiles , qui lui étaient continuellement portées par la veine cœliaque ; il supposait dans l'auge un réservoir particulier , dans lequel est déposée l'humeur épaisse qui coule des naseaux de l'animal quand il jette. Il attribuait la *pousse* particulièrement à l'obstruction du conduit qui se rend des poumons dans les reins.

Gaspard Saulnier , qui se vante d'avoir vécu dans les écuries , dans les haras , dans les manéges et à l'armée au milieu des chevaux pendant quarante ans , est l'inventeur de l'opération ridicule de la fistule à

l'anus, et d'un grand nombre d'autres semblables, qui n'ont pas été conservées aussi religieusement.

§. 2.  
Je pourrais multiplier les citations pour constater que les auteurs de maréchallerie qui ont précédé Bourgelat n'avaient que des idées vagues, confuses, fausses d'anatomie comparée. Un très-petit nombre de ces écrivains avaient consulté la nature; presque tous avaient aveuglément suivi les planches inexactes et incomplètes du sénateur Ruini. Ils ne pouvaient pas retirer un grand avantage des travaux d'un grand nombre de naturalistes qui, à l'exemple d'Aristote et de Gallien, ont porté le scalpel sur le cadavre des animaux. Ce n'est point en général le bœuf et le cheval qui ont été l'objet de leurs recherches; c'est dans les entrailles de brutes qui nous sont inutiles que ces savans ont jeté de préférence un œil curieux.

Prédécesseur de Daubenton, c'est Bourgelat seul à qui nous devons les premières notions claires, exactes et précises sur

l'anatomie du cheval comparée à celle du bœuf et du mouton.

C'est le propre des sciences de faits de s'aggrandir continuellement. A mesure qu'elles marchent vers leur perfection, les travaux de ceux qui les ont créées, s'oublient, ou ne sont recueillis que dans l'histoire de l'art. Nous ne connaissons que les noms d'Hérophile et d'Erasistrate : où sont leurs livres ? Où sont ceux de Mundinus, de Bérenger de Carpi, de Botal, de Bartholin ? Personne ne lit, personne ne consulte cette foule de vieux anatomistes dont les ouvrages sont ensevelis dans les bibliothèques, et dont on cite les noms avec gloire. La plupart de ces noms respectables s'effaceront de la mémoire des hommes, lorsque des dénominations méthodiques remplaceront la trompe d'Eustache, les trompes de Fallope, la membrane de Glisson, le canal de Virsungus, les canaux semi-circulaires de Vieussens, etc., etc.

Ces savans laborieux ont bien mérité de la science, parce qu'ils ont découvert et décrit une seule partie du corps humain : Bourgelat a découvert, il a décrit toutes les parties du corps du cheval ; il a com-

paré ces parties avec celles du corps du bœuf et du mouton. Vingt ans de veilles et d'application ont à peine suffi pour élever ce grand monument. » Nous ouvrons simplement la » voie, dit Bourgelat, en présentant son » livre; d'autres que nous reculeront les » bornes auxquelles nous nous serons ar- » rêtés. » Plusieurs années se sont écoulées depuis la mort de ce grand homme, qu'ont rectifié ses successeurs dans son anatomie? Quelques erreurs légères d'angiologie et de névrologie; encore sont-ce bien des erreurs? Tous les anatomistes savent qu'il n'y a rien de moins constant que la direction des artères et des nerfs. On a poursuivi un peu plus loin les ramifications nerveuses et vasculaires. Ces sortes de découvertes surchargent l'art d'un fardeau inutile, pour ne rien dire de plus. On a trouvé quelques petits muscles; peut-être les a-t-on créés avec le scalpel?

### § 3.

La seule lacune remarquable qu'offre l'ouvrage qui nous occupe, ne pouvait être remplie que par les travaux de plusieurs

hommes de génie. Bourgelat ne pouvait pas deviner le système absorbant : il crut trouver dans ses dissections la confirmation de la doctrine de Boerrhave sur les vaisseaux lymphatiques. Il est des erreurs qui ne peuvent appartenir qu'à l'homme supérieur. C'est encore Boerrhave qu'il suivit dans ses explications physiologiques : ces explications sont en général exposées avec clarté, méthode et précision.

Il ne parle point du principe vital, ni des systèmes vivans ; il se borne à décrire le mécanisme des organes ; il cherche à démêler les intentions de la nature lorsqu'elle a déterminé la structure des instrumens de la vie. Par exemple : quand il traite du poumon, il explique pourquoi le conduit aérien n'est pas simplement membraneux ; pourquoi il est entrecoupé de cerceaux plus forts dans la partie supérieure, plus faibles et brisés dans la partie moyenne ; pourquoi les cerceaux bronchiques sont d'une seule pièce ; pourquoi les bronches dégèrent en membrane à leurs terminaisons. Il développe avec sagacité l'état du poumon dans l'inspiration et dans l'ex-

piration ; il détermine l'influence de ce mouvement alternatif sur la circulation du sang et les fonctions de tous les viscères abdominaux.

## § 4.

Lorsque le précis anatomique du corps du cheval comparé à celui du bœuf et du mouton, parut, Vicq-d'Azir déclara au milieu de la société royale de médecine de Paris, et il répéta ensuite souvent, que ce livre était le mieux fait et le plus exact de tous ceux du même genre qu'il connaissait. Ce livre a eu trois éditions françaises, et il a été traduit dans les langues de tous les pays de l'Europe où l'art vétérinaire est cultivé. Il remplit parfaitement le but que s'était proposé son auteur, en le destinant à des élèves incapables, pour la plupart, de suppléer à force de sagacité, au défaut de clarté des livres qu'on met dans leurs mains. » Nous avons envisagé, dit Bourgelat, l'anatomie comparée sous une multitude de faces, pour la mettre à la portée de nos élèves. Ce n'est pas sans beaucoup d'efforts que nous avons pu parvenir à la

» leur présenter d'une manière si intelli-  
 » gible et si claire que nos seules descrip-  
 » tions guident leurs scalpels, et qu'en-  
 » traînés par l'attrait de découvrir et de  
 » reconnaître eux-mêmes dans la nature  
 » les parties exposées dans l'ouvrage que  
 » nous leur présentons, ils s'adonnent avec  
 » une espèce d'enthousiasme à une étude  
 » que nous regardons comme le vestibule  
 » de la science. »

§ 5.

A la suite des élémens d'anatomie se trouvent placés deux mémoires très-intéressans.

Le premier a pour titre : *Recherches sur les causes de l'impossibilité dans laquelle les chevaux sont de vomir.*

On y prouve que la raison de ce phénomène résulte de la structure même de l'organe, et non de sa position et de la faiblesse du diaphragme, comme l'avait prétendu un médecin de Montpellier, dont le système fut inséré dans les mémoires de l'académie royale des sciences de Paris. Bourgelat lui opposa l'expérience suivante,

que le grand Haller a consignée dans sa physiologie.

» Détachez l'estomac du corps, en conservant une partie de l'intestin duodenum et une certaine étendue de l'œsophage ; introduisez le tuyau d'un soufflet dans l'intestin ; soufflez même avec force : le viscère se gonflera et sera rempli d'air, sans que l'air soufflé et introduit puisse en aucune manière s'échapper par l'orifice antérieur, qui cependant est demeuré sans ligature et dans son état naturel. »

» Liez en second lieu, fortement l'intestin près du pylore ; versez de l'eau par l'œsophage jusqu'à ce que le viscère soit rempli ; comprimez ce viscère avec une presse ; que deux hommes le pressent du poids de leurs corps, en montant sur une planche posée sur l'organe. »

» Jamais la compression ne déterminera l'eau à sortir par l'orifice antérieur que vous aurez cependant laissé libre ; elle causera plutôt la rupture du viscère près de sa partie postérieure. »

» D'où vient que l'orifice cardiaque reste fermé dans cette circonstance ? c'est parce

» qu'il est entouré dans la plus grande partie de son étendue par un faisceau de fibres qui se prolongeant sur les faces et les courbures de l'estomac, se croisent entr'elles, de manière que les fibres qui viennent du côté droit se terminent à gauche, et celles qui partent du côté gauche se rendent à droite. Lorsque les membranes de l'estomac se resserrent, les deux extrémités du croissant se rapprochent intimément, et l'ouverture cardiaque se trouve fermée. »

### § 6.

Le second mémoire est intitulé : *Recherches sur le mécanisme de la rumination*. Ce travail est divisé en deux parties. La première renferme l'exposition anatomique des estomacs du bœuf : cette exposition est exacte, claire et méthodique. Dans la seconde partie, l'auteur examine le phénomène de la rumination. Il prouve que cet acte est spontané, contre le sentiment de Daubenton, qui le croyait volontaire.

Comment s'opère le mécanisme de cette fonction ? Bourgelat l'explique de la ma-

nière suivante : les alimens tombent dans la panse, qui n'en est que le réservoir ; delà ils arrivent dans le bonnet. Les plus fluides sont dirigés vers le troisième estomac, en traversant une commissure qui ressemble à des lèvres humaines ; les autres remontent par un mouvement péristaltique jusqu'à la bouche, qui les mâche de nouveau. Ils redescendent après avoir été broyés et ramollis ; ils traversent cette ouverture, et pénètrent dans le feuillet, qui les transmet à la caillette. C'est dans ce dernier estomac que s'opère l'acte de la digestion ; les autres capacités n'ont d'autres fonctions que de broyer, diviser, humecter (\*).

---

(\*) On lit dans le journal de Paris que le Mardi 6 Juin 1771, les élèves de l'école d'Alfort furent entendus dans une séance publique, présidée par M. Bertin, alors ministre et secrétaire d'état.

L'objet de cette séance fut la démonstration anatomique de l'estomac du cheval et de ceux des ruminans.

L'examen de plusieurs points de physiologie suivit cette démonstration.

Quelles sont les causes qui constituent dans le cheval l'impossibilité de vomir ?

Quels

---

**ARTICLE VII.****MATIÈRE MÉDICALE.**

## § I.

Peu de temps après l'ouverture de la première école vétérinaire, Bourgelat publia le premier ouvrage qu'il ait destiné à l'enseignement : il parut sous le titre d'ÉLÉMENTS DE L'ART VÉTÉRIINAIRE. *Matière*

---

Quels peuvent avoir été les motifs de la nature dans la procréation des animaux ruminans ?

La rumination est-elle un acte spontané, ou est-elle un acte volontaire ?

Quels sont les moyens mécaniques par lesquels cet acte est opéré ?

Telles furent les questions intéressantes et difficiles qui furent agitées, et qui engagèrent naturellement les élèves dans la discussion des différens systèmes auxquels elles ont donné lieu.

L'assemblée, composée de plusieurs membres de l'académie des sciences, de celle de chirurgie et de la faculté de médecine de Paris, parut en général fort satisfaite.

**F**

*Médicale raisonnée, ou précis des médicaments considérés dans leurs effets ; à l'usage des Élèves des Écoles Vétérinaires, avec les Formules médicinales et officinales des mêmes Ecoles.* Il fut imprimé à Lyon, chez J. M. Bruyset. Il porte pour épigraphe ce passage de Fernel :

*Medicinæ leges naturæ legibus debent esse consentaneæ, et felix indicatio cui adjutrix natura succurrit ; irrita verò quæ repugnante natura tentatur (\*).*

Cet ouvrage, peu classique, offre des théories surannées, beaucoup de lacunes, encore plus d'inutilités, un grand nombre d'erreurs, capables d'égarer les élèves.

L'auteur lui-même n'avait pas tardé à s'apercevoir dans la pratique de l'art, que les formules qu'il avait tracées avaient besoin d'être rectifiées. Il se livra à une suite nombreuse d'expériences, qui furent continuées par M. Huzard, dans les hôpitaux de l'école

---

(\*) Les préceptes de la médecine doivent être parfaitement d'accord avec les lois qu'observe la nature : l'indication est efficace quand cet heureux concert a lieu ; elle est impuissante, au contraire, lorsqu'elle contrarie les vues de la nature.

vétérinaire d'Alfort, et répétées, pour la plupart, dans celle de Lyon, par M. Flandrin, sous la direction de M. Chabert, et d'après les instructions de Bourgelat.

Malgré les travaux de ces professeurs, on peut dire que l'enseignement vétérinaire manque d'un traité élémentaire de matière médicale. Le temps n'est pas encore venu de produire cet ouvrage important.

Bourgelat ne voulut pas donner un traité de pathologie vétérinaire, parce que, dit-il, les observations et les expériences ne sont pas en assez grand nombre dans le moment actuel, pour qu'on puisse tracer l'histoire des maladies qui attaquent les animaux domestiques; encore moins pour qu'on ose ranger ces maladies dans un ordre nosologique: mais il est bien plus aisé de connaître une maladie, que le remède qui peut la guérir. Et en quoi peut consister la connaissance d'un remède, quand on ignore l'affection par laquelle il est indiqué? La thérapeutique suppose donc nécessairement la pathologie; et si notre art manque d'un système pathologique, il est impossible qu'il possède une matière

médicale. Je dis plus ; la connaissance des maladies ne suppose pas celle des remèdes ; et peut-être qu'après avoir bien signalé , bien exactement décrit toutes les affections pathologiques des animaux confiés à nos soins , nous chercherons encore les véritables méthodes de traitement pour beaucoup de maladies.

La pathologie de l'homme , créée par Hippocrate , obscurcie par des systèmes , durant une longue suite de siècles , est de nos jours une science philosophique. Qu'est-ce que la matière médicale humaine , malgré les productions de quelques écrivains très-modernes ?

Tous les bons esprits s'accordent à dire que la partie de la médecine qui a pour objet l'action et l'emploi des substances médicamenteuses , est bien éloignée d'être au niveau des autres parties de l'art de guérir.

Si des hommes supérieurs , tels que Linné , Reuss , Cullen , Spielman et Fourcroy , n'ont pu produire sur la matière médicale que des ouvrages qui sont , pour ainsi dire , déjà oubliés , il n'est pas étonnant qu'un autre grand homme traitant de la matière médicale des animaux , ait mis au jour un

ouvrage qui ne doit pas rester dans l'art vétérinaire.

§ 2.

Pour remplir le plan que je me suis tracé, je dois rendre compte de cet ouvrage; et le jugement que je suis obligé d'en porter justifiera ce mot d'Horace : *non jurare in verba magistri.*

Bourgelat divise les médicamens en internes et externes; cependant les émoulliens, les astringens agissent absolument de la même manière, soit qu'on les introduise dans l'intérieur du corps, soit qu'on les applique sur la peau. Si on considère les médicamens d'après leurs indications, on ne doit pas ranger parmi les médicamens externes les vésicatoires, qui sont presque toujours dirigés contre des maladies générales. On ne doit pas appeler médicamens internes les amers et les cordiaux, qui pris par la bouche, peuvent n'être donnés que pour changer la nature des ulcères.

Les médicamens internes se divisent en *altérans* et en *évacuans*.

Les *altérans* changent la nature des soli-

des et des fluides : je n'ai jamais pu comprendre ce que Bourgelat et d'autres auteurs ont voulu dire par *changer la nature des solides et des fluides* ; tout ce que j'ai bien conçu , c'est que des substances médicamenteuses rangées dans la section des altérans produisent des évacuations bien prononcées.

L'alcali volatil , substance altérante , provoque une excrétion cutanée bien plus abondante que le sassafras , rangé parmi les évacuans. Toutes les fois qu'on administre un béchique , on ne se propose pas de provoquer l'expectoration ; le plus souvent on n'a d'autre but que de calmer la toux , et d'appaiser l'irritation pulmonaire : les purgatifs et les émétiques mêmes ne s'administrent pas toujours dans la vue de provoquer une évacuation ; on attend de leur action un grand changement dans la distribution des forces vitales ; leurs effets ont la plus grande analogie avec ceux des vésicatoires.

### § 3.

Si j'examine une classe particulière de médicamens , les diurétiques , par exemple,

je rencontre réunies une foule de substances qui sont, pour me servir d'une expression triviale, étonnées de se trouver ensemble : les acides et les alcalis, les gommés et la thérebentine, les cantharides et le vinaigre, l'eau pure et l'esprit de fourmis. Cet assemblage bizarre ne peut pas être justifié par la distinction des diurétiques en aqueux, froids, chauds, acres et stimulans. D'après cette théorie, l'auteur aurait pu faire entrer dans le chapitre des diurétiques, la matière médicale toute entière. Ce chapitre offre des médicamens qu'on trouve dans un grand nombre d'autres chapitres ; tels que le sel ammoniac, la racine de guimauve, les baies de genièvre, etc., etc.

Il n'est aucune substance diaphorétique que Bourgelat n'eût pu placer dans le chapitre des urinaires ; toutes les substances cordiales eussent pu grossir la liste des diaphorétiques ; il n'y a point de démarcation marquée entre les cordiaux et les toniques ; la gentiane, le premier des amers, et les plantes les plus aromatiques se trouvent ensemble dans le chapitre des diaphorétiques ; ces mêmes amers, ces mêmes cordiaux se

retrouvent parmi les apéritifs. Le hasard seul paraît avoir présidé à cette classification ; l'ordre alphabétique, adopté par quelques auteurs de matière médicale, a du moins l'avantage de ne pas embrouiller les idées et de faciliter les recherches.

#### § 4.

Il est quelques chapitres de matière médicale qui ne devraient renfermer que des substances analogues, d'après le plan de l'auteur ; tel est celui des analeptiques, qui ne doit offrir que des matières renfermant dans un petit volume beaucoup de substances nutritives, d'une digestion et d'une assimilation faciles : voyons le chapitre des analeptiques de Bourgelat.

» L'animal, nous dit-il, sera restitué  
» dans son état naturel par une nourriture  
» bien choisie, telle que le foin le plus fin  
» et le plus délicat, formé du mélange des  
» meilleures herbes, c'est-à-dire, de la jacée  
» noire, de l'aunée, du tussilage, de la  
» pédiculaire, du chiendent, de la sca-  
» bieuse, du sainfoin, de la sarriette, du  
» carvi, de la petite chélidoine, des espè-

» ces d'orchis ou satyrium , de la reine  
» et du treffle des prés. »

Je ne sais par quelle fatalité Bourgelat n'a rencontré pour composer cette liste que deux plantes dignes d'y entrer ( le sainfoin et le treffle des prés ). Les autres plantes ne peuvent pas même former des foins médiocres ; quelques-unes , telles que la pédiculaire sont vénéneuses.

Si nous jetons les yeux sur la matière médicale externe , nous y verrons que l'onguent de la mère est placé à titre d'émollient , à côté du jaune d'œuf , des fleurs de mauve et du suc de petit chien. Nous y verrons que » les substances vraiment » résolutives sont douées de particules capables de pénétrer et traverser le tissu » des parties sur lesquelles on leur propose » de s'exercer , d'exciter une raréfaction » dans les molécules des humeurs , d'irriter les fibrilles nerveuses , de solliciter » le mouvement des esprits , d'accroître » la force des contractions. » Et ces substances sont , entr'autres , la racine de brione , la fiente de vache , les fumigations de cinabre , l'onguent d'althea , le concombre sau-

vage, la vapeur de vinaigre, l'huile essentielle de thérebentine. Cette liste de résolutifs contient une centaine de substances, sans compter tous les aromates, les quatre semences chaudes, les quatre farines résolutives. Ce chapitre est fort long : je l'ai lu plusieurs fois avec toute l'attention dont je suis capable, et je n'ai jamais pu en comprendre le sens.

Lorsque Bourgelat écrivait, la théorie Boerrhavienne régnait dans les écoles ; mais n'est-ce pas exagérer cette doctrine grossière, que d'expliquer ainsi qu'il suit la manière d'agir des apéritifs.

» L'action de diviser, de fondre et d'atténuer suppose dans les parties des substances nombreuses et multipliées à qui cette faculté a été reconnue, 1<sup>o</sup> plus de dureté que dans les molécules des humeurs qui doivent être brisées par elles ; car, sans cette condition, ces parties seraient bientôt décomposées elles-mêmes ; 2<sup>o</sup>. plus d'activité ou de disposition au mouvement que les molécules du fluide, avec lesquelles elles sont entraînées ; 3<sup>o</sup> assez de finesse pour s'insinuer avec les différentes hu-

» meurs dans les vaisseaux ténus et déliés  
» où elles ont à rétablir la liberté du mou-  
» vement circulaire ; 4.<sup>o</sup> des principes ca-  
» pables d'irriter les solides, d'en augmenter  
» la contraction, le ressort et le jeu ;  
» 5.<sup>o</sup> la densité nécessaire pour recevoir  
» et pour conserver le mouvement qu'elles  
» tiennent d'eux, par le moyen duquel  
» ces parties se mêlant avec les globules  
» sanguins et lymphatiques, et les heurtant  
» avec violence et avec succès, les divi-  
» sent et les séparent ; tandis que l'action  
» impulsive et plus forte des vaisseaux  
» les comprime, les broie de plus en  
» plus, en accélère la marche, augmente  
» leur mouvement intestin, et, les con-  
» traignant ainsi à enfilet les tuyaux ca-  
» pillaires, en détruit la lenteur et la  
» viscosité. »

## § 5.

Dans le chapitre des vulnéraires, trau-  
matiques, astringens, on trouve que la  
brunelle, l'herbe à Robert, la thérébentine  
et le camphre ont pour effet de maintenir  
les humeurs dans un état de fluidité natu-

relle , de remédier à la coagulation de celles qui sont extravasées.

Dans la longue liste des remèdes cordiaux , figurent le vinaigre rosat , celui d'estragon , celui de sureau , l'eau vulnéraire , l'eau divine , l'eau magistrale. Dans ce chapitre , Bourgelat s'élève contre l'abus énorme des cordiaux , et les maux qu'ils ont faits dans le cours d'une pratique aveugle , où ils ont été employés inconsidérément et en toute occasion.

Je conviens que les maréchaux ont toujours , pour me servir de l'expression de Bourgelat , les mains pleines de substances incendiaires ; il n'en est pas moins vrai que ces grossiers empiriques guérissent souvent des maladies qui résistent aux vétérinaires sortis de nos écoles avec les méthodes débilitantes que recommande tant notre instituteur. L'abus des émolliens et des saignées est plus désastreux que l'abus du poivre , de l'eau de vie , de la poudre à canon.

Solleysel prétendait qu'il fallait dans presque toutes les maladies du cheval administrer des échauffans , attendu que cet animal

est doué d'un tempérament ardent. Bourgelat , au contraire , conclut de ce motif qu'il faut presque toujours tempérer. Si j'étais obligé de choisir entre ces deux systèmes pernicious , je n'hésiterais pas un instant , j'adopterais la méthode de Solleysel. » Les mauvais succès de l'administration de certaines substances auraient dû inspirer quelque défiance ; car une pratique constamment malheureuse avérit du moins des écarts dans lesquels on tombe , si elle n'éclaire pas sur les moyens de s'en garantir. » Ce sont les propres expressions de Bourgelat , en parlant de l'abus des cordiaux.

J'applique ces mêmes expressions à l'abus des substances émollientes , et je me fonde sur les revers qu'ont essuyés , sur-tout depuis quelques années , les artistes vétérinaires , principalement ceux qui ont pratiqué dans les armées.

#### § 6.

Le second volume de la matière médicale raisonnée contient une histoire ou connaissance abrégée de quelques drogues , ou

substances simples qui entrent dans les formules de la matière médicale vétérinaire, avec une instruction sur leurs vertus, leurs usages et leurs doses; il porte cette épigraphe:

*Un vétérinaire instruit et vertueux fera plus de bien en n'employant que les plantes qu'on trouve partout et les drogues les plus simples, qu'un inepte ou un charlatan qui ne se servira que de choses rares et du plus grand prix.* Lieutaud.

Dans ce volume sont rangées par ordre alphabétique cinq à six cents substances, parmi lesquelles figurent le bois d'aloès, le santal citrin, le cassia lignea, le contrayerva, la zédoaire, la serpentaire de Virginie. On y trouve le bdellium, le sagapénium, le galbanum, l'opoponax, le tacamahaca, la gomme de lierre, la gomme élémi; on n'y a pas oublié l'os de sèche, la corne de cerf, le bol d'Arménie, la terre sigillée, la pierre hématite.

#### § 7.

Ouvre au hasard ce dictionnaire; et je lis: » L'agaric blanc est un béchique incisif qui détruit les embarras d'une lym-

» phe grossière , d'où résulte l'immobilité ,  
 » la difficulté d'uriner , la toux , etc. , etc.  
 » La poudre de cette espèce de champignon  
 » arrête des hémorragies . . . . .

» Le mouron rouge est non seulement  
 » le spécifique contre la rage , mais encore  
 » contre le farcin , la gale et les dartres ;  
 » on le donne comme béchique incisif dans  
 » les catharres occasionnés par l'arrêt de  
 » la transpiration . . . . .

» La racine de camphrée est un excel-  
 » lent remède contre la stérilité des va-  
 » ches , lorsque ce vice est dû à l'état  
 » d'inertie et d'engorgement glaireux de la  
 » matrice ; cette racine dissipe les légères  
 » tuméfactions farcineuses . . . . .

» On donne le cinabre pour remédier  
 » à l'épilepsie , et dans toutes les maladies  
 » du cerveau qui reconnaissent pour cause  
 » la faiblesse de la masse cérébrale , la  
 » lenteur et la viscosité du sang et de la  
 » lymphe qui arrosent cet organe ; alors on  
 » y ajoute de sel de nitre , et on fait pren-  
 » dre par dessus une infusion céphalique . »

que les médicaments se soient présentés à leur  
 présence , qu'elles s'y soient présentées dis-  
 tinctement . . . . .

## § 8.

Les éditeurs annoncent que toutes les substances renfermées dans ce dictionnaire ont été éprouvées , et qu'il n'en est pas une dont les vertus n'aient été constatées plusieurs fois dans les différentes espèces d'animaux domestiques.

Quelle immensité d'observations et d'expériences ne suppose pas une pareille assertion ? Un fait isolé ne prouve rien. On a donné un remède , le malade a guéri , on ne peut pas en conclure que c'est par l'effet du remède ; *post hoc, ergo propter hoc* est une très-mauvaise manière de raisonner en médecine : il ne suffirait pas , par conséquent , qu'un cheval épileptique eût guéri après l'administration du mouron , pour en conclure que ce singulier remède est le spécifique de cette maladie formidable.

Comment concevoir que dans un petit nombre d'années , durant lesquelles les continuateurs de Bourgelat ont , disent-ils , constaté les vertus et les effets de cinq cents substances médicinales , toutes les maladies qui les indiquent se soient présentées à leur pratique , qu'elles s'y soient présentées plusieurs

sieurs fois , sur différentes espèces d'animaux ? Ces expérimentateurs sont-ils bien certains qu'aucune circonstance particulière n'a point influé sur les résultats qu'ils prétendent avoir saisis ? Je pourrais pousser plus loin ces réflexions ; j'en ai assez dit pour inspirer des doutes sur l'efficacité de quelques substances médicinales présentées aux élèves vétérinaires.

## § 9.

Les formules qui se trouvent à la fin de ce volume méritent-elles une plus grande confiance ? On peut en juger par deux de ces formules , que je prends au hasard.

## BÉCHIQUE INCISIF , N.º 54.

Prenez Fleurs de soufre , . . . . 4 onces.

Oliban , . . . . . 2 gros.

Antimoine diaphorétique non édulcoré , . . . . . 1 once.

*M. F.* une poudre à donner à la dose de 1 once.  
dans Décoction de lierre terrestre , 1 liv.  
après y avoir ajouté

Oxymel simple ou sirop des cinq racines apéritives , . . . . 4 onces.

G

## PURGATIF N.º 4.

Gayac , . . . . .	} concassés
Racine de Squine , . .	
Salsepareille , . . . . .	
Polypode de Chêne , .	} de ch. 4 onc.
Feuilles de Séné , . . .	
Rhubarbe , . . . . .	} de ch. 1 once.

*F. infuser pendant douze heures ,  
dans Eau , . . . . . 12 livres.  
F. bouillir ensuite jusques à diminution d'un  
quart ; ajoutez*

*Sel végétal , . . . . . 4 onces.  
Laissez refroidir , passez au travers d'une étoffe.*

La dose de ce breuvage , à donner les matins pendant plusieurs jours , est d'une livre et demie (\*).

---

(\*) L'art vétérinaire , a dit le respectable Parmentier , dans une séance publique de l'école d'Alfort , n'est pas encore affranchi des abus de la poly-pharmacie ; on est effrayé à la vue de cet étalage de formules compliquées , enfant de l'ignorance , qui met à contribution les productions des deux mondes , comme s'il s'agissait de satisfaire l'imagination : on n'accroit pas les ressources mé-

La plupart des formules de Bourgelat sont aussi compliquées que les deux précédentes : il en est un très-petit nombre qui méritent d'être conservées.

§ 10.

L'ouvrage dont je viens de rendre un compte succinct, ne saurait donc rester plus long-temps dans l'enseignement vétérinaire : non seulement il fourmille d'erreurs, mais encore sa forme n'a rien de classique ; le style dont il est écrit est lourd et embrouillé : ce n'est pas là le style ordinaire de Bourgelat. Il est difficile d'écrire avec clarté quand on traite un sujet sur lequel on n'a pas des idées claires.

Bourgelat, qui avait approfondi l'anatomie, la physiologie, qui était au courant de la pathologie de son siècle, c'est-à-dire,

---

dicales par la multiplicité des remèdes ; la richesse en ce genre est une véritable pauvreté . . . . . Il est des auteurs qui ont entassé les recettes dans d'énormes compilations, et ont prétendu communiquer toutes les propriétés à leurs remèdes en y faisant entrer toutes les drogues.

de la théorie Boerrhavienne , avait observé une multitude de maladies sur le cheval ; il ne crut pas avoir recueilli un assez grand nombre d'observations pour donner un traité de pathologie vétérinaire, et il a osé donner un traité bien plus difficile sur la matière médicale. N'ayant, dans le cours d'une pratique étendue, éprouvé qu'un assez petit nombre de médicamens, méprisant, et avec raison, les remèdes consignés dans les livres de maréchallerie, il n'eut d'autres ressources que les livres de matière médicale humaine. Ces livres sont en général l'opprobre de la médecine ; et, quand bien même ils ne contiendraient que des vérités, elles ne pourraient point s'appliquer à la vétérinaire. Il ne suffit pas de changer les doses pour approprier aux maladies des animaux domestiques les médicamens reconnus efficaces dans les maladies de l'homme ; tout nous démontre que les espèces, de même que les individus, se distinguent par des idiosyncrasies particulières. Bourgelat méconnut cette vérité ; il admit dans sa matière médicale une foule de substances qu'il ne connaissait que pour les avoir trouvées dans des dispen-



saires et pharmacopées à l'usage de l'homme ; il se contenta presque toujours de tripler la dose pour le cheval, de la quintupler pour les grands ruminans.

On peut encore reprocher à Bourgelat d'avoir dosé d'une manière très-vague : telle substance se donne depuis un gros jusqu'à une once ; telle autre depuis quelques grains jusques à quelques gros.

On peut lui reprocher encore d'avoir fixé le maximum de ses doses bien au-dessous de ce qu'exige pour l'ordinaire l'indication, sur-tout dans la médecine des bêtes à cornes.

Je n'en dis pas davantage : j'ai rempli la tâche pénible que m'ont imposé l'intérêt de la science et celui de l'enseignement. Je vais faire connaître le chef-d'œuvre de notre illustre fondateur.

## ARTICLE VIII.

*Traité de la conformation extérieure  
du Cheval, du choix des Chevaux,  
et des Haras.*

## § I.

L'OUVRAGE immortel dans lequel Bourgelat a déployé les connaissances les plus vastes et les plus profondes sur le cheval, a pour titre : ÉLÉMENTS DE L'ART VÉTÉRINAIRE.

*Traité de la conformation extérieure du cheval ; de sa beauté et de ses défauts ; des considérations auxquelles il importe de s'arrêter dans le choix qu'on doit en faire ; des soins qu'il exige ; de sa multiplication ou des haras, etc., etc. : à l'usage des élèves des écoles vétérinaires.*

Il porte pour épigraphe ce passage des élémens d'Hippiatrique.

*On peut avoir vu une prodigieuse quantité de chevaux sans en être plus éclairé ; parce que qui ne voit d'autres objets que ceux que lui développe sa faible vue, ne fera et ne donnera jamais que de frivoles observations.*

Long-temps avant d'être imprimé cet ouvrage était entre les mains des élèves. L'intention de l'auteur n'était point qu'il sortît de l'enceinte des écoles. La première édition fut tirée à un très-petit nombre d'exemplaires, qui furent distribués exclusivement aux élèves et à quelques officiers de cavalerie : cette circonstance explique pourquoi les auteurs qui se sont occupés de la bibliographie vétérinaire, tels que Vitet, Amoureux, Portal, Haller, Herissant, Coquereau, Buc'hoz, Henz, Boehmer, Lastri, Josephi, ont tous cité les autres ouvrages de Bourgelat, et n'ont pas parlé de celui-ci. Du moment qu'il a été connu, les étrangers se sont empressés de le traduire ; et il a eu en France cinq éditions dans un petit nombre d'années. Le succès de ce livre n'a rien d'étonnant, si l'on considère qu'il n'est pas seulement utile à ceux qui se livrent à la médecine du cheval ; mais encore qu'il présente des principes lumineux aux naturalistes, aux écuyers, aux peintres, aux sculpteurs.

Buffon, dans son histoire naturelle, n'a pas tout dit sur le cheval ; quelques pages

de Bourgelat sur ce bel animal ne dépare-  
raient pas la plus sublime production du  
siècle dernier.

Les écuyers qui ignorent la structure du  
cheval ne posséderont jamais les vrais prin-  
cipes de leur art.

Le sculpteur *Sally*, auteur de la statue  
équestre de Frédéric V, roi de Danemarck,  
regrettait vivement de n'avoir pas connu  
plutôt les proportions du cheval tracées par  
Bourgelat. Un très-grand nombre d'artistes  
Français et étrangers se sont servis de ces  
proportions pour exécuter leurs ouvrages.

§ 2.

Tâchons de donner une idée d'un livre  
qui spécialement consacré aux vétérinaires,  
n'est pas moins précieux aux amis de l'his-  
toire naturelle, à ceux qui s'adonnent au  
manège, à ceux enfin qui cultivent les  
beaux arts.

Ce livre se divise en trois parties. La  
première expose la conformation extérieure  
du cheval; la deuxième traite du choix des  
chevaux, et des soins qu'ils exigent; la mul-

tiplication de ces animaux ; les haras sont l'objet de la troisième partie.

Pour se connaître en chevaux , il ne suffit pas d'en avoir vu beaucoup ; et celui qui n'a que des yeux regarde et n'observe point : il n'en est pas moins vrai que la plupart des hommes s'imaginent avoir acquis beaucoup d'expérience lorsqu'ils ont longtemps vécu. Notre maître compare ceux qui prétendent avoir beaucoup découvert parce que leurs regards sont restés longtemps fixés sur un objet, à un homme illettré qui les yeux attachés sur un livre, croirait, à force d'examiner la forme et les dimensions des lettres , deviner le contenu de ce livre.

Pour connaître parfaitement un cheval , il faut d'abord savoir distinguer les différentes parties qui le constituent, le rapport qui doit exister entre ces parties : pour cela, il faut les examiner des unes après les autres : ces connaissances acquises conduisent à d'autres plus difficiles. Ainsi Bourgelat a dû commencer par diviser le cheval et le subdiviser. Il définit chaque partie, assigne sa situation précise. Passant ensuite

à un examen plus approfondi , il considère dans chacune d'elles tout ce qu'elle offre d'important à connaître. En parlant des yeux , il se montre anatomiste profond. Quand il traite de la bouche , il fait preuve d'une grande finesse dans l'art du manège. En exposant la conformation et la structure du sabot , il déploie les connaissances les plus sûres en maréchallerie. Toutes les fois qu'il y est conduit par son sujet , il dévoile les ruses et les fourberies des maquignons : nul auteur ne fut plus que Bourgelat le fléau de ces hommes avides et sans délicatesse. En parlant des maladies qui se présentent à l'extérieur du corps du cheval , il trace avec la plus grande précision le diagnostic de ces affections , il en détermine avec sagesse le degré de gravité. S'il ne s'étend point sur les méthodes de traitement qui leur conviennent , c'est parce qu'il ne voulut pas sortir de son sujet. Un traité complet de chirurgie vétérinaire était dans sa pensée ; mais il n'appartient pas même aux plus grands hommes de réaliser toutes les conceptions de leur génie.

On a fait deux reproches opposés à la

partie chirurgicale du livre que j'examine : on l'a trouvée trop étendue et inintelligible pour les personnes étrangères à la médecine du cheval ; on l'a trouvée trop resserrée pour ceux qui étudient la théorie et la pratique de cette science. Sans examiner jusqu'à quel point sont fondés ces reproches, nous dirons que Bourgelat a parfaitement rempli le but qu'il s'était proposé : il est fort peu d'ouvrages dans toutes les parties de la littérature, mieux conçu et mieux exécuté que ce traité du cheval : rien n'y est omis, et il ne renferme rien d'inutile. Je regrette que les bornes de cette analyse ne me permettent pas de longues citations, j'aimerais à entretenir le lecteur de l'article où il est question de la bouche et de la barbe du cheval, de l'effet du mors, du rapport qui doit exister entre cet instrument et les différentes parties de la bouche.

## § 3.

Je voudrais pouvoir développer la théorie de notre maître sur la connaissance de l'âge d'après la dentition. Cette matière avait été obscurcie par tous les auteurs qui ont

précédé Bourgelat ; ils avaient presque tous fondé cette connaissance sur des indices imaginaires. Notre maître a prouvé que la nature n'a dans le cheval une marche uniforme que pour l'éruption et le changement des dents incisives ; les exceptions sont extrêmement rares ; les chevaux qu'on nomme *béguts* ne sont pas communs. Bourgelat nous donne les moyens de connaître l'âge des chevaux *béguts*, des *tiqueurs*, de ceux qui sont *marqués*, c'est-à-dire, sur les dents desquels les maquignons pratiquent certaines opérations pour les faire paraître plus jeunes.

Ce que notre maître nous dit sur la structure et l'organisation de l'ongle est développé avec plus d'étendue dans son traité théorique et pratique de la ferrure : j'aurai, par conséquent, occasion de revenir sur cette question importante.

La crainte de franchir les bornes que je me suis imposées ne me permet pas de parler du flanc, qu'on peut considérer comme le poulx du cheval, et dans l'examen duquel notre maître se montre profondément versé dans l'art du diagnostic : je suis, par la même raison, obligé de passer sous silence

l'article des jarrets, de ces parties qui sont le siège d'une multitude de tares.

#### § 4.

La première section du livre dont je tâche de donner une idée, est terminée par un article sur les *poils* ou *robes*, les *balsanes* et les différentes marques naturelles.

» La variété des robes ou des poils dans les animaux, nous dit Bourgelat, n'est qu'un jeu de la nature, et ne saurait être un indice de leur bonne ou mauvaise organisation; de tous les poils et de toutes les marques il est de bons chevaux. »

La connaissance des poils ne sert qu'à signaler le cheval. Il est fâcheux que tous les écuyers et tous les vétérinaires n'adoptent point un mode uniforme dans la désignation des robes. Quel autre plus que Bourgelat, a le droit d'être législateur dans cette matière, comme il l'est dans tant d'autres ?

#### § 5.

Jusqu'ici Bourgelat n'a considéré que la forme de chaque partie en détail; il va

maintenant les examiner d'après le rapport qu'elles ont les unes avec les autres ; il va rechercher l'unité et l'harmonie qui doivent régner entr'elles , et qui consistent dans la justesse et l'exactitude de leurs proportions. Cette unité , cette harmonie constituent , d'une part , ce que l'on appelle la beauté , et sont , de l'autre , un indice de la bonté de l'animal. Écoutons parler Bourgelat lui-même. » La beauté n'est pas à la portée de » tout le monde : et , en effet , tels traits » hardis de l'architecture qui sont des mi- » racles de l'art pour des yeux savans , seront » absolument dédaignés , et paraîtront même » des défauts à ceux qui ne sont pas faits » pour en juger. »

» Quoique la beauté naisse des propor- » tions , on ne peut pas soutenir que les » hommes aient su quelles sont les propor- » tions d'un objet avant d'en avoir aperçu » la beauté. Au contraire c'est sur la beauté » des corps qu'on a imaginé d'arrêter les » proportions ; à l'aspect d'un homme qui » d'un accord général passait pour être beau , » on a , pour ainsi dire , deviné ce qui plai- » sait si fort en lui ; et des différentes com-

» binaisons qui ont été faites on a tiré les  
» règles de proportions qui forment aujourd'hui  
» celles du dessin. »

» Des hommes bien différens, entr'eux  
» peuvent être d'une beauté parfaite ; il en  
» est de même de plusieurs chevaux : un  
» animal peut être épais et court , il peut  
» avoir une taille déliée , médiocre et être  
» exactement proportionné ; ainsi il peut y  
» avoir mêmes proportions et cependant  
» variétés dans les figures. »

Pour acquérir la connaissance des proportions , il faut supposer une mesure qui puisse être indistinctement commune à tous les chevaux : cette mesure sera la longueur de la tête , à laquelle on comparera les autres parties ; cette mesure ne pouvant pas suffire , la longueur de la tête , sera divisée en trois portions qu'on nommera *primes*, chaque prime sera divisée en trois *secondes*, et chaque seconde en vingt-quatre *points*. Ainsi telle partie pour être bien proportionnée , devra avoir tant de primes , tant de secondes , etc. Si elle pêche dans ces proportions , elle sera plus ou moins défectueuse , et il en résultera des inconvéniens plus ou moins

graves. Bourgelat indique les inconvéniens attachés aux différens défauts de proportions dans le cheval. Il passe ensuite à la justesse de l'aplomb et de la direction des membres ; il trace des lignes géométriques d'après lesquelles on s'assure si les parties du corps sont convenablement placées ; il pénètre les intentions qu'a eues la nature en construisant le squelette ; il explique pourquoi telle pièce de cet édifice admirable a telle forme, telle dimension , telle direction , plutôt que toute autre ; il explique pourquoi on remarque ici un contour , là un angle ; pourquoi cette articulation est mobile , cette autre fixe , une troisième douée de mouvemens très-obscur : il conclut de toutes ces considérations que la nature , non moins merveilleuse par son économie que par sa fécondité , ne va jamais au-delà du besoin.

## § 6.

Tout en admirant les grandes vues de Bourgelat , on peut lui faire quelques reproches. On est en droit de lui dire que ce n'est pas le cheval de la nature , mais celui du manége , dont il nous a tracé le brillant portrait ,

portrait. Il veut que la tête du cheval soit perpendiculaire ; jamais l'animal en liberté ne la porta ainsi ; cette attitude est impossible au cheval qui galoppe avec véhémence , et elle gêne l'acte de la respiration.

Le cheval de trait ne doit pas avoir les mêmes proportions que celui qui est destiné à être monté. Une tête grosse , une encolure épaisse sont plutôt des qualités que des défauts pour un cheval de trait. Dans les manéges mêmes , il est des défauts nécessaires pour exécuter certains airs avec facilité.

Lorsque Bourgelat nous parle de la succession harmonique des jambes du cheval dans ses allures naturelles , il est obscur , embrouillé , inintelligible. Nous retrouvons notre maître quand il nous donne les indices de la nature de l'animal d'après ses différentes actions. Il nous enseigne à quels caractères nous reconnaitrons le cheval vigoureux , celui qui est faible , celui qui est léger , celui qui est pesant , le cheval courageux , le cheval rétif. Il nous indique les rapports qui lient ces défauts et ces qualités avec les dimensions des parties.

H

Puisque des chevaux également beaux peuvent avoir des formes et des qualités bien différentes, il s'agit de déterminer le choix de ces animaux d'après l'usage auquel on les destine.

Un cheval se distingue par sa vivacité, sa grace, par ses mouvemens lians et trides; il est propre au manège.

Un cheval a beaucoup de force et d'haleine, il est plutôt froid qu'ardent à s'animer; il est bon pour la chasse.

Le cheval de guerre, celui de voyage seront doués de certaines qualités: il en est de même du cheval de femme, de celui de carosse, etc., etc.

Ce chapitre de Bourgelat a été copié dans presque tous les ouvrages publiés sur le cheval depuis Bourgelat.

Le chapitre qui suit traite de l'action en garantie et des cas réhibitoires. L'auteur ne reconnaît que trois maladies dont l'existence entraîne la nullité de la vente d'un cheval: la morve, la pousse et la courbature. Ce point de jurisprudence est très-difficile à fixer. Bourgelat, indigné contre la mauvaise foi de la plupart des maquignons, voudrait

que , conformément à la police observée par les Romains et à l'édit fameux des Ediles , tout vendeur fût obligé de déclarer les défauts de l'animal qu'il vend , et n'eût pas même la faculté de s'excuser sur son ignorance.

### § 7.

Quand on a le bonheur de posséder un beau cheval , ce n'est que par des soins attentifs qu'on peut le maintenir en santé. Notre maître nous donne les règles du régime dont l'oubli est la source d'une infinité de maladies. Il nous entretient, d'abord, de la construction des écuries. Dans ce chapitre , il donne d'excellentes leçons aux architectes , qui , en traçant le plan d'une écurie , doivent avoir égard non seulement au coup d'œil , mais encore à la salubrité , à tout ce qui peut offenser l'organe délicat de la vue , favoriser certaines inclinations vicieuses , etc. L'art de construire les auges et les râteliers est plus important qu'on ne le pense : il n'est pas très-aisé de disposer le local de la manière la plus convenable pour la libre circulation des personnes que

leur devoir ou la curiosité appelle dans une écurie renommée ; la séparation des chevaux , afin de prévenir les accidens ; le placement des harnais ; la distribution des fourrages. Notre auteur fait à cet égard , une observation : il conviendrait , dit-il , d'introduire le foin dans le râtelier au moyen d'une ouverture pratiquée en dehors vis-à-vis chaque place , et qu'on fermerait avec un volet aussitôt après la distribution. Mais il faut que l'avoine soit toujours donnée dans l'écurie même ; parce que si ce grain , qui , de tous les alimens , est celui que les chevaux préfèrent , leur venait de dehors , il y aurait à craindre que ces animaux , que l'homme apprivoise et rend familiers en leur faisant sentir le besoin qu'ils ont de lui , et en les habituant à recevoir la nourriture de sa main , ne devinssent en quelque façon féroces et sauvages.

En insistant sur la nécessité de maintenir dans les écuries la plus grande propreté , Bourgelat a occasion de combattre un vieux préjugé , enraciné dans beaucoup de cantons , d'après lequel on pense que le fumier , les insectes , etc. assainissent les écuries.

L'article suivant traite du pansement de la main : les instrumens qui servent à cette opération sont décrits , leurs défauts sont démontrés. Les ouvriers qui s'occupent de la fabrication de ces instrumens ont profité des leçons de Bourgelat ; les ouvrages qui sortent de leurs ateliers sont plus simples , plus commodes et plus propres à l'objet auquel ils doivent servir.

Les écuyers , les officiers de cavalerie , tous ceux qui ont des palefreniers sous leurs ordres, trouveront dans cet article la véritable méthode de panser les chevaux.

### § 8.

Le chapitre des alimens, qui vient ensuite, est très-étendu ; il renferme d'excellens principes et quelques erreurs.

Les alimens du cheval se distinguent en solides et liquides. Les premiers sont : le foin , la paille de froment et l'avoine.

Bourgelat n'était pas botaniste ( nul homme ne fut universel ) ; voilà pourquoi il admet dans la composition des meilleurs foins des plantes malfaisantes , telles que la petite

chelidoine, la pédiculaire, des orchis, etc.; et il ne parle pas des meilleures plantes fournies par la famille des graminées et par celle des légumineuses.

La manière de récolter le foin et l'avoine et de donner la paille, est fondée sur les véritables méthodes agronomiques. Bourgelat se plaint de ce que les Français n'ont point adopté le procédé de hâcher la paille, à l'exemple des Allemands; il décrit avec détail l'instrument qui sert à cette opération, et qu'on nomme *hâchoir* ou *coupe-paille*. Il rapporte une observation qui lui est personnelle.

» Dans une disette considérable de foin,  
» j'éprouvai, dit-il, l'avantage de cette méthode : on hâchait une très-légère quantité  
» de foin avec la paille; il en résultait un mélange admirable pour l'entretien des chevaux, qui montraient tous les jours beaucoup plus de vigueur, d'haleine et de légèreté. »

Le foin donné sans modération rend les chevaux poussifs; l'avoine prodiguée avec excès échauffe beaucoup; et il faut se défier des effets du son. En parlant de l'orge, Bourgelat nous dit : » Les Espagnols en

» font, pour ainsi dire, le principal aliment  
» de leurs chevaux ; sans doute que cette  
» plante a d'autres propriétés en Espagne.  
» Une personne ne voulant admettre au-  
» cune distinction relative aux divers pays  
» en ce qui concerne les qualités des pro-  
» ductions végétales, et s'obstinant à nourrir  
» un beau cheval Espagnol avec de l'orge,  
» sous le prétexte qu'il était habitué plutôt  
» à ce grain qu'à l'avoine, se trouva forcée  
» d'y renoncer après avoir vu son cheval  
» attaqué d'une fourbure des plus violentes,  
» et telle que l'occasionnerait l'avoine elle-  
» même à tout cheval qui en mangerait  
» inconsidérément. »

Bourgelat n'aime point que l'on donne  
aux chevaux les produits des prairies arti-  
ficielles ; il redoute avec raison les incon-  
véniens de ces fourrages. Le vert d'orge est  
le meilleur de tous ; il est excellent pour  
les jeunes chevaux ; il est contraire aux che-  
vaux poussifs, farcineux, morveux, avancés  
en âge, suivant les préceptes connus sur la  
meilleure méthode de donner le vert.

En parlant des alimens liquides, Bour-  
gelat nous expose les inconvéniens des eaux

vives, des eaux salines, métalliques, corrompues. Il n'est point d'animal qui soit plus aisément incommodé par l'effet des mauvaises eaux que le cheval.

Ce chapitre est terminé par des considérations sur la distribution du fourrage ; il fait observer que si la vie des chevaux de manège est si longue, c'est parce qu'on leur fait suivre un régime exact.

#### §. 9.

La nécessité de me renfermer dans les bornes les plus étroites ne me permet pas de m'étendre sur les principes d'hygiène qui terminent cette section du traité du cheval. Je me contenterai de dire que les soins qu'exige le cheval destiné à faire un long voyage doivent commencer long-temps avant le départ, et continuer après l'arrivée. L'exercice et le repos doivent se succéder alternativement ; on ne sent pas assez les inconvéniens d'un repos trop long-temps prolongé. Le cheval dort peu ; son sommeil est agité par les rêves comme le sommeil de l'homme.

La considération de l'âge, du tempérament et des saisons est très-essentielle pour la

fixation du régime : le cheval sanguin est celui qui exige les plus grands ménagemens. Quant à la durée de la vie, Bourgelat la fixe à 18 ou 20 ans. Combien peu de chevaux parviennent à cet âge ! un petit nombre l'a outrepassé.

Ferdinand premier avait dans ses écuries, un cheval septuagénaire.

Ce traité d'hygiène du cheval est incomplet. L'influence de l'air atmosphérique d'après les différentes qualités de ce fluide sur l'économie vivante, est à peine indiquée. Ce que dit Bourgelat sur l'influence des climats et des saisons manque de développemens. Dans le chapitre des alimens, on ne trouve pas tout ce qu'il est important de connaître sur la nourriture du cheval. L'exercice et le repos, le sommeil et la veille exigeaient des détails plus étendus. Il n'est point parlé de toutes les causes qui appliquées sur la surface du corps, servent à prévenir les maladies, ou peuvent les produire : ces choses doivent tenir une grande place dans un traité complet de l'hygiène du cheval. Un ouvrage de ce genre présente une grande lacune lorsqu'il n'offre

rien sur les évacuations excessives ou retenues ; et pourquoi n'y serait-il point question des causes morales qui peuvent agir sur le cheval ?

Si je ne craignais de m'écarter de mon sujet , je me permettrais de citer un grand nombre de faits qui prouvent l'influence qu'exerce le moral sur l'économie physique du cheval.

§ 10.

Je passe à la troisième section de l'ouvrage important qui fait le sujet de cet article. Bourgelat y traite de la multiplication des chevaux , ou des haras. Cette partie fut imprimée long-temps après les précédentes : elle ne se trouve point dans les trois premières éditions du *traité du cheval* ; elle fut composée et livrée manuscrite à l'enseignement long-temps avant d'être imprimée : c'est à M. Huzard que nous sommes redevables de la publication de ce travail intéressant.

» On sera étonné , dit M. Huzard , en » lisant cette partie , de reconnaître des dé- » tails et des morceaux entiers qu'on trouve

» dans quelques ouvrages modernes sur les  
» haras ; mais , si on se rappelle la date  
» de ces ouvrages et l'époque où celui de  
» Bourgelat a commencé à se répandre  
» ( vers 1770 ) , on reconnaîtra bientôt  
» quel en est le véritable auteur. »

» La publication de cette partie m'a paru  
» d'autant plus importante pour les élèves  
» des écoles vétérinaires , qu'étant destinés  
» par le gouvernement à répandre dans les  
» campagnes des lumières propres à amé-  
» liorer et à perfectionner les races des dif-  
» férentes espèces d'animaux domestiques ,  
» et le gouvernement se disposant à donner ,  
» à la paix , toute l'étendue possible à nos  
» haras , il faut que les élèves reçoivent dans  
» les écoles des leçons capables de les ren-  
» dre dignes de remplir avec fruit la confiance  
» dont ils pourraient être honorés. »

## § II.

Bourgelat parle d'abord , du placement des haras. Il divise le terrain , afin que les jumens et les poulains soient séparés : il prouve que les jumens ont besoin d'un terrain gras ; tandis que les poulains sont

très-bien placés sur un terrain sec et inégal ; il démontre la nécessité de faire paître des bœufs sur le sol du haras.

L'emplacement du haras, convenablement disposé, on doit y introduire les individus qui peuvent améliorer la race. L'introduction d'étalons étrangers est d'une nécessité absolue. De tous les animaux soumis à l'empire de l'homme, il n'en est point qui dégénère plus rapidement que le cheval, sous l'influence du climat et de la nourriture : il ne dégénère point de la même manière dans toutes les contrées. L'amélioration consiste à réunir par d'heureux croisemens, les beautés qui se sont maintenues dans différentes contrées, à effacer les défauts qui y sont survenus.

Le premier cheval de l'univers est l'Arabe ; mais il est extrêmement rare en France : c'est à Bagdad, dans l'Irac-Arabie, au-delà de Mosul, qu'il faudrait aller le chercher.

Le cheval Persan est le second de l'Orient : sa taille est médiocre. Il en est de même du Barbe, qui a la réputation de produire plus grand que lui.

Le cheval Espagnol est fier et gracieux.

Le Turc ressemble à l'Arabe , dont il sort.

Le Tartare est infatigable , il résiste à la faim et à la soif.

Le Hongrois et le Transilvain se distinguent également par leur force et leur sobriété. Les chevaux Allemands sont beaux , mais ils manquent d'haleine.

Le royaume de Naples possédait jadis une belle race pour le carosse : elle est éteinte. Dans l'état Vénitien , on trouve les chevaux Polésinés, qui ont quelque ressemblance avec les chevaux d'Espagne.

Le Danois est de belle taille et bien étoffé ; c'est à lui que nous devons nos races Cotentines.

Les chevaux Hollandais et Flamands ont fait dégénérer nos haras ; il convient de les en bannir à jamais : il en est de même des chevaux Anglais.

#### § 12.

Nous avons jadis en France trois belles races de chevaux. Bourgelat ne fait mention que de deux , de la Normande et de la

Limousine. Il ne parle point de la Navarraise, dont il nous reste encore quelques vestiges très-précieux.

La race Limousine est profondément dégénérée. La Normande s'est soutenue davantage, quoique très-éloignée de son type primitif. Quels sont les moyens de les restaurer ? Il en est deux, le croisement et l'appareillement : il faut, dit Bourgelat, donner à nos jumens des étalons étrangers, et amener, s'il est possible, à nos étalons des jumens étrangères. La postérité du plus beau couple arabe deviendrait bientôt en France une race française, qui s'avilirait progressivement ; delà la nécessité du croisement.

Les étalons et les jumens des contrées éloignées doivent être appareillées de manière que les vices des uns soient compensés par les qualités opposées des autres ; mais il ne faut point que les différences soient énormes, il en résulterait des produits *décousus*. C'est à bien choisir cette nuance que consiste le grand art du maître du haras. La plupart de ceux qui ont dirigé des établissemens de ce genre, manquant

de lumières et de discernement, ou ne consultant qu'un sordide intérêt, ont presque justifié le décret qui a supprimé les haras. Bourgelat relève avec la fierté de son caractère les vices de cette organisation, sans trop s'embarrasser s'il n'heurtaît pas de front des hommes puissans, de grands seigneurs.

Après avoir parlé des appareillemens, et donné les préceptes qui doivent leur servir de base, Bourgelat détermine le choix des étalons. Il indique les tares et les défauts qui doivent être des motifs d'exclusion; il veut que le cheval de selle ne soit admis à la monte qu'à six ans; celui de carosse pourra saillir à quatre ans et demi. C'est à l'oubli de cette règle qu'il faut attribuer la chute des haras de Normandie. Les chevaux qui n'ont pas étalonné trop jeunes, et qui ont été bien ménagés peuvent fournir des productions jusqu'à dix-huit ans. Les étalons doivent être tenus constamment à l'écurie; il faut prendre garde de ne pas leur prodiguer le foin: cet aliment donné avec excès les énerve et les rend poussifs.

## § 15.

Le choix des jumens est d'une plus grande importance qu'on ne le croit communément. L'âge auquel elles pourront être saillies est de quatre ans pour celles qui sont épaisses, et de cinq pour les jumens fines : les premières pourront servir jusqu'à 15 ans, les autres jusques à 12.

Le vert convient aux jumens poulinières : celles qui le quittent pour être mises à la nourriture sèche, dépérissent et ne donnent que de mauvaises productions ; au milieu même de l'hiver, il convient de les faire sortir, si le temps n'est pas excessivement rigoureux.

Les autres règles d'Hygiène applicables aux étalons et aux jumens poulinières, sont développées en détail dans ce chapitre. Le suivant a pour objet la monte : l'époque où il convient de la fixer est depuis le commencement d'Avril jusqu'à la fin de Juin.

Après avoir reconnu les signes de la chaleur dans la cavale, on peut la faire saillir en main ou en liberté. Bourgelat prononce

en

en faveur de la première de ces méthodes , et il donne les motifs de son jugement. Il expose en même temps la meilleure manière d'écartier de la monte en main tous les dangers , et d'en assurer le fruit.

Les jumens pleines exigent des soins ; elles doivent travailler modérément. C'est un usage absurde de faire saillir les cavalles 9 jours après qu'elles ont pouliné , sous le prétexte qu'elles retiennent plus aisément , et même qu'en mettant bas elles vident toutes leurs humeurs impures. Une jument s'épuise si elle est obligée de nourrir en même temps un fœtus et un poulain.

Les signes de la mise bas et les moyens d'aider la jument dans un part pénible , terminent ce chapitre.

L'avortement est un part prématuré. Les causes qui peuvent produire cet accident , les signes précurseurs qui l'annoncent , les moyens médicamenteux qui peuvent le prévenir , sont ensuite exposés avec sagesse.

Les signes de la mort du poulain dans l'uterus , sont énoncés avec précision.

Enfin , lorsqu'une jument prête à mettre bas , tombe dans une maladie mortelle , on

peut , pour ne pas abandonner le poulain à son sort , en entreprendre l'extraction. Bourgelat donne le manuel de cette opération.

Il termine ce chapitre en disant que des jumens sont sujettes à avorter sans que ces accidens nuisent à leur santé. Il en est qui restent infécondes après l'avortement : quelques-unes conçoivent , et portent leur fruit à terme , après avoir avorté plusieurs fois.

Notre auteur revient sur le part. Il en reconnaît de plusieurs espèces : le naturel , le difficile ou laborieux , celui qui est contre nature. Il trace la conduite que l'artiste doit tenir dans ces différentes circonstances. Il combat avec force le préjugé qui fait croire que le premier lait de la jument est mauvais ; tandis qu'il est nécessaire pour provoquer l'évacuation du méconium.

#### § 14.

Le dernier chapitre de cet excellent ouvrage traite des poulains. Bourgelat veut qu'on les sevre à 6 mois au plutôt. Le poulain sevré doit être mis dans une écurie où il n'y ait ni auge ni râtelier ; il ne doit point être attaché , ni pansé ; on doit

lui donner du son et du foin choisi et fin, et en très-petite quantité ; on ne doit point le laisser paître à jeun, pour ne pas l'exposer à des tranchées violentes, qui pourraient être mortelles : les poulains forts, âgés d'un an, peuvent être abandonnés dans des prairies, même la nuit, pendant l'été. Ce régime leur donne de la force et de la vigueur.

Il faut prendre garde que des poulains de cet âge ne commencent à s'échauffer en présence des pouliches ; ils s'énerveraient pour toujours. Le poulain parvenu à son second hiver, sera rappelé dans l'écurie ; on l'y nourrira de foin, de son et d'avoine moulue. Si on n'a aucune vue sur lui pour en tirer race, on le coupera à deux ans ou deux ans et demi.

Quand on retire ces jeunes animaux de l'herbe, pour les soumettre à une nourriture sèche, il faut prendre garde que la transition entre ces deux régimes ne soit pas trop brusque.

Si les poulains ont des poux, ce qui arrive très-fréquemment, on leur fomentera la peau avec une décoction de semences de staphisaigre, ou de fruits de fusain, ou d'absinthe, ou de centaurée.

C'est à deux ans que commence l'éducation des poulains. Il faut y apporter beaucoup de douceur et de patience ; des caresses et des distributions de fourrage faites à propos sont les meilleurs moyens de leur apprendre à se laisser ferrer ; à souffrir la selle , la bride et , enfin , le cavalier.

A quatre ans , on commence à monter un poulain. A cet âge , il n'a point toutes ses forces ; il s'énerve pour toujours si son maître en exige trop , et c'est ce qui arrive communément.

La gourme est dans les chevaux ce que la petite vérole est dans l'espèce humaine. Bourgelat nous donne la méthode du traitement de cette maladie ; il veut qu'on tempère toujours ; il proscriit les cordiaux , et cependant ces substances sont quelquefois nécessaires.

#### § 15.

Après avoir dit un mot sur les mulets , et avoir déclaré que nous ne savons rien de positif sur la production de ces *individus* , Bourgelat établit des doutes et des questions relatives aux haras. Il se demande :

1.° Tous les climats et tous les terrains sont-ils également propres aux chevaux ?

2.° Les climats plus chauds que froids et sur-tout les pays secs sont-ils ceux qui conviennent le mieux à la nature des chevaux ?

3.° Le climat et la nourriture n'ont-ils aucune influence sur l'appétit des chevaux à la génération, et sur la durée de cette appétit ?

4.° Quelles seraient les influences du climat et de la nature sur un poulain né dans un pays sec et transplanté très-jeune encore dans un pays succulent et gras ?

5.° Quelles sont les plantes qui forment les meilleurs pâturages ?

6.° Combien faut-il d'arpens de terre pour la nourriture d'une cavale et de son poulain ?

7.° Les eaux influent-elles sur les animaux et particulièrement sur le cheval, comme les alimens solides ?

8.° Quelle est la véritable époque de l'introduction des chevaux Arabes en Angleterre ?

9.° Quels étaient les chevaux Anglais avant cette introduction ? Dans quelle situa-

tion étaient à cet égard la population et le commerce ? Y avait-il des haras en forme, et une régie quelconque soumise à des réglemens et à des lois ?

10.<sup>o</sup> Y a-t-il eu des jumens Arabes introduites en Angleterre ? Quand y ont-elles été introduites ? Est-ce avant, ou après, ou en même temps que les chevaux ?

11.<sup>o</sup> Quelle est l'époque, quelle est la véritable origine des courses de chevaux dans ce royaume ?

12.<sup>o</sup> Quelles sont les gradations suivant lesquelles les courses se sont aussi considérablement multipliées qu'elles le sont aujourd'hui ?

13.<sup>o</sup> Quels ont été le but et les effets de ces courses ?

14.<sup>o</sup> De quelle utilité pourrait être à la France l'importation des chevaux Anglais ?

A chacune de ces questions, Bourgelat donne quelques aperçus peu susceptibles d'analyse. Il appelle sur ces différens points de la science des haras les travaux des vétérinaires et des écuyers. Il fait quelques remarques importantes ; il rapporte quelques observations intéressantes ; telle est celle qui suit :

» Un étalon , dit Bourgelat , placé dans  
» la paroisse de Marcilly-d'Azergues , ap-  
« pareillé deux années de suite avec un  
» nombre médiocre de jumens ne donnait  
» aucune production ; un autre étalon , placé  
» dans la paroisse de la Grolle , se trouvait  
» pareillement infécond et stérile ; j'en chan-  
» geai le placement ; je fis conduire celui  
» qui était dans la première de ces paroisses  
» dans la seconde , et celui qui était dans  
» la seconde fut conduit dans la première :  
» l'année suivante l'un produisit dix poulains  
» et sept pouliches , et l'autre donna onze  
» pouliches et sept poulains ; cependant  
» ces deux paroisses situées dans les envi-  
» rons de Lyon , l'une en plaine et l'autre  
» dans les montagnes , ne sont distantes que  
» de trois lieues. »

## § 16.

Quand on compare le traité des haras dont je viens de donner une idée à une foule d'ouvrages publiés sur cette matière avant Bourgelat , on ne peut se dissimuler que notre instituteur n'ait puisé presque tous ses principes dans son génie et dans une lon-

gue observation ; cependant il n'en est pas moins vrai que le traité de Bourgelat ne marque point les limites de la science. M. Huzard, vétérinaire, membre de l'institut, a poussé plus loin un art si intimement lié à la prospérité publique ; c'est un beau présent fait à la vétérinaire et à l'économie politique que l'ouvrage intitulé : *Instruction sur l'amélioration des chevaux en France, destinée principalement aux cultivateurs*. Ce livre, imprimé par ordre du ministre de l'intérieur, a été heureusement répandu avec profusion dans tous les départemens de l'Empire. C'est là que puiseront des principes régulateurs ceux à qui sera confié le soin important de réhabiliter nos belles races éteintes, et de tirer le plus grand parti possible des plus communes. La postérité saura que c'est à M. Huzard que nous sommes redevables d'avoir extirpé un préjugé consacré par l'autorité de deux grands noms et qui n'a pas peu contribué à la dégradation de nos belles races.

M. Huzard, a prouvé qu'il faut constamment faire venir les étalons des pays méridionaux ; tandis que Buffon et Bourgelat

pensaient qu'il suffisait de les tirer d'une contrée éloignée, soit qu'elle fût au nord ou au midi.

Je termine cette analyse, qu'il m'a été impossible de resserrer davantage. Je vais parler d'un ouvrage qu'on est étonné de trouver sur la liste des écrits d'un homme qui ne pratiqua jamais la maréchallerie proprement dite ; ce livre est un traité de ferrure.

---

---

## A R T I C L E I X.

### *Essai théorique et pratique sur la Ferrure.*

#### § I.

CET ouvrage, sorti des presses de l'imprimerie royale, parut en 1771, cinq ans après le *Guide du Maréchal de Lafosse*.

Bourgelat, dès le début, cherche à établir la prodigieuse antiquité de la ferrure. Il prétend qu'on a eu tort de conclure de plusieurs passages de Xénophon que cette opération n'était point en usage chez les Grecs.

J'ouvre cet ancien historien , qui écrivait quatre siècles avant l'ère chrétienne , et je lis : (\*)

» On examinera d'abord la corne : si elle  
» est épaisse , le cheval aura de meilleurs  
» pieds que si elle était mince ; il faut ensuite  
» observer si la corne est haute ou basse ,  
» tant en avant qu'en arrière , et si la four-  
» chette touche la terre. Lorsque le sabot  
» est élevé , le cheval a ce qu'on appelle la  
» fourchette éloignée de terre ; avec le sabot  
» bas , au contraire , il appuie également  
» sur les parties dures et sur les parties  
» tendres du pied. »

Si les chevaux Grecs avaient été ferrés , Xénophon n'aurait pas dit que lorsque le sabot est bas , le cheval appuie également sur les parties dures et sur les parties tendres ; il n'aurait pas pris un croissant de métal cloué sous le pied pour une partie de ce même pied.

Dans le chapitre 4 , Xénophon parle des soins qu'exigent les chevaux. » Ne né-  
» gligez pas les pieds , dit-il ; les écuries

---

(\*) Je me sers de la traduction de M. Gail.

» humides et lisses gâtent même les meilleurs  
» sabots. Pour qu'elles ne soient pas humi-  
» des, une pente y facilitera l'écoulement  
» des eaux ; et pour qu'elles ne soient pas  
» lisses, on les pavera de pierres enfoncées  
» l'une à côté de l'autre, à-peu-près de la  
» largeur du sabot : un tel pavé endurecit  
» la corne des chevaux qui se tiennent sur  
» leurs pieds. . . . . Pour fortifier le pied  
» du cheval, et donner de la solidité au  
» pourtour de l'écurie, on y répandra une  
» certaine quantité de cailloux ronds et gros  
» comme le poing, que l'on renfermera dans  
» une bordure de fer, de manière qu'ils ne  
» s'éparpillent pas. En tenant le cheval dans  
» cette arène, il s'y exercera comme s'il  
» faisait route dans un chemin pierreux. . . . .  
» Ces cailloux épars auront un autre avan-  
» tage, ils durciront la fourchette du cheval. »

Xénophon avait une si grande confiance dans cette méthode, qu'il dit ailleurs : » Quant  
» aux moyens de fortifier les pieds du che-  
» val, je m'en rapporte à celui qui en  
» connaît de faciles et d'expéditifs ; si non  
» je prétends, d'après ma propre expé-  
» rience, *qu'il faut semer de pierres d'environ*

» une livre la place où on le panse en sortant  
» de l'écurie. Un endroit pierreux ne l'effra-  
» yera plus, soit qu'on le panse, soit qu'il  
» sente l'éperon. »

On a osé dire que les anciens ne connaissant pas l'usage des pavés, ils n'avaient pas besoin de ferrer leurs chevaux, et cependant Xénophon s'exprime ainsi :

» On apprendra au cheval à rester court  
» dans les tournans ; car il n'est ni aisé ni  
» sûr de tourner vivement son cheval à un  
» train allongé, sur le pavé sur-tout, et  
» lorsque le terrain est glissant. »

Ce ne peut pas être l'usage de paver les rues et les grands chemins qui a rendu nécessaire la ferrure des chevaux ; il est démontré par l'expérience que des cailloux mobiles et roulans usent beaucoup plus la corne que des cailloux assujettis et fixés. Or, depuis que l'homme a soumis le cheval à son empire, il l'a forcé de galopper le long des rivières, sur le rivage de la mer, sur des terrains pierreux.

Xénophon veut que le cheval soit exercé à sauter de haut en bas, à franchir de larges fossés, etc., etc. Il cite les Odrysiens, qui

tous combattaient en fondant du haut de leurs montagnes, et qui tous avaient des chevaux aussi sains que ceux des Grecs. Il n'est pas présumable que les Odrysiens, des barbares, cultivassent un art ignoré des Grecs.

Les Odrysiens ne ferraient pas plus leurs chevaux que les Scythes, que les Tartares de nos jours.

Avant de quitter Xénophon, citons encore un passage de cet ancien auteur. » On reconnaît la bonté du pied au son qu'il rend » dans la battue, la corne quand elle est » creuse doit raisonner comme une cymbale. » Ce passage prouverait seul jusqu'à l'évidence que les pieds des chevaux Grecs n'était pas ferrés, car dès-lors la battue ne ferait entendre que le son des fers.

Pour infirmer l'autorité imposante de Xénophon, Bourgelat cite un vers d'Homère, dont voici le sens :

» La cavalerie Troyenne fuit devant celle  
» des Grecs, les chevaux font voler la poussière de dessous leurs pieds armés d'airain. »

Qui ne voit dans ces mots une image poétique ? la corne qui termine l'extrémité

du cheval est tellement dure que le poète la compare à l'airain.

Bourgelat cite en preuve de l'antiquité de la ferrure, Appien, Pline, Catulle et Suétone. Je ne discuterai point l'autorité de ces auteurs ; je me contente de dire qu'étant très-postérieurs à Xénophon, je suis en droit de conclure des écrits de ce dernier que la ferrure n'était point pratiquée chez les anciens Grecs. A cette preuve je pourrais en ajouter un grand nombre d'autres ; invoquer le témoignage des artistes qui, après avoir examiné les chevaux représentés sur les anciens monumens, déclarent ne pas en avoir vu de ferrés ; citer l'estimable Brugnone, ancien directeur de l'école royale vétérinaire de Turin, qui, dans son traité des haras, regarde la ferrure comme une méthode moderne ; citer enfin le célèbre Denina qui, dans son histoire de la Grèce, nie que la ferrure fût connue des anciens Grecs. C'est donc la mode, le luxe, plutôt que la nécessité, qui a introduit l'usage de ferrer les chevaux. Si la ferrure était nécessaire à ces quadrupèdes, la nature les aurait fait naître ferrés : la faiblesse de leur ongle,

les difformités et les maladies qui le défigurent et l'altèrent, voilà le résultat d'une pratique qui semble n'avoir été instituée que pour la conservation d'un organe délicat. L'effet le plus pernicieux de la ferrure est d'avoir rendu les fers nécessaires aux pieds des chevaux.

### § 2.

Lafosse père proposa de substituer au fer une espèce de soulier assujéti au paturon par des lanières. Cette idée, qui n'eut point de succès, prouve que ce grand praticien était profondément pénétré des inconvéniens de la ferrure. Nul doute que dans quelques siècles, cette pratique ne s'efface : il serait insensé d'en demander la suppression dans le moment actuel ; mais du moins, si nous ne pouvons nous dispenser de ferrer les pieds des chevaux, déformons et altérons ces organes le moins possible.

M. Ferman, écuyer Anglais, a publié en 1796, un ouvrage sur le mécanisme du pied du cheval, et sur l'art de le ferrer. Cet auteur judicieux nous dit qu'il y a

beaucoup de chevaux ferrés aujourd'hui qui pourraient fort bien se passer de l'être. Tous ceux qui ont le pied très-bon, surtout s'ils habitent un pays sablonneux ou simplement pierreux, sont dans ce cas là. Si l'on met des fers aux pieds de ces sortes de chevaux, il faut que ces fers soient plats autant que possible et sans ajusture. Il pose en principe que l'on ne saurait employer trop peu de fer; que la ferrure la plus étroite pourvu qu'elle ne gêne pas, est la meilleure; que la surface extérieure du fer doit toujours être parfaitement plane. En parlant de la longueur des fers, M. Freman observe que toutes les fois qu'ils dépassent les talons, la partie excédante ne pouvant pas être attachée, agit comme un levier qui tend à séparer le fer du pied. Les principes de M. Freman ont beaucoup de rapport avec ceux de Lafosse fils. Cet auteur estimable nous dit : » J'ai examiné avec » soin les différentes sortes de ferrure qui » se pratiquent non seulement en France, » mais encore dans les pays étrangers; je » les ai comparées avec celle de mon père, » et

» et j'ai trouvé qu'elle l'emportait, par son  
» avantage, sur toutes les autres. »

La ferrure de Lafosse consiste principalement à ferrer très-court et à plat ; à n'employer que des fers très-légers, qui s'incrument, pour ainsi dire, dans l'ongle, auquel ils sont attachés par des clous fort minces. Cette méthode eut d'abord une certaine vogue, bientôt elle fut abandonnée : dans le moment actuel, elle n'est pas plus usitée que celle de Bourgelat.

Bourgelat établit des proportions géométrales du fer, desquels il résulte que les éponges sont très-prolongées ; que l'ajusture est très-grande, comme si le sabot était inférieurement convexe. Lafosse prouve que les fers longs et forts d'éponges ne peuvent pas tenir long-temps ; qu'ils éloignent la fourchette de terre ; empêchent le cheval de marcher sur elle. Il en résulte que cette partie plus tendre et plus molle, est plus sujette aux maladies. Si les talons sont bas, ces sortes de fers les écrasent, les renversent, les foulent, et font boiter le cheval. Lorsque la fourchette est très-éloignée de terre, par l'effet de cette espèce de ferrure, et parce

K

qu'on a beaucoup paré le pied, le tendon fléchisseur est exposé à se distendre et même à se rompre, et la sole charnue à être comprimée. Les fers longs font glisser et tomber les chevaux, parce qu'ils font l'effet d'un patin sur un pavé sec. Ces sortes de fers donnent lieu à cette maladie qu'on appelle éponge, lorsque les chevaux se couchent en vache.

Les gros fers exigent de gros clous; et les gros clous font éclater la corne, ils serrent et piquent les parties vives.

Cette sorte de ferrure a d'autres inconvénients, qu'il serait trop long d'énumérer. La méthode de lever des crampons, qu'admet Bourgelat, et que Lafosse regarde comme au moins inutile, est encore un vice de l'espèce de ferrure que j'examine. Le cheval avec des crampons ne marche pas à son aise sur le pavé, et se fatigue beaucoup; il peut se donner des atteintes encornées: heureusement qu'après deux ou trois courses, les crampons s'usent, et le cheval en est délivré jusqu'à ce qu'on le ferre de nouveau.

L'ajusture des fers qui leur donne inférieurement une forme convexe, rend combles

les pieds plats , écrase la muraille , donne lieu à des oignons , etc. , etc.

§ 3.

Lorsque Lafosse prétend que l'on peut se dispenser de parer les pieds des chevaux, peut-être avance-t-il une proposition trop absolue ; il n'en est pas moins vrai qu'il a très-grande raison de s'élever avec force contre la pratique de la plupart des maréchaux, qui consiste à emporter avec le bouterolle une grande partie de l'ongle avant d'y appliquer un fer, et à faire chauffer fortement ce fer avant de l'essayer.

Bourgelat approuve, en quelque sorte, cette pratique ; il se contente de dire que le fer présenté à l'ongle ne doit pas être trop chaud, et que le maréchal doit se hâter d'enlever la portion de ce même ongle sur laquelle la chaleur du fer se sera imprimée. Il faut lire dans l'ouvrage de Lafosse les inconvéniens qui résultent de la méthode de parer les pieds et d'y appuyer des fers rouges (\*).

(\*) Il n'est aucun praticien qui ose dire que ce procédé est bon en lui-même ; la seule raison

Si on pare les pieds , il faut se livrer à cette manœuvre de la manière la plus convenable. Bourgelat fait à cet égard une observation importante ; il dit : » Un des défauts les plus fréquens dans l'action de » parer vient du plus de difficulté que l'on » a dans le maniement du bouterolle , quand » il est question du quartier de dehors du » pied du montoir et du quartier de dedans » du pied hors du montoir (\*) : aussi voit-on fréquemment ces quartiers plus hauts que les autres , et rencontre-t-on , par cette raison , un nombre infini de pieds de travers ; difformités qu'il serait aisé de prévenir , dès que la cause est due à la

que l'on donne pour ne pas l'abandonner , c'est la longueur qu'aurait l'opération si l'on parait le pied à froid.

(\*) On devrait bien supprimer ces vieilles dénominations , ou du moins ne les employer que comme des termes de manège. En parlant des extrémités du cheval , pourquoi ne pas les désigner sous le nom de gauche et de droite ? J'ai oui appeler l'oreille droite du cheval , l'oreille du montoir , et j'ai lu qu'il était survenu une tumeur charbonneuse à la cuisse hors le montoir d'un bœuf.

» paresse de l'opérateur. Après qu'il a paré  
 » le pied, il importe qu'il l'examine dans  
 » son repos sur le sol à l'effet de s'assurer  
 » que relativement à cette disproportion dans  
 » la hauteur de ces mêmes quartiers, il  
 » n'est pas tombé dans cette erreur com-  
 » mune. » (\*)

Les règles que donne Bourgelat sur la manière de procéder en forgeant les fers, les appliquant sur les pieds, sont en général justes et clairement énoncées. Il nous donne avec précision les moyens de maîtriser les chevaux difficiles à ferrer; Il décrit avec détail tous les outils nécessaires au maréchal, après avoir, au préalable, donné les dimensions d'un atelier de forge. Il explique scientifiquement la manière d'agir des soufflets; et l'on peut dire que ces dévelop-

---

(\*) Un défaut plus commun, dans lequel tombent les maréchaux dont la main n'est pas exercée, consiste à creuser la sole et à enlever de grandes portions de la fourchette; parce que ces parties résistent moins au bouterolle que la muraille et les talons: c'est ainsi que les meilleurs pieds peuvent se déformer.

pepens de physique sont perdus pour la plus grande partie de ses lecteurs. Il ne s'étend pas assez sur les moyens de connaître la nature du fer et du charbon que le maréchal doit acheter pour son usage ; et ces connaissances sont cependant bien plus essentielles.

Le chapitre le mieux fait de l'essai sur la ferrure est celui qui traite de l'ongle, de son tissu, de sa formation, de son accroissement, de sa reproduction. Bourgelat distingue dans l'ongle trois parties : l'une vive, l'autre moyenne et l'autre morte. La circulation a lieu dans la première de ces parties ; dans la seconde, il ne s'opère qu'une sorte de transudation ; la troisième, est totalement sèche. C'est constamment dans la partie vive que le travail de l'accroissement s'accomplit ; les autres parties sont poussées, pour ainsi dire, mécaniquement.

De tous les organes du cheval, il n'en est point qui admette un plus grand nombre de variétés que les sabots qui terminent ses extrémités : delà la nécessité de pratiquer des ferrures différentes selon les circonstances. Ce n'est pas seulement pour corriger et pallier les difformités de l'ongle qu'on adopte

une ferrure déterminée, on se propose encore de corriger par la ferrure les effets de la conformation vicieuse des membres et du corps. D'après ces considérations, on a inventé une multitude innombrable de fers dont la forme et les dimensions varient. L'imagination des artistes s'est exercée sur ce sujet (\*). Quelques-uns de ces fers remplissent le but proposé ; quelques autres sont plus pernicious qu'utiles ; un très-grand nombre se déforment à la première course que fait l'animal, et, par conséquent, ne peuvent plus remplir le but proposé.

Bourgelat n'avait garde d'oublier de décrire la ferrure qui convient aux pieds trop volumineux, trop petits ; trop longs ou trop courts, etc., etc. ; à ceux qui sont affectés de bleimes, de seimes ou de soies ; aux pieds encastelés. Les règles qu'il donne ne sont pas toujours sûres ; par exemple, il a tort

---

(\*) Maurice de Saxe a inventé une espèce de ferrure spécialement appropriée aux chevaux qui se déferrent en route ; on lui donne le nom de ferrure à tous pieds ; c'est une espèce de soulier de cuir dont la semelle est revêtue d'un fer très-léger et peu couvert. Cette ferrure est encore usitée.

de dire qu'il faut dans l'encastelure abattre considérablement les talons , parer la fourchette et mettre en usage le fer à pantoufle ; tandis qu'il faut appliquer un fer ordinaire, après avoir tout au plus légèrement paré le talon sans toucher à la fourchette.

Je pourrais me permettre quelques autres observations sur les ferrures que Bourgelat indique pour corriger les vices et les difformités de la corne, ou d'autres parties du corps ; je crains que cette discussion ne me mène trop loin.

#### § 4.

Depuis Bourgelat , l'art de la ferrure a fait de grands progrès ; cet art est susceptible de se perfectionner encore. Le gouvernement a voulu qu'il fît partie de l'enseignement vétérinaire : cette mesure ne peut qu'être un grand moyen de perfectionnement. Déjà il est sorti de l'école vétérinaire de Lyon un travail précieux sur cette matière : mon collègue Gohier a présenté aux artistes et aux élèves deux tableaux synoptiques dans lesquels il a exposé les fers le plus souvent employés pour la ferrure des animaux soli-

pèdes , et les ferrures pratiquées sur leurs pieds selon les circonstances : là , sont exposées avec clarté et précision une foule de questions compliquées , qu'il a eu l'art de rendre faciles à saisir.

M. Gohier ne s'éloigne pas beaucoup des méthodes de Bourgelat ; et peut-être devrait-il s'en éloigner davantage , pour se rapprocher des procédés de Lafosse , qu'il serait également dangereux d'adopter dans toute leur latitude. Comme je l'ai déjà fait observer , la ferrure de Lafosse est très-peu usitée ; celle de Bourgelat ne l'est pas davantage : chaque maître a , pour ainsi dire , sa méthode particulière , qu'il modifie à son gré d'après les circonstances. Quelques-uns , fléchissant sous l'empire de la mode et des préjugés , sont forcés de pratiquer des espèces de ferrures qu'ils désapprouvent intérieurement. Un vétérinaire de ma connaissance vit sa boutique déserte pour avoir voulu supprimer les énormes florentines des fers de mulets. Il revint à cette pratique absurde , et sa boutique s'achalanda de nouveau. Bourgelat , qui dans tous ses ouvrages , s'est mis au-dessus de toutes considérations indignes

d'un grand caractère, ne proscrivit point les florentines, parce qu'il les croyait utiles aux mulets : il ignorait qu'elles déforment les pieds de ces animaux, en les rendant pinçards et rampins. Bourgelat n'établit encore aucune différence entre l'étampure des pieds de devant et celle des pieds de derrière. Il n'en est pas moins vrai qu'un clou broché sur la pince d'un pied de derrière, peut entrer dans le vif, quelle que soit l'adresse du maréchal. La forme de l'ongle n'est point la même aux extrémités antérieures et postérieures. Il y a beaucoup plus de corne en pince aux pieds antérieurs qu'aux pieds postérieurs.

Malgré tous ses défauts, l'essai sur la ferrure de Bourgelat, porte l'empreinte d'un grand talent ; il n'appartient pas à un homme ordinaire d'écrire comme il l'a fait sur un art très-difficile ; sans l'avoir pratiqué. Cet ouvrage contient, d'ailleurs, d'excellens préceptes et des vues lumineuses.

## ARTICLE X.

## TRAITÉ DES BANDAGES.

## § 1.

Il ne me reste plus, pour faire connaître les ouvrages d'une certaine étendue publiés par notre illustre fondateur, que de rendre compte de son traité intitulé :

*Essai sur les appareils et sur les bandages propres aux quadrupèdes ; à l'usage des élèves des écoles royales vétérinaires.*

De même que l'essai sur la ferrure, celui qui traite des bandages me paraît susceptible de quelques réformes. L'expérience n'a pas sanctionné tous les procédés indiqués dans ce dernier ouvrage : faut-il s'étonner que celui qui a ouvert la route ne soit pas toujours parvenu au but ? On ne trouve, en effet, aucune trace sur les appareils et bandages applicables aux animaux domestiques dans les auteurs vétérinaires anciens et modernes ; tandis que l'art des appareils et des bandages a exercé la plume de plusieurs mé-

« médecins d'un grand nom. Gallien a laissé sur cette matière un traité fort étendu : le père de la chirurgie moderne , Ambroise Paré , parle beaucoup d'appareils et de bandages. Il est vrai que la plupart de ceux qu'ont inventés ces grands hommes sont tombés en désuétude , ou ont été perfectionnés par leurs successeurs.

« La doctrine des pansemens , comme nous le dit fort bien Bourgelat , n'est point assujettie à des lois dont on ne puisse s'écarter ; parce qu'un art dans l'exercice duquel l'esprit doit sans cesse diriger la main , ne saurait être constamment asservi à des modèles. Mais , les principes une fois établis , c'est à l'homme instruit à les étendre , à les resserrer , à les combiner , à en imaginer de nouveaux dans le besoin , et à se frayer , en un mot , des routes qui le rendent supérieur à toutes les difficultés et à tous les obstacles. »

Ce que vient de dire Bourgelat , s'applique au livre que j'examine ; et ce n'est pas sans dessein qu'il tient ce langage. Notre maître semble nous dire , en mille

endroits de ses écrits : J'ouvre la route , vous irez plus loin que moi ; je vous propose des principes , c'est à vous à les confirmer , à les étendre , à les rectifier. Nul fondateur d'école n'eut un ton moins tranchant et moins absolu. La conclusion de tous ses ouvrages semble être ces mots : » Rien n'était fait avant moi , je laisse peu » de choses , c'est à mes successeurs à continuer l'édifice. » ( propres expressions de l'auteur , dans ses élémens d'hippiatrique. )

Bourgelat n'avait pas d'abord jugé son essai des bandages digne de voir le jour ; il nous donne , dans l'avertissement , les motifs qui le déterminèrent à le livrer à l'impression. » Dès le moment , dit-il , où » nous jetâmes les premiers fondemens de » nos Ecoles , nous sentîmes la nécessité » de parer dans nos hôpitaux , à l'introduction des vices d'une habitude acquise » dans les boutiques , et d'indiquer à nos » élèves les moyens d'une pratique saine » et d'une main-d'œuvre raisonnée ; nous » réduisîmes en leçons ce que l'expérience , » qui naît d'une suite d'observations faites

» avec soin , nous avait appris à nous-  
» mêmes ; bientôt ces leçons , par une  
» sorte de trafic , furent répandues et pas-  
» sèrent au dehors , mais sous un idiome  
» corrompu et sous une forme totalement  
» pervertie : l'essai que nous publions au-  
» jourd'hui , rectifiera les erreurs semées  
» dans ces copies infidèles. »

## § 2.

Cet essai se divise en trois parties. La première , contient l'exposition de toutes les pièces employées dans les pansemens , et les règles générales à observer dans l'emploi qu'on en peut faire.

La seconde , est consacrée à la description d'une espèce d'édifice qu'on nomme *travail* ; et qui est destiné à renfermer les animaux qu'on ne saurait assujettir par d'autres moyens , quand il s'agit de pratiquer sur eux la ferrure ou des opérations chirurgicales.

La troisième partie de cet ouvrage traite des bandages applicables sur le corps des animaux domestiques.

A la fin du volume , se trouvent un grand

nombre de planches gravées avec soin , qui représentent le travail où l'on peut mettre le cheval , celui qui peut contenir le bœuf , et les bandages dont il est question dans le cours de l'ouvrage. Ces planches ont été dessinées et gravées par Goiffon et son adjoint Vincent , qui tous deux ont rempli des chaires de professeur à l'école vétérinaire d'Alfort. Bourgelat rend hommage aux talens de ces deux artistes , et il n'oublie pas de rappeler que les ferremens qui terminent quelques-uns de ces bandages , sont le fruit des recherches de M. Chabert et de son neveu Flandrin.

## § 5.

Jetons un coup-d'œil rapide sur les trois sections de cet ouvrage. Disons d'abord que Bourgelat n'a point rempli son titre , puisque tous les appareils et bandages ne sont applicables qu'au cheval ; il n'est question du bœuf que dans un petit nombre de pages , où l'on parle du travail destiné à contenir cet animal.

Les pièces qui peuvent entrer dans un appareil , sont : la charpie , l'étaupe , la toile , la peau , les rubans de fil , le bois , le cuir ,

le fer ; etc. , etc. De ces matières différemment unies , taillées , figurées , arrangées , forgées , on fait des bourdonnets , des tentes , des mèches , des plumasseaux , des étoupades , des compresses , des bandes , des bandages , des ferremens , des liens , des atelles , etc.

On fait en chirurgie vétérinaire fort peu d'usage de la charpie ; on emploie très-fréquemment les étoupes. Cette dernière substance est appliquée seule , ou chargée de quelque médicament. Dans le premier cas , sa manière d'agir n'est pas purement mécanique , elle est encore irritante et même légèrement escarrotique. Selon la forme qu'on donne aux étoupes , on en fait des bourdonnets , des plumasseaux , des tentes , etc. , etc.

Les bourdonnets ne doivent pas exercer une forte compression , à moins qu'ils ne soient placés pour arrêter une hémorragie.

Les tentes , qui ne diffèrent guères des bourdonnets , sont d'un usage pernicieux dans les mains des vétérinaires peu instruits. Introduits dans des plaies ou des ulcères simples , ces corps étrangers les compliquent et les rendent calleux. Ils ne conviennent que

que dans quelques fistules dont on veut maintenir l'ouverture.

Les mèches sont des espèces de tentes : quelquefois elles servent à entretenir des communications entre plusieurs ouvertures ; elles font alors l'office de sétons.

Les plumasseaux sont extrêmement usités dans notre pratique. On ne saurait trop recommander aux maréchaux, et même aux vétérinaires d'apporter la plus grande attention à ce que ces espèces de coussinets ne soient pas durs, inégaux dans leur épaisseur et leur contexture.

Les compresses sont moins employées dans les pansemens des animaux que dans ceux des hommes : nous y substituons des étoupades.

Les atelles ne sont nécessaires que dans les cas de fracture. Ces accidens sont redoutables dans notre pratique : nous en triomphons quelquefois lorsqu'ils surviennent aux os de la tête, des côtes, de l'avant-bras, de la jambe, du canon, du paturon, de la couronne (\*).

---

(\*) Si, dans notre pratique, nous avons tant de peine à réduire les fractures, ce n'est pas, comme

Les éclisses, espèces d'atelles destinées à contenir un appareil sur le sabot, sont inutiles lorsque le cheval est sur la litière; elles ne peuvent pas lui servir lorsqu'il marche. Il vaut mieux dans ce dernier cas un fer à planche extérieure.

#### §. 4.

Les liens dont on se sert pour se rendre maître du cheval, sont des sangles, des entraves, des entravons. L'art d'user de ces instrumens est de la plus haute importance. Il arrive tous les jours les accidens les plus graves parce qu'on entrave sans ménagement et sans précaution les grands animaux. Le mécanisme de cette opération est décrit avec soin à l'article *abattement* inséré par M. Huzard dans l'encyclopédie méthodique. Bourgelat s'étend peu sur cette question,

---

le croit le vulgaire, parce qu'il n'y a point de moëlle dans les os des grands animaux; c'est parce qu'il nous est difficile de maintenir en position les parties fracturées. Cette raison est bien simple, et cependant il n'est pas facile de la substituer à un absurde préjugé.

parce qu'il préfère à l'abattement sur une bonne litière, le *travail*. Cette espèce de machine est décrite avec le plus grand détail dans l'ouvrage qui m'occupe.

Avant Bourgelat on avait inventé ce moyen de se rendre maître d'un animal dont la force est infiniment supérieure à celle de l'homme; mais avant Bourgelat le travail était grossièrement fabriqué, et l'animal s'y estropiait assez fréquemment. Quoique notre instituteur ait perfectionné le travail, il n'est point sans danger. Fort peu de vétérinaires se servent de cette machine, qui est d'ailleurs d'une construction dispendieuse et d'un usage difficile. J'ai vu à l'école vétérinaire de Lyon, des chevaux furieux, terribles qu'on a assujettis par d'autres moyens. Un des plus puissans consiste à couvrir avec une bande de toile les yeux de l'animal. J'ai vu pareillement des taureaux extrêmement vigoureux dont on s'est rendu maître en les attachant à des arbres ou à des piquets. Je ne pense pas, par conséquent, que le travail destiné à contenir le bœuf soit d'un usage plus indispensable que celui dans lequel on fait entrer le cheval. Je ne nie

point, au reste, que le travail n'offre quelques avantages ; je me contente de dire que dans l'école vétérinaire à laquelle j'appartiens, on s'est rendu maître de tous les animaux qu'on y a soignés, sans le secours de cette machine (\*).

### § 5.

Il ne me reste plus qu'à dire un mot sur les bandages proprement dits. Bourgelat, avant de décrire ces sortes d'appareils, trace quelques préceptes sur les pansemens en général. Il serait à désirer que les praticiens voulussent bien se conformer aux règles qu'il leur donne. Que d'ulcères s'exaspèrent, deviennent incurables parce qu'ils ont été pansés sans méthode ! Tantôt l'appareil comprime fortement les parties sensibles, tantôt il

---

(\*) On avait placé dans les écuries du prince de Conti une espèce de travail d'une construction particulière : on approchait adroitement un cheval d'une planche parallèle à la longueur du corps : à la détente d'un ressort les quatre jambes et l'encolure étaient saisies, la planche faisait la bascule, et l'animal se trouvait couché.

laisse des vides considérables , des espèces de *godets* ; tantôt on met de longs intervalles entre les pansemens, tantôt on panse si fréquemment qu'on trouble l'opération de la nature. Des chirurgiens vétérinaires s'amuse, pour ainsi dire , à sonder longuement un ulcère, et sans nécessité, sans s'apercevoir de l'irritation , de la douleur qu'ils provoquent : d'autres laissent des heures entières, les surfaces ulcérées exposées à l'air ; rien n'est prêt pour le nouvel appareil lorsqu'ils lèvent l'ancien : d'autres semblent s'imaginer que la propreté n'est pas d'une grande importance ; ils ne prennent pas la peine de nettoyer les ulcères ; ils ne renouvellent point les bandages ; ils n'enlèvent point le pus épais et corrompu qui s'attache aux poils ; ils appliquent des plumasseaux et des étoupades fétides et chargées d'ordure. De tous les préceptes que donne Bourgelat, le plus difficile à remplir est celui qui est relatif à la fréquence ou à la rareté des pansemens. Ces préceptes auraient dû être développés avec plus d'étendue.

## § 6.

Les bandages dont Bourgelat donne la description sont dénommés d'après les parties sur lesquelles ils doivent être placés ; ainsi on dit : bandage du front , bandage du poitrail , etc. ; ou ils tirent leurs noms de leur effet ; delà , les bandages contentifs , compressifs , etc. : ces derniers sont en petit nombre. La plupart de ces bandages , dont on trouve à la fin du volume les gravures exécutées par Goiffon ; sont extrêmement compliqués , et ne sont presque pas usités dans la chirurgie vétérinaire. Pour donner une idée de tous , je me contenterai d'en citer un seul , le bandage contentif de la partie supérieure de l'encolure.

Ce bandage est composé d'une pièce de toile. Sa partie carrée est destinée à couvrir le haut de l'encolure ; tandis que la partie antérieure , dont la largeur est d'environ six doigts et dont le prolongement s'étend au-delà d'un pied , doit se porter sur le front et sur le chanfrein jusqu'au-dessous des yeux.

Les bords latéraux dans leur partie mo-

enne sont raccourcis d'un pouce, au moyen d'un repli nécessaire pour racheter la courbure du contour supérieur de l'encolure.

Neuf liens sont fixés à ce bandage : deux aux angles du prolongement antérieur, de chacun huit pouces de longueur, et terminés par une anse; quatre à chacun des quatre angles du corps du bandage; deux dans le milieu des bords latéraux; un dans le milieu du bord postérieur.

Ce bandage appliqué sur le sommet de l'encolure, et le prolongement disposé comme il doit l'être, on fixe d'abord les liens, on les attache après les avoir fait passer dans les anses des liens sous la ganache ou sur le sommet de la tête : quant aux liens, ils marchent le long de la partie latérale et inférieure de l'encolure, pour être fixés au surfaix et s'attacher à quelques-uns des anneaux; tandis que le lien parvenu sur le garot se bifurque, pour aller de chaque côté aux anneaux de ce même surfaix : à l'égard des liens, ils embrassent l'encolure, et sont fixés et arrêtés au-dessous de cette partie.

La complication de la plupart des bandages tracés par Bourgelat n'est pas le moindre

Inconvénient qu'ils présentent. Il arrive fréquemment qu'après avoir ponctuellement copié un des dessins tracés dans le traité que j'analyse, le chirurgien vétérinaire se voit obligé d'y renoncer le second ou le troisième jour de la maladie afin d'en placer un autre, pour lequel il n'aura point de modèle à suivre. Un grand nombre des bandages indiqués sont terminés par des ferrements qui ne se fabriquent pas sans frais et qui n'en sont pas moins bientôt inutiles (\*).

---

(\*) Ce n'est pas seulement dans la confection des bandages qu'on est en droit de reprocher aux vétérinaires l'emploi de moyens trop compliqués: dans un des derniers concours de l'école d'Alfort, le jury qui l'a jugé a pris soin de prémunir les élèves contre la manie des inventions qui ne fournissent que des moyens inutiles au vétérinaire dont la main s'est exercée dans les procédés opératoires. » Quelques élèves, a dit le jury, ont présenté des machines, des instrumens qu'ils avaient imaginés ou perfectionnés; mais en applaudissant au zèle, aux vues qui ont dirigé les élèves, en encourageant les recherches, les efforts vers les objets nouveaux, le jury doit rappeler ce principe qu'il ne faut jamais perdre de vue: c'est qu'on ne doit jamais employer aucun instrument lors-

## ARTICLE XI.

*Ecrits et travaux divers de Bourgelat  
sur différens points de la science  
vétérinaire.*

## § I.

EN 1766, parut un excellent ouvrage ayant pour titre : *Mémoire sur les maladies épidémiques des bestiaux, qui a remporté le prix proposé par la société royale d'agriculture de la généralité de Paris, pour l'année 1765 ;*

---

» que la main peut suffire, c'est que la recherche  
» d'instrumens compliqués, superflus, fait négliger  
» l'adresse qu'on n'obtient que par l'exercice ;  
» qu'enfin, dans le plus grand nombre des opé-  
» rations une main habile et l'instrument le plus  
» simple suffisent, lorsque l'un et l'autre sont  
» dirigés par l'intelligence, et la connaissance des  
» préceptes de l'art, de la structure et de la dis-  
» position des parties sur lesquelles on doit opérer.  
» Ces considérations doivent s'appliquer à tous les  
» genres d'instrumens. »

*composé par M. Barberet , avec des notes instructives.*

On lit dans l'avis placé en tête de cet ouvrage , que la société d'agriculture , » pour » le rendre encore plus utile , a cru devoir » commettre et nommer un de ses membres » à l'effet d'y ajouter des notes , dont l'étendue » et l'érudition le feront aisément reconnaître. »

Les notes dont Bourgelat a enrichi le le mémoire du docteur Barberet , sont deux fois plus volumineuses que le texte ; elles renferment des recherches savantes sur les épizooties qui ont régné dans différens siècles. Le docteur Paulet a tiré le plus grand parti de ce travail pour composer son livre sur les épizooties , dans lequel on a remarqué une érudition profonde. Il est facile de voir que Bourgelat a indiqué la plupart des sources où le docteur Paulet a puisé abondamment. Les auteurs cités avec le plus de détail dans les notes sur Barberet , sont : Lancisi , Plenciz , Michel Sagar. On trouve ensuite une description très-intéressante d'un claveau observé par M. Borel , directeur du bureau d'agriculture de Beauvais. Cet agro-

nome ayant consulté Bourgelat, en reçut un plan de traitement très-méthodique, et une série de questions, parmi lesquelles on remarque les suivantes :

Ne pourrait-on pas tenter l'inoculation sur un mouton sain ou sur un agneau intact qu'on aurait préparé ?

Cette même opération pratiquée sur un mouton guéri du claveau naturel, le virus variolique aurait-il encore prise sur lui ?

Quels seraient les effets de l'insertion du virus variolique humain sur les moutons et autres animaux ?

Les expériences proposées par notre instituteur ont été faites long-temps après sa mort : elles ont produit des résultats précieux entre les mains de M. Teissier, membre de l'institut national, et de quelques autres agriculteurs du plus grand mérite (\*).

---

(\*) Bourgelat, ayant saisi l'analogie qui unit le claveau des moutons avec la petite vérole de l'espèce humaine, devina que l'inoculation de la variole pourrait préserver du claveau : le génie devance l'expérience. C'est ainsi que le grand Newton avait deviné que le diamant, substance extrêmement diaphane, devait être combustible.

La note 19.<sup>me</sup> contient la description très-détaillée d'une maladie qui sur la fin de l'année 1762, attaqua les bestiaux de la paroisse de Mézieux, dans la province du Dauphiné. Elle renferme encore l'histoire d'une autre épizootie qui ravagea les environs de la Rochelle, et qui fut observée par M. Nicolau, docteur en médecine.

La 1.<sup>re</sup> de ces maladies était une angine gangreneuse : elle fut combattue avec succès par M. Bredin, l'un des premiers élèves de Bourgelat, et directeur actuel de l'école impériale vétérinaire de Lyon.

La 2.<sup>me</sup> épizootie était un charbon, qui attaquait indifféremment les chevaux et les bêtes à cornes. M. Nicolau s'adressa à notre maître, qui lui transmit la méthode de traitement convenable dans cette circonstance. Ce traitement se composait des toniques et des cordiaux les plus énergiques. Bourgelat avertit M. Nicolau de ne pas saigner dès le début de la maladie, malgré les signes d'inflammation qui se manifestèrent (\*). Il

---

(\*) Les mauvais médecins ainsi que les mauvais vétérinaires, sont très-portés à faire la médecine des

lui conseilla le cautère actuel , pour favoriser l'éruption des tumeurs charbonneuses : ce n'est que dans le traitement curatif qu'il indique ce moyen , tandis qu'il était très-bien placé dans le traitement prophylactique.

Gilbert, auteur d'un mémoire intéressant sur les maladies charbonneuses , ne reconnaît d'autres remèdes que les exutoires contre ces affections terribles lorsqu'elles attaquent les bêtes à cornes. Il avance hardiment que les remèdes internes n'ont sur ces animaux aucune efficacité sensible. Une pareille assertion ne peut être fondée ni sur le raisonnement ni sur l'expérience.

Dans la note suivante, se trouve une bonne description de la péripneumonie. Dans la 24.<sup>me</sup>, on trace l'histoire de la dyssenterie épizootique, maladie qui, ainsi que plusieurs autres, avait échappé à M. Barberet.

On peut regarder les notes qui suivent le mémoire de Barberet comme plus pré-

---

symptômes. Il y a fièvre, inflammation, il faut saigner; il y a faiblesse, il faut donner des toniques et des cordiaux.

cieuses que le texte même : ces notes seules suffiraient pour former un bon ouvrage.

Bourgelat méditait un traité des maladies sporadiques et épizootiques des animaux domestiques. Il avait rassemblé des matériaux pour ce travail important : quelques-uns se sont perdus ; d'autres sont dispersés dans des feuilles périodiques , des collections académiques , ou des écrits vétérinaires dont les auteurs ne citent pas même Bourgelat.

§ 2.

Les éditeurs des observations et instructions sur les maladies des animaux domestiques, ont recueilli un fragment, sous forme d'instruction , qui paraissait destiné à servir d'introduction au traité de pathologie que le fondateur des écoles vétérinaires devait nous donner (\*).

---

(\*) Cette collection parut d'abord sous le titre d'almanach vétérinaire. Ce titre fut changé en 1790. Depuis cette époque , chaque année a produit un volume jusqu'en 1795. Il est malheureux qu'une entreprise aussi utile n'ait point été continuée. Nous avons tout lieu d'espérer qu'elle sera reprise sous l'influence de circonstances plus heureuses.

Dans cette courte instruction, notre maître détermine avec sagesse, avec sagacité, le but et l'objet de la médecine vétérinaire; il signale les obstacles que doit surmonter celui qui se livre à l'étude et à la pratique de cette science; il trace la route que doivent suivre l'élève et le praticien pour arriver au but qu'ils se proposent; en parlant de la théorie et de la pratique, de l'esprit de système et de l'aveugle routine, il exprime en peu de lignes les vérités qu'a développées le profond et judicieux Zimmermann dans son traité de l'expérience en médecine.

Bourgelat a été accusé d'avoir voulu régner à jamais sur les opinions de ses disciples; cependant il leur conseille dans cette instruction, » de ne jamais déférer à » aucune autorité, de ne se rendre l'esclave » d'aucun sentiment, de se dépouiller de » tout préjugé, de n'admettre que ce qui » a été constamment et fidèlement vu, et » de se défier de tout ce qui a été dit » sans être démontré, de ne donner son » assentiment qu'à la vérité des faits et » aux conséquences qui en découlent na-

» turellement , en dédaignant toute espèce  
» de systèmes , monumens de l'orgueil  
» comme de la faiblesse de l'esprit hu-  
» main , qui peuvent en imposer et sé-  
» duire quelques momens , et que la saine  
» raison , tôt ou tard , détruit et renverse. »

Bourgelat , quand il nous entretient du  
choix et de l'administration des remèdes ,  
nous transmet des préceptes hippocratiques :  
il s'appesantit sur cette grande vue thérapeu-  
tique : » La médecine humaine et la mé-  
» decine des animaux cesseraient d'être des  
» sciences si tous les médicamens agissaient  
» toujours également sur tous les sujets ;  
» si leurs effets ne variaient pas à l'infini  
» dans les circonstances même qui ne pa-  
» raissent pas varier entr'elles ; s'il était de  
» toute inutilité d'en calculer , pour ainsi  
» dire , les forces , pour les proportionner  
» à celles des maladies et des malades ; si  
» les plus salutaires ne devenaient pas nui-  
» sibles par défaut de connaissance du mo-  
» ment à saisir et de l'application à en faire ;  
» en un mot si l'art , ou plutôt les moyens  
» de guérir , totalement indépendans du  
» raisonnement et de l'expérience , se bor-  
» nait

» nait à la collection d'un plus ou moins  
» grand nombre de mixtes médicinaux, la  
» plupart bien ou mal assortis par le ha-  
» sard et distribués par des aveugles. »

Si le temps et les circonstances avaient permis à notre maître de composer le traité auquel ce discours devait servir d'introduction, une grande lacune de la science et de l'enseignement vétérinaire eût été remplie : combien nous devons regretter un ouvrage qui eût été fait dans cet esprit !

§ 3.

Il serait à désirer que tous les expérimentateurs qui veulent s'assurer de l'efficacité d'un remède nouveau, prissent pour modèle un plan d'expériences tracé par Bourgelat pour éprouver un spécifique contre la morve.

Le baron de Sind, colonel de cavalerie, et premier écuyer de l'électeur de Cologne, publia avec emphase un électuaire, qui est resté secret, pour préserver les chevaux de la morve, et guérir cette maladie lorsqu'elle n'a point offensé les viscères. En 1762, le marquis de Beausset, ministre de France

M

à la cour Bonn, consulta Bourgelat sur ce prétendu spécifique; celui-ci exigea des épreuves auxquelles le baron de Sind n'eut garde de se soumettre : son spécifique fut oublié, et la morve continua d'être réputée maladie incurable lorsqu'elle est parvenue à un certain période (\*).

Bourgelat fit annoncer dans une feuille périodique, en 1767, que l'eau de chaux laissait entrevoir quelque succès dans la cure de la morve. Bourgelat exprimait un espoir, une conjecture, ses ennemis ont prétendu qu'il avait formellement publié un spécifique. En dénaturant les expressions et la pensée d'un auteur, il est facile d'en donner une mauvaise idée à ceux qui ne lisent que les critiques, et qui seraient bien fâchés que les critiques n'eussent pas raison.

On a encore reproché à Bourgelat d'avoir prétendu que le mouron des oiseaux ( *anagalis arvensis* ) était un remède éprouvé

---

(\*) On a guéri quelquefois des chevaux morveux; mais par des remèdes différens, et même opposés entr'eux.

contre l'hydrophobie. Bourgelat pensait avec Boerrhaave que de tous les remèdes vantés contre l'hydrophobie, il n'en était aucun dont l'effet fût certain : s'il avait accordé quelque confiance au mouron des oiseaux, il se fondait sur une multitude d'observations et d'expériences consignées dans un savant mémoire de M. Chabert, inséré dans les instructions vétérinaires pour l'année 1790. Le mouron n'était pas donné seul ; il était combiné avec le muriate de soude, l'alcali volatil et d'autres substances plus ou moins énergiques ; on n'oubliait pas l'application du cautère actuel sur la partie mordue. Bourgelat traita de cette manière son propre domestique, le nommé Laporte ; il cautérisa lui-même la plaie, et la morsure n'eut aucune suite fâcheuse. Peut-être que cet homme n'eût pas pris la maladie, quand bien même on ne lui eût administré aucun secours.

Un homme assiste la nuit à la mort d'un de ses amis qui meurt de la rage : il sent une oppression considérable, son gosier est très-resserré ; il arrive chez Bourgelat, la voix rauque, l'œil hagard, et tout tremblant :

il lui demande son remède, et il soutient qu'il est enragé. Un des professeurs de l'école vétérinaire de Lyon survient; Bourgelat le presse d'amener cet homme à la pharmacie de l'école, et de lui donner de l'anagalis. Ils partent tous les deux; à peine le malade voit cette poudre, qu'il se hâte d'en prendre; et veut qu'on double et qu'on triple la dose; quand il en a pris il paraît rassuré. Il a cherché à se justifier de la peur dont il avait été saisi, par l'exemple d'un épileptique qui ne l'était devenu que pour avoir vu une personne dans l'épilepsie.

Sans doute que l'imagination aurait pu déterminer dans cet homme des symptômes hydrophobiques, et que sa confiance intime dans un remède qu'on lui avait vanté, a pu écarter ces symptômes. Le fait suivant ne saurait s'expliquer par l'influence de l'imagination.

Un chien devient enragé, et a tous les symptômes de la rage; on parvient à l'enchaîner, et c'est son maître qui s'en charge; on expose pendant deux jours sept chiens à sa fureur; il les mord, ces chiens enragent,

on les laisse mourir de la maladie : *celui qui les avait mordus est guéri par l'anagalis* (\*).

§ 4.

Dans le journal d'agriculture, commerce, arts et finances pour le mois de Février 1778, se trouve un excellent mémoire de Bourgelat sur le claveau, ou la petite vérole des bêtes à laine. Si cette maladie est connue, si le traitement qui lui convient n'est point ignoré, c'est à Bourgelat que nous en sommes redevables. Tous ceux qui après lui ont écrit sur le claveau, lui ont emprunté leurs principes : il est facile de s'en convaincre en comparant les descriptions du claveau insérées dans un grand nombre de dictionnaires et de collections de tous les genres, avec la description de cette maladie que nous donne Bourgelat (\*\*). D'après ses

---

(\*) On trouve dans ce mémoire l'observation curieuse d'un chien qui devint spontanément enragé à la suite de la danse de Saint-Wit.

(\*\*) Bourgelat prit la peine de recueillir les différens noms sous lesquels le claveau est connu dans divers cantons de la France ; on l'appelle clavelée, clavela, clacavelle, clavetade, clavin, clou, glavet,

conseils, un gentil-homme Dauphinois se délivra d'une manière singulière d'un nombre infini de lapins qui ravageaient une de ses terres. Ce gentil-homme jeta au milieu de ces lapins quelques moutons atteints du claveau ; et la maladie se propagea avec une prodigieuse rapidité parmi ces animaux, dont la multiplication était un désastre.

Le claveau étant une maladie très-cônue, je dois me dispenser d'analyser le mémoire de Bourgelat sur ce sujet ; il m'a suffi de dire que le premier, il en a donné une bonne description et déterminé le traitement qui lui convient selon les symptômes.

#### § 5.

Je passe à des travaux de notre instituteur moins connus, et qui se trouvent consignés dans le même journal.

glavance, glavée, clavel, bourgeonné, glaviau, boussade, kercé, lacas, lachas, Magagne, mal-rouge, picote, picoté, räche, vérole, verrette.

Le charbon est également connu sous une foule de dénominations plus bizarres les unes que les autres : cette confusion n'est pas un des moindres obstacles aux progrès de la vétérinaire.

Voltaire adressa à l'école vétérinaire de Lyon, en l'année 1771, plusieurs calculs trouvés dans la vessie urinaire d'un bœuf. Bourgelat, en réponse à Voltaire, lui envoya une dissertation sur les pierres trouvées dans le corps des grands animaux. Il cite dans ce mémoire les auteurs qui ont traité de ces concrétions pathologiques ; tels que Jordan, Liebknecht, Schroëck, Libavius, Borelli ; il rapporte des observations qui lui sont personnelles, desquelles il résulte que ces calculs ne sont pas très-rares ; il laisse aux amis des systèmes le soin d'expliquer la formation des calculs ; il regarde comme beaucoup plus intéressant l'art de reconnaître leur existence par des signes univoques ; il avoue que cette connaissance est extrêmement difficile. La présence de la pierre dans le rein, dans l'uretère, dans la vessie et dans l'urèthre des grands animaux, s'annonce par des signes très-obscur.

Pour parvenir à la découverte des symptômes univoques du calcul dans la vessie, Bourgelat fit une expérience dont il rend compte à Voltaire en ces termes :

» J'ai pris toutes les voies possibles qui

» pouvaient me conduire à la découverte  
» des signes univoques et certains ; j'ai  
» même employé des moyens qui vous pa-  
» raîtront très-cruels ; et en effet j'ai fait  
» faire l'opération de la taille à un cheval  
» sain ; et , loin d'extraire une pierre de la  
» vessie , je lui en ai fait mettre une qu'il  
» a gardée constamment six mois : pendant  
» cette espace de temps on ne l'a pas perdu  
» de vue. Nous étions bien assurés du lieu  
» et de la cause de la douleur , nous n'avons  
» pu néanmoins en connaître et en fixer  
» l'étendue. Tout ce que nous avons ob-  
» servé , c'est que l'animal se présente sou-  
» vent pour uriner ; qu'il n'y parvient qu'avec  
» la plus grande peine et après de violens  
» efforts ; qu'il cherche toutes les positions  
» et toutes les attitudes les plus capables  
» de faciliter l'expulsion de la liqueur re-  
» tenue ; qu'il en rend peu à la fois , et sou-  
» vent ; qu'elle est quelquefois sanguino-  
» lente ; d'autres fois plus épaisse , et plus  
» chargée de matières glaireuses et tarta-  
» reuses qu'elle ne doit l'être ; qu'il regarde  
» son flanc à chaque instant ; qu'il frappe  
» son ventre de l'un de ses pieds de der-

» rière ; qu'il gratte la terre avec ceux de  
» devant ; qu'il se couche , qu'il se relève ,  
» qu'il se couche de nouveau ; que ses jam-  
» bes postérieures , sur lesquelles il tremble ,  
» sont dans certains momens rapprochées  
» des antérieures , etc. , etc. Mais tous ces  
» signes qui ne se rencontrent pas toujours  
» ensemble , sont aussi des diagnostics de  
» l'ulcération , de l'inflammation de la vessie  
» ou de son sphincter ; de contusions , de  
» coagulations sanguines et de tranchées  
» produites par une multitude d'autres cau-  
» ses ; et notre expérience ne nous a pas  
» plus éclairés que nous l'étions (\*).

---

(\*) Je crois devoir insérer ici textuellement la  
réponse de Voltaire à la lettre de Bourgelat. » En  
» lisant , monsieur , la savante dissertation que vous  
» avez eu la bonté de m'envoyer sur la vessie de  
» mon bœuf , vous m'avez fait souvenir du bœuf  
» du 4.<sup>me</sup> livre des Géorgiques , dont les entrailles  
» pourries produisaient un essaim d'abeilles. Les  
» perles jaunes que j'avais trouvées dans cette vessie ,  
» me surprenaient sur-tout par leur énorme quan-  
» tité ; car je n'en avais pas envoyé à Lyon la  
» 10.<sup>me</sup> partie. Cela m'a valu de votre part des  
» instructions dont un agriculteur comme moi vous

On a ensuite extirpé la pierre qui avait été insérée dans la vessie de cet animal, et l'opération a été faite avec le plus grand succès.

---

» doit les plus sincères remerciemens : voilà le  
» miel que vous avez fait naître. »

« Je suis toujours effrayé et affligé de voir les  
» vessies des hommes et des animaux, devenir  
» des carrières, et causer les plus horribles tour-  
» mens; et je me dis toujours si la nature a eu  
» assez d'esprit pour former une vessie et tous  
» ses accompagnemens, pourquoi n'a-t-elle pas  
» eu assez d'esprit pour la préserver de la pierre? »

« J'admire sur-tout votre modestie éclairée qui  
» ne veut pas encore décider sur la cause et la  
» formation de ces calculs. Plus vous savez et moins  
» vous assurez. Vous ne ressemblez pas à ces phy-  
» siciens qui se mettent toujours sans façon à la  
» place de Dieu, et qui créent un monde avec la  
» parole. Rien n'est plus aisé que de former des  
» montagnes avec des courans d'eau, des pierres  
» calcaires avec des coquilles, des moissons avec  
» des vitrifications; mais le vrai secret de la nature  
» est un peu plus difficile à rencontrer. »

« Vous avez ouvert, monsieur, une nouvelle  
» carrière par la voie de l'expérience; vous avez  
» rendu de vrais services à la société: voilà la  
» bonne physique. Je ne vois plus que par les

## § 6.

Bourgelat était lié de correspondance avec Charles Bonnet : ce grand naturaliste fit souvent usage des travaux de notre instituteur, pour lequel il conserva toujours la plus grande estime.

Bonnet ne croyait point à l'existence des jumarts ; c'est-à-dire, de ces individus qu'on prétend être le produit de l'accouplement du taureau avec l'ânesse, ou de l'âne avec la vache. Bonnet crut aux jumarts sur l'autorité de Bourgelat. Cette question importante d'histoire naturelle est encore un problème : sans prétendre le résoudre, citons l'observation de notre instituteur, que Bonnet a consignée dans son bel ouvrage sur les corps organisés.

Le sujet de l'observation était une jumarre

---

» yeux d'autrui, ayant presque perdu la vue à  
» mon âge de 78 ans, et je ne puis trop vous  
» remercier de m'avoir fait voir par les vôtres. »

» J'ai l'honneur, avec l'estime la plus respectueuse  
» et beaucoup de reconnaissance, monsieur, etc. »

qui fut disséquée dans l'école vétérinaire de Lyon.

Cet animal n'avait ni le mugissement du taureau, ni le hennissement du cheval, ni le braiment de l'âne; mais il faisait entendre un cri grêle et aigu qui tenait de celui de la chèvre; il avait environ trois pieds quatre pouces; sa robe était d'un noir mal teint; son âge de trente-sept ans. Le particulier qui l'avait vendu à Bourgelat, l'avait assuré que cet animal était peu délicat sur la nourriture, et qu'il passait quelquefois des étés entiers sans boire. Il était très-fort et traînait seul, avec la plus grande vigueur, des tombereaux chargés de fumier. Il était vicieux; il se défendait des pieds et des dents, et ne se laissait approcher que par son maître. Lorsqu'on l'irritait, il entrait en fureur, élevait et étendait sa queue dans toute sa longueur; urinait sur le champ, en dardant son urine à huit ou neuf pieds de distance.

Le front, la mâchoire antérieure ou le museau de cet animal ressemblaient à ces mêmes parties dans le taureau. La tête ayant été dépouillée de ses enveloppes, on trouva le crâne beaucoup plus arrondi que dans le

cheval ; l'os frontal plus évasé ; les os du nez plus enfoncés à leur partie supérieure ; les orifices des fosses nasales beaucoup plus étroits ; ces mêmes fosses beaucoup plus resserrées ; l'entrée des orbites ronde , au lieu que dans le cheval elle est ovale ; le palais beaucoup plus large et plus concave ; la mâchoire antérieure plus courte d'un pouce et demi que la postérieure ; la première ayant comme dans le bœuf , au moins deux pouces de plus en largeur que la seconde. Chaque mâchoire était garnie de 12 dents molaires , 6 de chaque côté ; celles de la mâchoire postérieure décrivant un arc de cercle en arrière. . . . . L'endroit qui répond aux barres du cheval était aplati , et son étendue d'un pouce et demi. Du reste , tout l'intervalle qui sépare les incisives et les molaires était convexe ; tandis que dans le cheval il est concave.

Cette jumarre n'avait point de dents canines ou de crochets. Les incisives , qui sont au nombre de 8 dans la mâchoire postérieure du bœuf , n'étaient ici qu'au nombre de 6 dans chaque mâchoire. Elles avaient un pouce et un quart de longueur. Leur

position n'était pas verticale ; elles inclinaient en avant, de manière que la mâchoire antérieure ne portait sur la partie postérieure que dans le point de la première incisive gauche.

La langue ne différait point de celle du bœuf ; les papilles ou mamelons y étaient aussi sensibles que dans celui-ci.

La glotte était proportionnellement beaucoup plus large que celle du cheval.

Les yeux ne différaient en rien à l'extérieur de ceux du cheval ; mais on n'y remarquait point ces prolongemens de l'uvée qu'on voit à la partie supérieure et inférieure de la pupille de cet animal.

L'estomac était unique et conformé précisément comme celui du cheval, avec cette différence qu'il était beaucoup plus ample.

La rate était de la même figure et de la même consistance que celle du bœuf.

La vessie, dans sa plus grande dilatation, ne s'étendait pas au-delà de 3 pouces.

La matrice était absolument semblable à celle de la jument et de l'ânesse. Les trompes étaient fort dilatées, et remplies d'une humeur blanchâtre, aussi épaisse et aussi

visqueuse que la semence. L'ouverture du pavillon était fort large. Les ovaires, de la grosseur d'une fève, étaient très-unis et molasses.

Du reste, nulle vessicule du fiel, et nulle différence entre la structure des autres viscères, qui ressemblaient en tout aux viscères de la jument. Enfin la myologie de cette jumarre était parfaitement semblable à celle du cheval.

L'animal dont on vient de lire la description, tient beaucoup plus du cheval que du bœuf. Quelques personnes le regarderont comme un *bardeau* ou mulet d'une structure bizarre. Telle est l'opinion qu'a exprimée Buffon, dans son discours sur la dégénération des animaux. Il dit que le jumart n'est qu'un animal chimérique, ou un mot qui n'a point d'objet réel dans la nature. Il ajoute qu'ayant disséqué de ces prétendus jumarts, il avait reconnu, par l'inspection des parties extérieures et intérieures, que les jumarts n'étaient que des bardeaux.

Buffon, dans son supplément à l'histoire des quadrupèdes, ne nie point aussi formellement l'existence des jumarts; mais il

la révoque en doute , malgré l'autorité du docteur Shaw et de quelques autres voyageurs qui prétendent avoir vu des jumarts. Il rapporte un fait qui prouve du moins que la jument et le taureau peuvent s'accoupler , malgré l'énorme disproportion qui existe entre leurs parties génitales. Il répond ainsi à ceux qui se fondent sur cette disproportion pour refuser de croire aux jumarts :

» En 1767 et années suivantes , dans  
» ma terre de Buffon , dit l'illustre auteur  
» de l'histoire naturelle , le meunier avait  
» une jument et un taureau qui habitaient  
» dans la même étable , et qui avaient pris  
» tant de passion l'un pour l'autre que dans  
» tous les temps où la jument se trouvait  
» en chaleur , le taureau ne manquait jamais  
» de la couvrir deux ou trois fois par jour ,  
» dès qu'il se trouvait en liberté. Ces accou-  
» plemens réitérés nombre de fois pendant  
» plusieurs années , donnaient au maître de  
» ces animaux de grandes espérances d'en  
» voir le produit. Cependant il n'en a  
» jamais rien résulté. Tous les habitans  
» du lieu ont été témoins de l'accouple-  
» ment

» ment très-réel et très-réitéré de ces deux  
» animaux pendant plusieurs années, et en  
» même temps de la nullité du produit. »

Bourgelat rapporte le fait suivant. » J'avais  
» placé, dit-il, un étalon Navarrain dans  
» les hautes montagnes de la province  
» du Beaujolais. Cet étalon, plein d'ar-  
» deur, couvrit une vache : il en naquit un  
» jumart. Je recommandai très-fort cette  
» production précieuse ; et, pour engager  
» le garde du cheval à en avoir plus de  
» soin, je promis de la payer, au moment  
» où elle serait sevrée, un prix très-su-  
» périeur à celui d'un poulain. Ce jumart  
» ne vécut que 4 mois. Il avait beaucoup  
» plus de rapports avec la mère qu'avec  
» le père. Je fus frappé de deux proémi-  
» nences qui se faisaient remarquer à l'en-  
» droit des cornes, comme dans le veau  
» naissant. C'est un fait que je fis recon-  
» naître à deux personnes qui m'accom-  
» pagnaient. »

Lorsqu'un homme véridique et éclairé  
dit avoir observé un phénomène extraor-  
dinaire, on n'est pas en droit d'en nier  
l'existence par la raison qu'on ne l'a pas

N

observé soi-même. C'est cependant de cette manière qu'ont raisonné plusieurs auteurs : » Nous n'avons jamais vu de jumarts, » donc ceux qui disent en avoir vu se » trompent, ou ils veulent nous en imposer. » Pourquoi ne pas dire : des animaux d'espèces opposées s'accouplent difficilement ; et lorsqu'ils s'accouplent, il en résulte très-rarement un produit ?

J'ai souvent ouï parler des jumarts qui étaient nés dans le Dauphiné. On a présenté souvent à l'école vétérinaire de Lyon des animaux dont les formes semblables sous quelques rapports à celles des mulets ou des bardeaux, en différaient considérablement sous quelques autres. Les propriétaires de ces animaux nous les ont donnés pour de véritables jumarts.

Mon collègue et ami, M. Bredin fils, étant, en l'an 11, à Sospello, département des Alpes-Maritimes, où il exerçait les fonctions de Vétérinaire de l'artillerie, a vu un animal qu'on lui a dit venir de l'accouplement d'un taureau et d'une ânesse. Sa taille était de 3 pieds 5 pouces. Le corps ressemblait à celui de l'âne ; mais le poil

ressemblait à celui d'un mulet ; la croupe était beaucoup plus arrondie que celle de l'âne ; le ventre était volumineux , comme celui de la vache ; l'encolure , très-courte , et grosse ; les sabots étaient bien faits , et sans aucune apparence de division ; les canons , minces , arrondis , et sans la moindre rainure dans leur partie antérieure ; les genoux , extrêmement gros ; la crinière était fournie et noire ; la tête , grosse , carrée ; le front , prodigieusement large , et présentait dans son milieu une profonde dépression : on remarquait deux protubérances saillantes au-dessus des yeux ; mais sans la moindre callosité , ni rien qui ressemblât à des cornes.

Les dents incisives de la mâchoire inférieure étaient très-bien placées ; celles de la mâchoire supérieure , inégales ; les pinces , très-grandes ; les mitoyennes et les coins , excessivement petits , et reculés en arrière ; les yeux , très-grands , et saillans ; les oreilles , longues et larges ; le bout du nez était très-mince , comme dans l'âne.

Cet animal bizarre était mâle , et ses organes génitaux ressemblaient à ceux de l'âne.

Le professeur Hebenstreit, ayant voulu rechercher les causes de la stérilité des mulets, en disséqua un grand nombre. Il trouva que les organes de la génération du mulet ne différaient en rien de ceux du cheval. Ayant ensuite examiné les organes de la génération de la mule, il crut s'apercevoir qu'ils différaient essentiellement de ceux de la jument : il prétendit avoir découvert que la mule a le conduit de l'urine placé d'une manière différente qu'il ne l'est dans les autres femelles. Ce conduit, dit-il, ne va point à la vulve en passant entre le clitoris et l'orifice extérieur de la matrice, mais il est renfermé dans l'étui même de la matrice, et c'est delà que l'urine coule. Il résulte de cette conformation que la mule rejette avec son urine la semence qu'elle a reçue. L'ovaire de la mule ne contient aucune des vessicules transparentes qu'on a coutume de nommer œufs, dans lesquelles sont renfermés les embryons que vivifie la semence du mâle. La troisième observation du professeur Allemand, c'est que la matrice de la mule a des parois très-déliées, très-minces, dont l'épaisseur égale à peine les

membranes de la vessie urinaire. L'utérus de la mule ne saurait par conséquent soutenir le poids du fœtus.

Bourgelat répondit au professeur Hebenstreit : il lui prouva que le conduit urinaire avait absolument la même conformation et la même position dans la mule et dans la jument ; que les ovaires de la mule ne différaient point de ceux de la jument : il lui démontra enfin que la substance de l'utérus de la mule ressemblait à la substance de l'utérus de la jument , même consistance , même configuration , absolument rien de dissemblable.

Avant de rechercher la cause de la stérilité des mulets , il faudrait prouver que ces animaux sont essentiellement stériles : or nous savons tout au plus qu'ils sont rarement féconds ; nous savons aussi qu'une mule a produit de nos jours à la Martinique ; que d'autres mules ont produit dans des provinces méridionales de la France. Buffon, dans le troisième volume de ses supplémens à l'histoire naturelle , cite des observations authentiques de mules qui ont produit. Bonnet, dans ses considérations sur les corps

organisés a consigné plusieurs faits du même genre ; et moi-même je puis attester d'après le rapport de plusieurs vétérinaires dignes de confiance , qui exercent leur art dans les provinces méridionales , que plusieurs mules ont produit dans ces contrées.

On a donc eu tort de refuser aux individus issus d'animaux d'espèces différentes la faculté de se reproduire. Dans quelques genres de mulets , cette faculté est très-active. Bourgelat obtint des mulets en unissant le chardonneret et la serine ; et ces mulets en ont produit d'autres , et ont multiplié entr'eux et avec leurs races paternelle et maternelle.

Le loup et la chienne peuvent-ils propager ensemble ? Buffon tenta cette expérience : il obtint un résultat négatif , et il se pressa de conclure que l'antipathie qui existe entre ces deux races , s'opposait à leur mélange. Bientôt il fut forcé de révoquer une décision prématurée. Des personnes d'un grand poids lui attestèrent que de l'union d'un loup avec une chienne ou d'un chien avec une louve , il était résulté un produit. En citant les témoigna-

ges d'après lesquels il rectifia son opinion , Buffon n'oublia pas Bourgelat. Ce dernier ne se fondait pas seulement sur sa propre expérience , il s'appuyait encore de l'autorité de lord comte de Pembrok , qui lui écrivit que plusieurs fois il avait vu une louve couverte par un mâtin , et la louve devenir pleine et mettre bas. Ce même lord Pembrok fit à Bourgelat un long détail d'une race de chiens appartenans au lord Montaigu ; race dont l'origine était due à un loup et à une chienne , et qui s'est propagée et multipliée depuis , au point que ce lord en avait une meute excellente pour la chasse.

## § 7.

Ce n'est pas seulement avec Voltaire , Buffon , lord Pembrok et Charles Bonnet que Bourgelat fut lié de correspondance ; en 1776 , il écrivit au grand Haller une lettre qui fut insérée dans les journaux du temps. Il l'entretint des maladies contagieuses du bétail ; il lui prouva que dans certaines épizooties , le meilleur moyen d'en arrêter les progrès était de tuer les animaux qui en sont atteints. Ceux , dit-il , qui en

concluraient que les écoles vétérinaires sont inutiles, puisqu'on n'y apprend pas à guérir toutes les maladies, aboliraient de même toutes les universités de médecine, puisqu'elles n'ont pas encore découvert les moyens infaillibles de triompher de la peste, de la goutte, de la phtisie et du cancer.

Frédéric le Grand, qui sentait bien la connexité de la vétérinaire avec l'art militaire, consulta Bourgelat pour savoir si, dans une affaire de cavalerie, la charge au trot était préférable à celle au galop. Bourgelat opina pour le trot.

Il m'a été impossible de me procurer la lettre du roi de Prusse et la réponse de notre instituteur. Il m'a été également impossible de découvrir les pièces nombreuses de la correspondance de Bourgelat avec d'Alembert.

On dit que des ouvrages bien faits sortis de la plume de Bourgelat, se sont répandus dans le public sans nom d'auteur.

Bourgelat, quoiqu'écrivain distingué, fut peu sensible à la gloire d'auteur; il le fut beaucoup à celle d'avoir fondé les écoles vétérinaires.

## ARTICLE XII.

*Fondation des Écoles Vétérinaires ;  
particularités sur Bourgelat. (\*)*

## § 1.

LA première école vétérinaire s'ouvrit le 1.<sup>er</sup> Janvier 1762, dans un des faubourgs de Lyon ; elle fut placée dans un local extrêmement modique, dont le gouvernement ne fit pas même l'acquisition. Il est dit dans l'arrêt du conseil en date du 5 Août 1761, » qu'il est permis à M. Bourgelat, d'établir

---

(\*) Sabatier de Castres, dans ses trois siècles de littérature, s'exprime ainsi en parlant de Bourgelat : » On peut juger par la manière dont il a » écrit sur l'art vétérinaire, qu'il aurait pu se faire, » aussi bien et mieux que tant d'autres, un nom » distingué dans la littérature. Il n'en est que plus » estimable d'avoir préféré l'utilité publique à de » vains agrémens, qui sont souvent plus qu'indif- » férens au public. Que de services n'a-t-il pas » déjà rendus en formant des élèves dont les nations » voisines ont réclamé plusieurs fois les services » et célébré les succès ? . . . . . Le cultivateur, » le militaire, le commerçant peuvent se passer

» à Lyon une école qui eût pour objet la  
 » connaissance et le traitement des maladies  
 » des bœufs, chevaux, mulets, etc.; et que,  
 » pour l'établissement de cette institution,  
 » il serait accordé 50,000 fr., payables dans  
 » le cours de six années, à raison de 8,333  
 » liv. 6 s. 8 d. chacune, pour subvenir aux  
 » dépenses de la location d'une maison,  
 » d'une pharmacie, d'un laboratoire, d'un  
 » jardin des plantes, de la construction de  
 » plusieurs forges, de l'achat des ustensiles  
 » et des instrumens qui en dépendent, etc. »

C'est ainsi que le gouvernement, qui prodiguait des sommes immenses en dépenses inutiles et superflues, se montra extrêmement parcimonieux quand il fut question de fonder un établissement réclamé par les be-

---

» d'un conte, d'un roman, d'un opéra comique;  
 » tandis que la nécessité les rappelle toujours à  
 » ces hommes sages qui trouvent les moyens de  
 » prévenir les besoins ou d'y remédier. M. Bour-  
 » gelat sera donc regardé comme le fondateur  
 » d'une institution qui se perfectionnant de jour  
 » en jour, méritera constamment les suffrages  
 » et la protection d'un gouvernement éclairé,  
 » l'estime des hommes patriotes, et la reconnais-  
 » sance publique. »

soins de l'agriculture, sur lesquels ses regards s'étaient fixés.

Aucun traitement, aucune rétribution ne furent alloués à Bourgelat. Ce grand homme, dont la fortune était très-bornée, ne vit dans une entreprise qui exigeait de longs et pénibles travaux, que le bonheur d'être utile.

A peine le créateur de l'art vétérinaire avait-il donné quelques leçons aux nombreux élèves qui affluèrent dans son école des différentes parties de la France, lorsqu'il fut forcé de les envoyer dans divers cantons ravagés par des épizooties. Ces jeunes gens inexpérimentés, eurent pour mission d'observer avec le plus grand soin les phénomènes qui s'offriraient à leurs yeux, d'ouvrir les cadavres des victimes de la maladie, d'examiner scrupuleusement toutes les lésions organiques, d'envoyer journellement à leur maître le tableau de leurs observations : ils recevaient en réponse les instructions les plus détaillées sur la conduite à tenir. Ces instructions furent suivies, les épizooties furent réprimées. Ces succès éclatants firent connaître non-seulement dans toute la France, mais encore dans les pays étrangers, une institution naissante.

On vit arriver à l'école vétérinaire de Lyon trois élèves envoyés par le roi de Danemarck ; trois , par le roi de Suède ; trois , par l'impératrice-reine ; trois , par sa majesté Prussienne ; trois , par le gouvernement de Sardaigne ; dix , par les différens cantons Suisses.

Les hommes qui semblent avoir pris à tâche de s'élever contre tous les établissemens nouveaux , furent réduits au silence. Le conseil d'état donna un arrêt , en date du 31 Juin 1764 , qui permit à l'école de Lyon de prendre le titre d'*école royale vétérinaire*. Un autre arrêt accorda à Bourgelat le brevet de directeur et inspecteur général de l'école vétérinaire de Lyon , et de toutes les écoles vétérinaires établies ou à établir dans le royaume.

## § 2.

Les grands services rendus par l'école de Lyon inspirèrent au gouvernement le projet d'en établir plusieurs autres sur le même plan : une seule fut fondée aux environs de Paris. Le château d'Alfort , appartenant au baron de Bormes , fut acheté ; de grandes dépenses furent faites pour disposer ces

vastes bâtimens d'une manière convenable à leur nouvelle destination. Bourgelat fut appelé à Alfort ; il y arriva avec quelques-uns de ses élèves les plus instruits , et qu'il avait choisis pour le seconder dans l'enseignement. M. Bredin , directeur actuel de l'école vétérinaire de Lyon , fut un des élèves qui accompagnèrent Bourgelat à l'école d'Alfort.

Le gouvernement oublia l'école mère ; celle d'Alfort fut l'objet de sa munificence. Tandis que le luxe des bâtimens était prodigué à Alfort , on refusait à l'école de la Guillotière de modiques sommes pour les réparations les plus urgentes. Un ou deux professeurs, dont le traitement modique, ainsi que toutes les dépenses de l'école , était fondé sur un droit imposé aux voitures de remise ; une vingtaine d'élèves , dont l'entretien était fourni par les intendans : tel fut pendant long-temps l'état de l'école vétérinaire de la Guillotière. Plusieurs fois il fut question de la supprimer, et d'en réunir les élèves à ceux d'Alfort. Les autorités locales , les agriculteurs voisins de Lyon sollicitèrent vivement en faveur d'un établisse-

ment dont ils avaient reconnu la grande utilité. Il fut conservé ; mais abandonné à lui-même , il fut privé des moyens de se développer et de s'aggrandir. Ceux qui étaient chargés d'y enseigner eurent à lutter contre tous les motifs de découragement : ils eurent à essuyer la morgue des intendants, qui dirigeaient l'école avec autant de despotisme que d'impéritie ; quelques - uns jugeant ce soin indigne d'eux, le délèguèrent à des particuliers étrangers à la science. On a vu des négocians chargés de surveiller l'enseignement, la discipline et la comptabilité de l'école.

Quelle différence entre cette position et l'état brillant de l'école d'Alfort. Celle-ci était sous la surveillance immédiate d'un secrétaire d'état, qui avait sous ses ordres, pour cette partie, un maître de requêtes. Huit à dix professeurs s'y partageaient l'enseignement. Bientôt de nouveaux cours furent établis ; on y démontra les accouchemens, le reboutage, ou l'art de réduire les luxations et les fractures ; on y enseigna encore l'art de représenter fidèlement par la peinture les animaux. Ce n'est pas tout, les profes-

seurs les plus renommés de la capitale eurent des chaires à l'école d'Alfort ; Broussonet et Daubenton donnèrent des leçons d'agriculture et d'économie rurale ; Vicq-d'Azyr , d'anatomie comparée ; Fourcroy , qui débutait dans la carrière du professorat , où il s'est fait un grand nom , démontra à cette même école la chimie. Pour mettre ces savans à même de donner leurs leçons avec plus d'éclat, le trésor public n'épargna rien. Un amphithéâtre magnifique , un riche laboratoire de chimie , des troupeaux , une ménagerie même , furent accordés avec une magnificence qu'on pourrait qualifier de prodigalité. Ces dépenses furent inutiles à l'instruction réelle des élèves , qui n'ont pas besoin de connaître l'anatomie des ours , des singes et des castors qu'on leur faisait disséquer. Mais il fallait donner à un établissement en faveur un lustre qui éblouit le public , et ce but fut rempli ; il fallait rassembler un cabinet d'histoire naturelle qui excitât l'admiration des étrangers : pour cela l'on fit venir des pièces injectées de Londres. M. Chabert et plusieurs élèves quittèrent l'école pour aller sur les bords de la mer disséquer des poissons.

Des séances académiques réunirent plusieurs fois dans une des salles d'Alfort des maréchaux de France, des évêques, des cordons-bleus, jaloux de se donner l'apparence de protecteurs des arts. C'était dans ces réunions brillantes qu'étaient distribués aux élèves les prix et les brevets de capacité (\*).

Le ministère ayant changé, le comte de Maurepas eut dans son département les écoles vétérinaires. Ce ministre fut sur le point de supprimer ces établissemens, qu'il regardait comme trop dispendieux : il se contenta de faire de grandes réformes, qui ne purent tomber que sur celle d'Alfort ; la situation de celle de Lyon se trouva même améliorée.

### § 3.

En 1780, M. Bredin vint diriger l'école de Lyon. Il fut accompagné de M. Hénon,

---

(\*) Ce fut après la mort de Bourgelat que l'école d'Alfort fut traitée avec cette magnificence qui l'éloignait de son institution : tant que notre maître vécut, l'école d'Alfort ne fut pas si brillante, et celle de Lyon si oubliée.

regardait

qui s'est acquis une grande réputation par ses travaux anatomiques. Bourgelat était mort deux ans auparavant. M. Chabert avait été nommé directeur général des écoles vétérinaires.

M. Bredin apporta le buste de notre fondateur, semblable à celui qui avait été placé à l'école d'Alfort. Ce buste, exécuté par Boisot, de l'académie de sculpture, est de marbre blanc. On lit sur le piédestal, ces mots : *Artis veterinariæ Magister* (\*).

On lit au-dessous, sur une table de marbre blanc attachée à la colonne, cette inscription.

CLAUDII BOURGELAT EQUITI  
OB INSTITUTAM  
ARTEM VETERINARIAM  
DISCIPULI MEMORES  
ANNUENTE REGE  
POSUERE  
ANNO M. DCC. LXXX (\*\*).

(\*) Maître de l'art vétérinaire.

(\*\*) L'an mil sept cent quatre-vingt, avec l'agrément du roi, des élèves reconnaissans ont érigé ce Buste à la mémoire de Claude Bourgelat, écuyer, instituteur des écoles vétérinaires.

O

On a placé au bas de cette inscription deux BB , premières lettres des noms Bertin , Bourgelat : symbole expressif des sentimens qui unissaient un ministre et un grand homme.

Bertin , ancien ami de Bourgelat , qu'il avait puissamment secondé dans l'établissement des écoles vétérinaires , fit donner à la veuve et à la fille de son ami une pension du roi. Ce fut dans une séance publique de l'école d'Alfort que ce ministre remit à la famille de Bourgelat les brevets de pension accordés par le roi.

Bourgelat mourut le 3 janvier 1779 , âgé de 67 ans. Il était né à Lyon d'une famille honorable. Plusieurs de ces ancêtres avaient rempli des places municipales et judiciaires. Après avoir fait d'excellentes études chez les Jésuites , il étudia le droit et fut reçu avocat à l'université de Toulouse. Il suivit le barreau du parlement de Grenoble , il s'y fit remarquer , gagna une cause injuste , rougit de son triomphe , et quitta pour toujours le métier d'avocat.

Il entra dans les mousquetaires. Son goût pour le cheval , qui s'était déclaré dès sa

première jeunesse, se réveilla avec force. Après avoir suivi les meilleurs maîtres d'équitation de la capitale, et les avoir étonnés par ses progrès, il sollicita et obtint la place de chef de l'académie du roi à Lyon. Bientôt cette école devint célèbre; la jeune noblesse affluait de toutes les provinces de la France pour recevoir les leçons de Bourgelat. Depuis Solleysel, jamais aucun maître d'équitation n'avait joui en France d'une considération aussi distinguée. Les étrangers, et sur-tout les Anglais, le proclamèrent le premier écuyer de l'Europe.

Bourgelat se lia intimément avec l'illustre Poutaut, et un autre chirurgien d'un grand mérite, le docteur Charmeton. Secondé par ces deux savans, il se livra pendant plusieurs années, à la dissection du cheval et des autres animaux domestiques. Il lut tout ce que les anciens et les modernes avaient écrit sur la maréchallerie; il consulta ceux qui exerçaient cet art avec quelque réputation: il reconnut que ces livres ne contenaient, pour ainsi dire, que des erreurs, et que ces hommes agissaient sans

aucun principe ; il conçut alors le projet de créer un art. Il crut devoir avant tout approfondir les principes de la médecine humaine , afin de les appliquer, en les modifiant, à la médecine des animaux. Bourgelat, dans un âge avancé, commença l'étude d'une science si longue et si difficile, et Bourgelat devint habile médecin. Ce fut à Lyon que Bourgelat connut Bertin, qui était alors intendant de cette généralité. Le magistrat sut apprécier le mérite de l'écuyer, et il lui voua une amitié qui ne s'est jamais démentie. Bertin fut nommé lieutenant-général de police de Paris. Il obtint ensuite le porte-feuille de contrôleur général des finances. Un des premiers actes de son administration fut de remplir le vœu que lui avait souvent exprimé Bourgelat, d'instituer des écoles vétérinaires.

Quelques années après la fondation de ces établissemens, Bertin, qui avait dans son département une partie des haras du royaume, donna à Bourgelat la place de commissaire-général de cette partie de l'administration. Cette place convenait à tous égards au créateur des écoles vétérinaires ;

il résulta un très-grand bien de la réunion dans la même main de deux branches qui se lient intimement entr'elles.

La place de commissaire-général des haras était lucrative ; les émolumens qui y étaient attachés suppléèrent à la modicité du traitement de directeur général des écoles vétérinaires ; traitement qui ne fut même payé que long-temps après leur fondation. Tous ceux qui ont connu Bourgelat , savent qu'il poussait le désintéressement jusqu'à l'excès ; il n'eut jamais de goûts ruineux , et cependant sa famille n'a pu subsister après sa mort que par les bienfaits du gouvernement.

Bourgelat , jouissant de la considération publique , fut porté sur la liste triple des citoyens recommandables de Lyon , qui devait être présentée au roi , et sur laquelle sa majesté nommait le prévôt des marchands , premier magistrat municipal de Lyon.

Le soir même où Bourgelat apprit qu'on lui avait décerné cet honneur , il dit à ses élèves : » Si sa majesté me nomme , je n'accepterai point , je ne vous quitterai jamais. »

## ARTICLE XIII.

*Organisation des écoles vétérinaires  
d'après les statuts de Bourgelat.*

## § 1.

L'ORGANISATION actuelle des écoles vétérinaires de France est bien différente de celle que Bourgelat avait déterminée par ses réglemens. Plusieurs dispositions des statuts que notre maître nous a laissés, sont tombées en désuétude ; d'autres n'ont jamais été en vigueur. Il n'entre point dans mon plan de discuter s'il serait avantageux d'exécuter dans toute leur latitude les réglemens de Bourgelat, je me bornerai à les faire connaître.

Les réglemens pour les écoles royales vétérinaires de France furent publiés en 1777, c'est-à-dire, deux ans avant la mort du fondateur. Cet ouvrage est divisé en deux parties : la 1.<sup>re</sup>, contenant la police et la discipline générale ; la 2.<sup>me</sup>, concernant l'enseignement en général, l'enseignement en particulier et la police des études.

La 1.<sup>re</sup> partie détermine les attributions et les devoirs de tous les officiers des écoles, la conduite journalière des élèves, l'administration économique, etc. Le chef suprême des écoles aura le titre de directeur inspecteur général; il aura sous ses ordres un inspecteur-général et des inspecteurs visiteurs des études, et il réglera tout ce qui concerne la discipline, le service, la partie économique et l'instruction. Rien ne se fera dans les écoles, que de son agrément et de son aveu.

Dans chaque école, il y aura un directeur, des professeurs, des chefs, des sous-chefs, un régisseur, un concierge, etc.

Tous les grades seront la récompense des talens et des services; nul ne parviendra à un grade supérieur, qu'il n'ait exercé les subalternes: ainsi le directeur inspecteur général lui-même, aura appartenu aux écoles en qualité d'élève. » Des hommes, dit Bourgelat, qui ont vécu long-temps avec honneur sous un régime sont plus en état d'en soutenir l'esprit et de le main-

» tenir dans sa vigueur et dans sa pureté  
» que des intrus ambitieux , ignorans et  
» protégés. »

En ce qui concerne la comptabilité , il y aura une caisse générale pour les recettes et les dépenses de toutes les écoles. Le caissier général versera chaque mois dans la caisse particulière des régisseurs des écoles , sur les mandats du directeur général , les sommes dont elles auront besoin. Pour éviter la confusion dans la comptabilité particulière de chaque école , il y aura pour chaque objet de dépense une masse séparée. Les hôpitaux et la pharmacie , dont la comptabilité sera confondue , auront une masse dans laquelle entreront les produits casuels ; les forges auront la seconde ; les appointemens et les gages en formeront une troisième ; les réparations , une quatrième ; les frais de bureau , une cinquième ; la dépense des jardins , une sixième ; et les cabinets du roi , une septième. (\*)

---

(\*) Les pensions gratuites des élèves étaient à cette époque au compte des intendans ou des régimens qui les avaient envoyés.

On a trouvé trop minutieusement symétrique le régime des élèves dans les écoles. Il est fixé par Bourgelat, ainsi qu'il suit :

- » A 5 heures en été , on sonnera le lever ;
- » demi-heure après , la sortie des chambres ;
- » à 6 heures trois-quarts , dans toutes les saisons , l'appel général et la messe , si elle est célébrée dans les écoles ; à 7 heures ,
- » les jours de travail , l'entrée dans les salles d'étude ou d'assemblée ; à 9 heures , les pansemens à faire dans les hôpitaux ; à
- » 11 heures , la récréation ; à midi , le dîner ; à midi et demi , la sortie des réfectoires ; à 2 heures , le second appel général , et l'entrée dans les salles d'étude ;
- » à 3 heures en hiver , et en été à quatre , le second pansement dans les hôpitaux ;
- » à 6 heures , la récréation ; à 7 heures , dans toutes les saisons et les jours ouvrables , le souper ; à 8 heures , ce même
- » repas les jours de congé ; à 7 heures et demie et à 8 heures et demie , dans les uns et les autres de ces jours , la sortie des tables , et à 10 heures le coucher. Les
- » élèves qui seront préposés au service des hôpitaux , de la pharmacie ou des forges ,

» ne pourront dans aucun temps de la  
» journée quitter ces lieux sans la permis-  
» sion des professeurs , chefs ou sous-chefs  
» qui y présideront. »

» Les élèves ne pourront pareillement  
» sortir des salles d'étude que de l'agrément  
» du chef chargé de les y surveiller. »

Les dispositions suivantes , inspirées par  
le besoin d'une discipline sévère , ont paru  
trop rigoureuses. » Il est formellement dé-  
» fendu aux élèves de fréquenter des caba-  
» rets , sous peine d'être mis aux arrêts  
» pendant six mois. Seront punis de pri-  
» son pour la première fois, et d'expulsion  
» pour la seconde , ceux qui découche-  
» raient des hôtels. Seront punis et con-  
» damnés aux arrêts pendant 15 jours ceux  
» qui se retireront les jours de congé après  
» 8 heures sonnées , pour la première fois ;  
» aux arrêts pendant un mois pour la se-  
» conde , et aux arrêts pendant deux mois  
» pour la troisième. Les élèves qui contrac-  
» teront des dettes , même pour des besoins  
» urgens , seront mis aux arrêts jusqu'à  
» ce qu'ils les aient acquittées. »

Un chapitre est consacré à déterminer

les devoirs des élèves en ce qui concerne la religion. » Le premier de tous les devoirs, » dit Bourgelat, est de remplir les obligations que la religion impose; la plus » importante de toutes les connaissances » est celle de tous les principes qu'elle enseigne. ....

» Ne seront soufferts dans les écoles » aucuns élèves affichant l'irréligion et le » libertinage; tout homme sans mœurs et » qui méconnaît ce qu'il doit à l'être suprême, ne pouvant être, quelques talens » qu'il ait d'ailleurs, qu'un homme absolument méprisable. »

### § 3.

Je passe à la deuxième partie du règlement de Bourgelat qui trace la marche de l'enseignement. Cette partie est un monument de sagesse et un chef-d'œuvre de précision. Chaque partie de l'enseignement y est examinée en elle-même et dans ses rapports avec le système général. Les vues qui doivent diriger les professeurs, les principes dont ils ne doivent jamais se départir, y sont exprimés avec clarté.

Il nous avertit de ne pas oublier un seul instant que la plupart de ceux qui nous écoutent n'ont pas été disposés par une éducation première à saisir des questions compliquées.

» Les démonstrations , nous dit-il , ne  
» consisteront point dans des discours plus  
» ou moins étudiés , tels que ceux qu'on  
» travaille avec soin pour sa propre gloire ,  
» plutôt que pour l'instruction des étudiants  
» qu'il s'agit de former. Le professeur se  
» mettra à la portée de tous les élèves , et  
» chaque élève sera libre de l'interroger  
» sur ce qu'il ne comprendra pas. »

» Les élèves n'auront point la liberté  
» de voler à leur gré de la démonstration  
» d'une partie qu'ils entendent à peine à  
» celle d'une partie qu'ils sont hors d'état  
» d'entendre ; ce serait le moyen de n'ac-  
» quérir que des notions infidèles et con-  
» fuses , auxquelles une ignorance profonde  
» serait préférable ; parce que la conscience  
» intime de notre insuffisance nous rend  
» toujours timides ; tandis que le demi-  
» savoir dans l'art de guérir est commu-  
» nément accompagné d'une audace qui n'est  
» et ne peut être que meurtrière. »

Notre maître ne craignait rien tant que de voir étouffer les germes de sa doctrine par l'esprit de système ; écoutons-le parler :

» Si on tente témérairement de sonder  
» la profondeur des premières lois de la  
» nature , si l'expérience nous abandonne,  
» l'imagination prend la place du raisonnement , elle est le seul guide auquel  
» on se livre ; on se perd bientôt dans un  
» abyme d'égaremens dont il est difficile de  
» sortir ; parce qu'un esprit échauffé revient  
» rarement sur ses pas , et affecte même de  
» se complaire dans ses erreurs , lorsqu'elles  
» lui sont connues. »

» Telle est en effet la mauvaise foi de  
» la plupart des créateurs de systèmes et  
» d'hypothèses, qui rejettent presque toujours  
» la lumière qui les frappe ; parce qu'en  
» les éclairant , elle offusque leur amour-  
» propre , et qu'ils emploient orgueilleusement toutes leurs facultés intellectuelles  
» pour soutenir l'opinion qu'ils ont imaginée  
» et publiquement embrassée , quoique le  
» plus souvent ils ne puissent se déguiser  
» qu'elle est contredite par les faits et démentie par la nature : or rien de plus

» dangereux pour des esprits faibles et qui  
» ne sont point encore formés, que l'illusion  
» qui naît de la lecture de pareils écrits ;  
» elle ne devrait être permise qu'à des sujets  
» prémunis contre la séduction qui l'accom-  
» pagne. On interdira donc aux élèves tout  
» ouvrage systématique, pour les renfermer  
» dans les bornes des vérités physiques, et  
» on leur marquera d'une manière précise  
» les limites auxquelles on doit s'arrêter  
» dans la considération et l'étude de l'éco-  
» nomie animale. »

Bourgelat veut qu'avant d'être admis à écouter une démonstration, les élèves aient étudié les questions qui doivent en être l'objet : sans cela, dit-il, on leur parle un langage étranger, on frappe leurs oreilles d'un vain son. Il insiste beaucoup sur la nécessité de ne les entretenir d'une matière qu'après qu'ils auront donné des preuves suffisantes de leur instruction dans celles qui doivent la précéder dans l'ordre de l'enseignement. La zootomie ou anatomie comparée, divisée en quatre cours, ouvre l'enseignement. Le cheval est le principal objet des leçons, et le terme de comparaison avec les autres animaux domestiques.

Lorsque l'organisation animale est connue; on passe à l'étude des qualités et des défauts, des mœurs, de la propagation, du perfectionnement des animaux utiles. On cherche les moyens de les utiliser, de les maintenir dans l'état de santé : ces connaissances importantes font l'objet de trois cours.

On donne ensuite aux élèves des leçons de botanique ; et les professeurs se souviendront qu'on n'a point en vue dans les écoles vétérinaires de former des botanistes ; mais de mettre seulement les sujets qui y sont envoyés en état de connaître et de distinguer, à leur retour chez eux, les plantes qui pourront leur être utiles dans la pratique de la médecine des animaux. Il les éloigneront même d'une étude trop approfondie et trop attrayante, qui pourrait leur faire négliger celle des points bien plus essentiels.

A l'étude des végétaux utiles succédera celle des drogues simples. Le professeur en exposera de trois qualités différentes, c'est-à-dire, les meilleures, les médiocres qui peuvent être absolument être employées, enfin celles qui doivent être rejetées.

Vient ensuite l'histoire des médicamens d'après leur action sur l'économie animale, et les indications qui en exigent l'emploi. Il est recommandé au professeur de pathologie clinique, concurremment avec celui de matière médicale, de noter exactement les effets des substances médicamenteuses, et de chercher à distinguer ces effets des phénomènes qui sont l'ouvrage de la nature ou celui de la maladie.

Au cours de matière médicale succède celui de pharmacie. On se bornera, dans ce cours, aux leçons les plus élémentaires. Il suffira que les élèves, retirés dans leurs cantons, puissent manipuler eux-mêmes les préparations les plus simples, et les plus usitées dans la pratique. Il est plus qu'inutile qu'ils se livrent à l'étude approfondie de la chimie. Cette science serait plus propre à détourner leur attention des objets utiles et importans, qu'à leur procurer des ressources dont ils puissent souvent faire usage.

Le cours le plus intéressant, le complément de presque tous les autres, est celui qui enseigne à traiter les maladies. C'est dans

dans les hôpitaux mêmes des écoles et auprès des animaux malades que se donneront les leçons les plus instructives de ce cours. Bourgelat s'étend sur les soins et les attentions que les élèves préposés au traitement des animaux malades doivent avoir. Il exige qu'ils tiennent une note exacte de tout ce qui s'offrira à leurs yeux, sans oublier les circonstances même les plus légères en apparence, parce qu'il est possible que dans la suite elles acquièrent une importance majeure.

Les élèves qui suivent le cours de pratique, seront exercés en même temps à l'art de pratiquer les opérations chirurgicales et à celui d'appliquer sur les maladies externes des appareils et des bandages convenables.

Quant au cours de forge et de ferrure, dont l'importance dans l'enseignement vétérinaire ne saurait être contestée, le directeur réglera le temps que les élèves doivent y employer, selon qu'ils seront tout-à-fait étrangers à cet art ou qu'ils n'auront besoin que de s'y perfectionner. Il serait à désirer que tous ceux qui se pré-

P

sentent aux écoles vétérinaires , y apportassent des connaissances au moins élémentaires sur la maréchallerie.

Dans le chapitre où il est question du retour des élèves dans leurs cantons , Bourgelat leur trace la conduite qu'ils doivent tenir s'ils sont appelés à combattre des épi-zooties : il leur recommande de transmettre régulièrement au directeur général des mémoires sur le caractère de la maladie , sur les causes qui ont pu y donner lieu , sur les premiers signes qui l'annoncent , sur ceux qui s'y joignent à mesure qu'elle parcourt ses périodes , sur les symptômes les plus évidens et les plus marqués , sur ce que l'ouverture des cadavres aura manifesté , sur les remèdes mis en usage , sur les raisons d'après lesquelles on les aura administrés , sur les effets qu'ils auront produits ; afin que dans le cas où il arriverait aux élèves de s'égarer , comme dans celui où ils se trouveraient arrêtés par cette incertitude qui décèle le plus souvent les lumières , on puisse aisément les remettre dans la bonne voie , ou dissiper leurs doutes. Ces détails seront , au surplus , déposés dans les archi-

ves des écoles , pour servir un jour à compléter l'histoire des épizooties que les élèves auront ou heureusement ou malheureusement combattues ; car il faut convenir que l'aveu des fautes commises dans l'art de guérir serait toujours plus honorable à ceux qui consentiraient à le rendre public , que l'assurance du succès , assez communément équivoque ; et un recueil de cette sorte , mille fois plus volumineux sans doute que ceux qui se bornent à la narration dogmatique des prétendues victoires remportées , serait mille fois plus instructif.

Le dernier article du règlement de Bourgelat est conçu en ces termes :

» Toujours imbus des principes d'honneur qu'ils auront puisés et dont ils auront vu des exemples dans les écoles , les élèves ne s'en écarteront jamais ; ils distingueront le pauvre du riche ; ils ne mettront point à un trop haut prix des talens qu'ils ne devront qu'à la bienfaisance du roi et à la générosité de leur patrie. »

Le plaisir de citer Bourgelat m'a entraîné trop loin , et c'est ce qui m'est arrivé fré-

quemment dans la rédaction de cette notice. Je vais maintenant donner une idée de différents projets qui ont été conçus sur l'enseignement et l'exercice de la vétérinaire.

---

#### A R T I C L E X I V .

##### *Différens projets d'organisation des écoles vétérinaires.*

###### § 1.

LAFOSSE publia en 1789 un ouvrage intitulé :

*Mémoire sur l'école royale vétérinaire d'Alfort ; raisons de l'inutilité de cet établissement, et moyens de le remplacer avec beaucoup d'économie pour l'état.*

L'auteur, après avoir critiqué amèrement, calomnié même l'école d'Alfort, veut que le cheval soit l'unique objet de la médecine vétérinaire. La science n'est pas, dit-il, assez avancée pour s'occuper des autres animaux domestiques. Il propose de rendre amovibles les places de professeurs, et de les remplacer avant l'expiration du temps de leur exercice s'ils ne conviennent pas. M. Lafosse

ne dit pas à qui ils doivent convenir. L'organisation de l'école vétérinaire est très-simple : un professeur hippiatre, directeur ; un démonstrateur d'anatomie et un maître de forge ; l'école située dans le centre de Paris ; un hôpital vétérinaire, dont le profit sera partagé entre les trois professeurs. L'école de Lyon est parfaitement inutile.

Si les écoles vétérinaires ont eu des détracteurs, elles ont aussi trouvé des apologistes. M. Bredin, directeur de l'école vétérinaire de Lyon, publia des observations en réponse au mémoire de M. Lafosse. Il démontra les avantages qu'en avait déjà recueillis l'agriculture ; il rappela les épizooties réprimées par les élèves des deux écoles ; il fit voir que ce grand bien n'eût point été opéré si les écoles vétérinaires s'étaient bornées à l'hippiatrique.

Il parut en 1790 un opuscule ayant pour titre : *Observations sommaires présentées à l'assemblée nationale, sur l'école vétérinaire d'Alfort.*

Dans cet ouvrage destiné à éclairer les comités sur la véritable organisation des écoles vétérinaires, on passe en revue suc-

cessivement les détails de cette organisation, tant scientifiques qu'économiques ; on apprécie à leur juste valeur tous les projets nouveaux qui affluaient à cette époque, surtout ceux d'après lesquels les garçons maréchaux viendraient prendre, pour ainsi dire, furtivement et lorsqu'ils en auraient le temps, des leçons qui ne seraient préparées par aucune étude préliminaire, ni par la dissection ou l'examen des objets à étudier. On cite, à ce sujet, l'exemple de l'école vétérinaire de Lyon, placée au milieu du faubourg de la Guillotière, où se trouvent un très-grand nombre de maréchaux ; cependant aucun des garçons qui travaillent dans leurs ateliers, ne se présentent à l'école pour en suivre les leçons, quoique les portes de cet établissement soient toujours ouvertes au public, comme celles de l'école d'Alfort.

## § 2.

La société royale de médecine présenta à l'assemblée nationale un plan de constitution pour la médecine en France. Ce travail, dans lequel la vétérinaire occupe une place, fut dirigé par le célèbre Vicq-d'Azyr.

On propose , dans ce projet , de réunir les écoles vétérinaires aux écoles de médecine.

» Les professeurs de l'un et ceux de  
» l'autre enseignement se communiqueront  
» leurs projets , leurs travaux ; leurs connaissances s'accroîtront par ce commerce  
» réciproque ; la physique animale y gagnera  
» beaucoup ; les jeunes gens s'accoutumeront à étendre le cercle de leurs idées ,  
» et toutes les branches de la médecine ,  
» s'éclairant l'une l'autre , se perfectionneront à la fois. Ce moyen est le seul qui  
» puisse faire fleurir la science vétérinaire ,  
» la répandre , la rendre vraiment utile , en  
» multipliant le nombre de ceux qui la  
» cultivent et qui l'exercent , et lui obtenir  
» de la part des départemens toute l'attention qu'elle mérite. »

Vicq-d'Azyr divise l'enseignement vétérinaire en cinq grandes parties.

1.<sup>o</sup> Cours d'*anatomie des animaux* : Le professeur chargé de cette partie de l'enseignement sera l'adjoint du professeur d'anatomie humaine.

2.<sup>o</sup> Cours de *la connaissance extérieure des animaux* : Le professeur de cette partie

enseignera l'hygiène et la science des haras; il ne sera l'adjoint d'aucun de ceux de la médecine humaine, ses fonctions exigeant un genre d'instruction à part, qui n'a que des rapports assez éloignés avec l'hygiène de l'homme.

3.<sup>o</sup> Cours d'*instituts* : Ce cours comprendra ce que les élèves doivent savoir de matière médicale, de botanique, de chimie et de pharmacie, avec quelques notions générales de pathologie. Le professeur pourrait être adjoint au professeur d'instituts de la médecine humaine.

4.<sup>o</sup> Cours de *médecine et de chirurgie pratiques* : Le professeur sera occupé dans tous les instans du jour de cet enseignement. Il lui faudra un adjoint pour le seconder dans ses fonctions.

5.<sup>o</sup> Cours de *maréchallerie* : On aura besoin pour ce cours d'un professeur et d'un adjoint. Cette partie de l'art vétérinaire aura aussi besoin, pour être bien entendue et bien démontrée, d'être traitée comme dans les boutiques des maréchaux.

Ce plan offre de grands avantages, mais il présente un inconvénient très-sensible :

si les mêmes élèves peuvent suivre le cours de l'une et l'autre médecine, quels seront ceux qui voudront se réduire à la pratique de la médecine vétérinaire ? Quoique les deux écoles ne soient pas confondues, nous avons à regretter tous les jours des sujets distingués, qui nous quittent pour embrasser une profession dans laquelle ils espèrent trouver une existence plus agréable et plus considérée.

M. de Talleyrand-Périgord, dans un rapport éloquent sur l'instruction publique fait à l'assemblée nationale, embrassa l'opinion de la société royale de médecine touchant l'enseignement vétérinaire. » Que la médecine et la chirurgie des animaux doivent » être réunies à la médecine humaine, c'est, » dit-il, une proposition qui n'a besoin que » d'être énoncée pour qu'on en reconnaisse » la vérité. Les grands principes de l'art » de guérir ne changent point, leur application seule varie. Il faut donc qu'il n'y » ait qu'un genre d'école, et qu'après y » avoir établi les bases de la science, on » cherche par des travaux divers à en perfectionner toutes les parties. » Le rap-

porteur proposa tout à la fois de réunir l'enseignement de l'agriculture, de la médecine humaine et vétérinaire au jardin des plantes, et d'ériger une chaire vétérinaire dans toutes les écoles de médecine.

M. Vitet, député du Rhône, à la suite d'un long discours dans lequel il se plaint amèrement de ce que dans les écoles on n'a jamais songé à donner aux campagnes des maréchaux instruits, des bouviers éclairés, des bergers intelligens, proposa à la convention nationale d'assimiler l'entretien des élèves et les honoraires des professeurs à la solde des défenseurs de la patrie. Les professeurs auraient la paye de capitaine; les répétiteurs, celle de lieutenant, et les élèves, celle de sergent.

Il répartit toutes les études entre six professeurs.

- 1.° L'anatomie du cheval, du bœuf et de la brebis.
- 2.° L'éducation et les maladies du cheval.
- 3.° L'éducation et les maladies du bœuf.
- 4.° L'éducation et les maladies de la brebis.
- 5.° La pharmacie, la matière médicale et la botanique.
- 6.° La forge et les opérations.

Puisque dans le plan de M. Vitet le même professeur démontre l'anatomie du cheval, du bœuf et de la brebis, pourquoi trois professeurs pour enseigner la manière d'élever ces trois animaux domestiques ?

Je n'ai pas indiqué tous les projets d'organisation pour les écoles vétérinaires plus bizarres les uns que les autres, qui furent présentés à cette même époque. Dans les uns, ces écoles étaient réunies au jardin des plantes ; dans les autres, elles devaient être particulièrement consacrées au manège et à l'équitation ; quelques-uns les réduisaient presque à de simples ateliers de forge et de ferrure.

---

---

## ARTICLE XV.

### *Organisation actuelle des Écoles Vétérinaires.*

#### § I.

LE sort des écoles vétérinaires, flottant au milieu de tous ces plans, de tous ces projets, fut fixé par une loi, rendue le 29 Germinal an 3, portant qu'il y aura dans la république deux écoles d'économie

rurale vétérinaire ; l'une à Lyon, pour le midi ; l'autre à Versailles, pour le nord (\*).

Je vais présenter quelques articles de cette loi.

III. Tous les districts de la république qui n'ont point d'élèves aux écoles vétérinaires sont autorisés à envoyer à celle des deux écoles qui sera le plus à proximité un citoyen de 16 à 25 ans, dans lequel on reconnaîtra les dispositions nécessaires pour faire des progrès rapides dans cet art(\*\*).

VI. La commission du mouvement des armées entretiendra dans l'une et l'autre de ces écoles vingt élèves pour le service de la cavalerie : ces élèves seront en tout assimilés à ceux de département (\*\*\*) .

---

(\*) L'école d'Alfort ne fut point transférée à Versailles ; des circonstances impérieuses s'opposèrent à l'exécution de la loi.

(\*\*) Depuis la suppression des districts, les administrations centrales et dans la suite les préfets ont été autorisés à envoyer un nombre d'élèves égal à celui des districts qu'avait le département.

(\*\*\*) Le ministre directeur de l'administration de la guerre nomme actuellement les élèves militaires, dont le nombre a été réduit à quinze pour chacune des deux écoles.

VII. Tous les citoyens qui voudraient s'instruire dans l'art vétérinaire, et entrer à leurs frais à l'une de ces deux écoles, seront admis parmi les élèves des départemens, et recevront gratuitement le logement et l'instruction, s'ils remplissent d'ailleurs les conditions qui seront établies dans le règlement des écoles.

VIII. Il sera attaché à l'une et à l'autre école un directeur, et six professeurs entre lesquels la démonstration de l'art vétérinaire sera distribuée (\*).

IX. Les professeurs enseigneront toujours la même partie de l'art vétérinaire.

X. Le plus ancien des professeurs sera nommé adjoint, pour remplacer le directeur en cas d'absence.

XI. Il y aura dans l'une et l'autre école six répétiteurs, à 800 fr. de traitement, qui seront pris parmi les élèves les plus avancés. Le choix des nouveaux répétiteurs aura lieu chaque année; par concours en présence du jury des écoles.

---

(\*) L'école de Lyon n'a jamais eu plus de cinq professeurs.

XII. Le département de Seine et Oise et celui de Rhône et Loire nommeront chacun quatre médecins vétérinaires, quatre agriculteurs instruits pour former le jury des écoles.

XIII. Il sera attaché à chaque école un régisseur comptable, chargé de la recette et de la dépense de l'établissement, soit pour l'entretien des élèves, soit pour leur instruction; il tiendra des registres particuliers pour chacun de ces objets, et sera tenu de les faire viser chaque mois par le directeur.

XVII. Les chevaux et bestiaux malades appartenans aux cultivateurs reconnus pauvres, seront traités gratuitement à l'école; les autres payeront la nourriture et le traitement.

### § 3.

La loi du 29 Germinal an 5 servit de base au règlement des écoles vétérinaires donné par le ministre de l'intérieur Benezech.

D'après ces statuts, les attributions de chacun des officiers des écoles ont été déterminées.

L'administration générale de chacun de

ces établissemens , la correspondance générale , l'enregistrement des élèves , l'inspection des études , la surveillance de la comptabilité appartiennent au directeur.

Tous les quinze jours ou plus souvent , si la nécessité l'exige , les officiers de la maison se réunissent pour se concerter avec lui sur tout ce qui intéresse le maintien et l'exécution des réglemens , ou pour proposer au ministre les améliorations qu'ils croient convenables.

Tous les trois mois le directeur adresse au ministre un contrôle du progrès des élèves dans leurs études , avec des observations sur leur conduite et sur leurs mœurs.

Les fonctions des professeurs ne se bornent point au cours qu'ils sont chargés d'enseigner , chacun d'eux doit en outre surveiller une branche de l'administration. C'est ainsi que la direction , la police , la comptabilité des infirmeries sont confiées au professeur de pathologie clinique , sous l'inspection du directeur.

Le professeur de matière médicale , chimie , botanique et pharmacie dirige la pharmacie et le laboratoire ; il surveille le jardin botanique.

Les travaux d'anatomie , la police des salles de dissection , la préparation des pièces anatomiques concernent le professeur d'anatomie.

Le professeur de forge conduit les ateliers de maréchallerie et tient la comptabilité de cette partie.

Quoiqu'un officier de l'école , sous le titre de surveillant , soit chargé de la police , les professeurs exercent sur les élèves l'autorité nécessaire pour maintenir l'ordre dans les salles d'étude et de démonstration ; et la régularité du service des élèves , soit aux hôpitaux , soit à la pharmacie , soit aux ateliers de forge.

Le surveillant n'est pas uniquement préposé à la police , il surveille encore l'emploi des fonds destinés à la subsistance et à l'entretien des élèves , et peut , dans tous les cas , vérifier la situation de la caisse et la comptabilité du régisseur , sous ce rapport.

Les répétiteurs secondent dans leurs fonctions , les professeurs et le surveillant.

Les autres employés sont : un jardinier-botaniste , subordonné au professeur de botanique , et un concierge , subordonné tout à la fois au régisseur et au surveillant.

La place de bibliothécaire , garde des collections , instituée par le règlement , a été supprimée , comme inutile. La conservation du cabinet d'histoire naturelle est confiée au professeur d'anatomie et la surveillance de la bibliothèque , à un autre professeur.

Les élèves nomment entr'eux deux économes , qui sont chargés des achats des comestibles nécessaires , et qui sont renouvelés tous les mois ; ils rendent leurs comptes au surveillant , qui fixe chaque mois la consommation des vivres.

La police intérieure des élèves est à-peu-près celle qu'avait établie Bourgelat. Elle paraît sévère , au premier coup d'œil ; mais lorsque l'on considère la difficulté de contenir un grand nombre de jeunes gens , on est convaincu que cette discipline est sagement combinée.

Tous les exercices de l'école sont annoncés par le son de la cloche. Le surveillant fait des appels à des heures imprévues , pour s'assurer que les élèves sont présents dans l'école.

Les élèves ne peuvent sortir que les jours de congé , à moins qu'il ne leur soit accordé

Q

des permissions ; et on ne leur en accorde que pour des affaires importantes.

Vers le commencement du printemps, le jury d'instruction se réunit pour examiner tous les élèves de l'école. Ceux qui ont terminé leurs cours, obtiennent un certificat de capacité, s'ils en sont jugés dignes : le ministre de l'intérieur, sur ce certificat, leur accorde un brevet. Ceux qui aspirent aux places de répétiteurs, les disputent dans un concours. Des prix sont accordés à ceux qui montrent le plus de connaissances dans les parties de l'art qu'ils ont étudiées.

Les élèves qui, pour cause d'inconduite ou d'incapacité, sont renvoyés chez eux, doivent acquitter, dans les mains du régisseur, le montant des dépenses que le trésor public a faites pour leur entretien. On exige de chaque élève un cautionnement de 600 francs.

Par un arrêté du 14 nivôse an 13, additionnel aux réglemens, les artistes retirés dans leurs départemens, sont tenus d'y résider pendant six ans, à compter du jour où ils ont obtenu leurs brevets ; il ne leur

est accordé décharge du cautionnement de 600 francs que lorsqu'ils ont rempli cette condition.

Les autres conditions nécessaires pour être admis aux écoles vétérinaires, sont d'être âgé de 16 ans au moins et de 30 ans au plus, de savoir lire et écrire. Les élèves qui arrivent sont tenus d'exhiber, en entrant à l'école, l'arrêté de l'autorité qui les a nommés, ainsi que les pièces qui ont motivé la nomination; telles que l'acte de naissance, le certificat du maire ou du sous-préfet attestant leurs mœurs et leur bonne conduite.

Les élèves civils entretenus par le trésor public, sont nommés par les préfets des départemens, sauf l'approbation du ministre de l'intérieur, qui seul autorise le directeur à recevoir dans les écoles l'élève nommé. Les élèves militaires sont envoyés par le ministre directeur de l'administration de la guerre, et ils ne sont admis que sur l'autorisation du ministre de l'intérieur. Quant aux élèves étrangers, le directeur les admet sur l'invitation des ambassadeurs des puissances auxquelles ils appartiennent.

Les élèves qui veulent suivre à leurs frais les cours des écoles, doivent être également nommés par les préfets et approuvés par le ministre de l'intérieur.

§ 3.

Ces statuts étant communs aux deux écoles vétérinaires de l'empire, la grande différence qui les distinguait a dû disparaître. L'école de Lyon, élevée au même rang que celle d'Alfort, n'a pu exister plus longtemps dans le local modique qu'elle occupait au faubourg de la Guillotière : ce fut au commencement de l'an 5 qu'elle fut transférée dans celui qu'elle occupe actuellement (\*).

Ce bâtiment, très-avantageux par sa situa-

---

(\*) C'est par une espèce de prodige que l'école vétérinaire de Lyon a résisté aux événemens déplorables qui ont accompagné et suivi le siège de Lyon. Cet établissement, eût été anéanti sans le zèle infatigable autant que désintéressé de son directeur. C'est une justice que lui ont rendue, d'une manière authentique, MM. Huzard et Gilbert, dans le rapport qu'ils firent, en l'an 5, à la commission d'agriculture et des arts, sur l'école de Lyon.

tion, est placé à l'extrémité nord-ouest de la ville, sur la rive droite de la Saône, dans le ci-devant claustral des religieuses de ste. Elisabeth, connu par le nom de *Maison des deux Amans*. Le gouvernement a fourni avec munificence aux dépenses nécessaires pour rendre ce vaste bâtiment propre à sa nouvelle destination.

Le seul avantage que possède l'école d'Alfort sur la nôtre, consiste dans un troupeau formé de bêtes espagnoles et de bêtes communes, et qui est dirigé par le professeur d'extérieur et d'hygiène des animaux. Ce même professeur est chargé de donner des leçons à des bergers envoyés à l'école par quelques préfets de département.

L'école de Lyon espère qu'un troupeau semblable lui sera accordé. Peut-être serait-il avantageux d'annexer à chacune des deux écoles un établissement rural, selon le vœu de la loi du 29 Germinal an 5. Dans cet établissement, les animaux domestiques seraient élevés, nourris et soignés sous les yeux des élèves, qui, retirés dans leurs foyers, pourraient donner aux cultivateurs d'utiles et importantes leçons sur la manière

d'élever et de perfectionner les animaux domestiques.

La marche et l'étendue de l'enseignement sont à-peu-près les mêmes dans les deux écoles; l'une et l'autre sont déterminées par un règlement particulier du ministre de l'intérieur, d'après lequel les cours sont distribués ainsi qu'il suit :

1.° Cours d'*anatomie*, comprenant l'anatomie comparée et la physiologie.

2.° Cours d'*histoire naturelle*, comprenant la conformation extérieure des animaux domestiques, hygiène, éducation, soins, amélioration, conduite des haras, emploi, manège, guerre, voyage, roulage, parade, engrais, produits économiques et industriels.

3.° Cours de *matière médicale*, comprenant la botanique relative aux plantes usuelles en médecine et pour les arts; la pharmacie, la chimie, la matière médicale proprement dite.

4.° Cours de *pathologie*, comprenant l'étude des maladies, la clinique, les épizooties, la thérapeutique médicale et opératoire, les appareils, les bandages et la médecine légale.

5.° Cours de *forge et de ferrure*, compre-

nant l'étude de la forge , le fer , l'acier , le charbon , l'atelier , les instrumens ; les principes théoriques et pratiques de l'art de forger , et de ferrer les pieds sains ou malades des animaux qui en sont susceptibles.

#### § 4.

Par un arrêté du gouvernement du 24 Prairial an 12 , les régimens de cavalerie sont autorisés à envoyer un officier de l'âge de 25 à 35 ans , à l'une des deux écoles vétérinaires pour y suivre un cours d'hippiatrique. Il n'est pas besoin d'expliquer les vues du gouvernement à cet égard ; on sent combien ces officiers , s'ils utilisent leur séjour dans l'école , peuvent être précieux tant pour les remotes de cavalerie que pour la bonne tenue et la conservation des chevaux de troupe.

Par un arrêté postérieur , le ministre directeur de l'administration de la guerre a autorisé les élèves officiers qui se sont distingués dans le cours d'hippiatrique , à suivre toutes les parties de l'enseignement vétérinaire.

Les élèves officiers sont dans ce moment

à Lyon au nombre de 25 ; ils sont un peu plus nombreux à l'école d'Alfort. Les élèves ordinaires sont à-peu-près au même nombre dans les deux écoles ; il en existe 180 à celle de Lyon (\*).

(\*) J'ai cru utile d'indiquer les départemens qui envoient des élèves à l'une ou à l'autre des deux écoles.

<i>Départemens qui envoient des élèves à l'école d'Alfort.</i>	<i>Départemens qui envoient des élèves à l'école de Lyon.</i>
Manche.	Haute-Marne.
Calvados.	Vosges.
Orne.	Haut-Rhin.
Seine-Inférieure.	Côte-d'Or.
Eure.	Haute-Saône.
Eure et Loire.	Saône et Loire.
Pas-de-Calais.	Jura.
Somme.	Doubs.
Oise.	Loire.
Seine et Oise.	Rhône.
Seine.	Ain.
Seine et Marne.	Léman.
Aisne.	Isère.
Marne.	Montblanc.
Ardennes.	Hautes-Alpes.
Sambre et Meuse.	Drôme.
Jemmappe.	Ardèche.
Nord.	Gard.

( 249 )

J'ai rempli la tâche que je m'étais imposée ; j'ai fait connaître le père de la vétérinaire, le fondateur des écoles instituées

---

Lys.	Vaucluse.
Escaut.	Basses-Alpes.
Deux-Nèthes.	Alpes-Maritimes.
Dyle.	Var.
Meuse-Inférieure.	Bouches-du-Rhône.
Roër.	Golo.
Ourthe.	Liamone.
Rhin et Moselle.	Pyrénées-Orientales.
Forêts.	Aude.
Sarre.	Hérault.
Mont-Tonnere.	Tarn.
Moselle.	Lot.
Meuse.	Aveyron.
Meurthe	Lozère.
Bas-Rhin.	Corrèze.
Aube.	Cantal.
Yonne.	Haute-Loire.
Cher.	Puy-de-Dôme.
Loiret.	Creuse.
Loir et Cher.	Allier.
Indre et Loire.	Indre.
Vienne.	Nièvre.
Haute-Vienne.	Arriège.
Charente.	Haute-Garonne.
Charente-Inférieure.	Hauts-Pyrénées.
Deux-Sèvres.	Basses-Pyrénées.

( 250 )

pour l'enseignement de cette science ; j'ai donné un aperçu historique et statistique de ces établissemens : ils sont susceptibles d'amélioration ; la vétérinaire est encore au berceau : j'ai dû m'abstenir de proposer des vues qui m'eussent écarté de mon plan ; elles feront peut-être l'objet d'un autre opuscule : heureux si je peux contribuer à l'avancement d'une science intimément liée à la prospérité publique , et qui n'est pas indigne de l'auguste protection du monarque qui vient de décorer les établissemens fondés par Bourgelat du titre d'ÉCOLES IMPÉRIALES VÉTÉRINAIRES.

Vendée.

Maine et Lojr.

Loire-Inférieure.

Morbihan.

Finistère.

Côtes-du-Nord.

Ille et Vilaine.

Mayenne.

Sarthe.

Gers.

Landes.

Lot et Garonne.

Dordogne.

Gironde.

F I N.

## T A B L E.

ARTICLE PREMIER. <i>État de la science Vétérinaire avant Bourgelat.</i>	Page	1
<i>Aristote.</i>		5
<i>Pline.</i>		8
<i>Végèce.</i>		12
<i>Solleysel.</i>		18
ART. II. <i>Les deux Lafosse, Bourgelat.</i>		20
ART. III. <i>Nouveau Newcastle.</i>		24
ART. IV. <i>Éléments d'Hippiatrique.</i>		42
ART. V. <i>Articles Vétérinaires et de Manège de l'Encyclopédie.</i>		56
ART. VI. <i>Anatomie comparée du Cheval, du Bœuf et du Mouton.</i>		69
ART. VII. <i>Matière médicale.</i>		81
ART. VIII. <i>Traité de la conformation extérieure du Cheval, du choix des Chevaux, et des Haras.</i>		102
ART. IX. <i>Essai théorique et pratique sur la Ferrure.</i>		137
ART. X. <i>Traité des Bandages.</i>		155
ART. XI. <i>Ecrits et travaux divers de Bourgelat sur différens points de la science Vétérinaire.</i>		169
ART. XII. <i>Fondation des Écoles Vétérinaires; particularités sur Bourgelat.</i>		201

ART. XIII. Organisation des Écoles Vétérinaires d'après les statuts de Bourgelat.	214
ART. XIV. Différens projets d'organisation des Ecoles Vétérinaires.	228
ART. XV. Organisation actuelle des Écoles Vétérinaires.	235

FIN DE LA TABLE.

